

PROCES VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 7 JUILLET 2026 À 18H00

Approuvé par délibération n° DC2026_09_131 du 22 septembre 2026

Publié le 23 septembre 2026

Date de convocation : 1^{er} juillet 2026

PRÉSENTS :

Mmes **ALLEMANDI** Florence (quitte la séance avant le vote de la question n° 6 et donne pouvoir à **BOUGUYON** Yvan), **BONAGLIA** Chantal, **DANERI** Sabine, **GARCIER-RICHAUD** Hélène, **JACQUES** Élisabeth, **OKROGLIC** Dominique, **PETETIN** Christiane, **PIGEARD** Isabelle, **PIGNATEL** Agnès (quitte la séance avant le vote de la question n° 15 et donne pouvoir à **GARCIER-RICHAUD** Hélène), **REYNAUD** Sandra, **ZUMTANGWALD** Sarah.

MM. **BARBO** Bertrand (quitte la séance avant le vote de la question n° 12), **BOUGUYON** Yvan, **ENJALRIC** Frank, **FORTOUL** Evan, **MARTINEZ** Éric, **MAURI** Philippe, **REYNAUD** Frédéric, **SIGNORET** Lionel, **TRON** Jean-Michel et **VATHAIRE** (de) Gonzague.

ABSENTS EXCUSÉS :

COLAS Camille (suppléée par Signoret Lionel), **BARNEAUD** Christophe (pouvoir à **ALLEMANDI** Florence), **GARNIER** Sébastien (pouvoir à **ZUMTANGWALD** Sarah), **GINOUVES** Henri (pouvoir à **MAURI** Philippe).

ABSENTS :

COUSTOULIN Évelyne, **GARCIER** Clarisse

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : **ZUMTANGWALD** Sarah

Ordre du jour de la séance :

MOYENS GÉNÉRAUX – ADMINISTRATION GÉNÉRALE
--

- | |
|--|
| 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 JUIN 2026 |
| 2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LA PRESIDENTE ET LE BUREAU EN VERTU DES DELEGATIONS QUI LEUR ONT ETE DONNEES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE |
| 3. DESIGNATION DES MEMBRES SIEGEANT DANS LES COMMISSIONS THEMATIQUES INTERCOMMUNALES |

4. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CCVUSP SIEGEANT AU SEIN DU COMITE DEPARTEMENTAL POUR L'EMPLOI

5. DEBAT SUR LE PACTE DE GOUVERNANCE

AMÉNAGEMENT

6. SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (SIG) GEONUMERIQUE MUTUALISE DES ALPES DU SUD : GEOMAS – REVISION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT

7. ADHESION DE LA CCVUSP A LA FEDERATION NATIONALE DES SCOT

8. ÉCOLE ARTISTIQUE DE L'UBAYE – ATTRIBUTION DU MARCHE DE REALISATION DES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE

9. AVENANT N° 2 AU MARCHE DE TRAVAUX DU LOT « MAÇONNERIE VRD » AFFERENT A LA RENOVATION DU QUAI DE TRANSFERT

ENVIRONNEMENT

10. REGULARISATION ADMINISTRATIVE DU SYSTEME D'ENDIGUEMENT « UBAYE BARCELONNETTE SAINT-PONS » : DEFINITION DU SYSTEME D'ENDIGUEMENT ET DE SON NIVEAU DE PROTECTION

11. REGULARISATION ADMINISTRATIVE DU SYSTEME D'ENDIGUEMENT « JAUSIERS UBAYE RIVE DROITE » : DEFINITION DU SYSTEME D'ENDIGUEMENT ET DE SON NIVEAU DE PROTECTION

12. RENOUVELLEMENT DE LA CANDIDATURE A L'ANIMATION DES SITES NATURA 2000 POUR LA PERIODE 2026-2028 ET LA MISE EN ŒUVRE DES DOCUMENTS D'OBJECTIFS

CADRE DE VIE

13. SERVICE CULTURE ET PATRIMOINE – CONVENTION DE RESIDENCE ARTISTIQUE AVEC MONSIEUR RADOUAN ZEGHIDOUR

ATTRACTIVITÉ

14. DESIGNATION DES MEMBRES REPRESENTANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'UBAYE SERRE-PONÇON AU SEIN DES INSTANCES DU PLAN INTEGRE TERRITORIAL DES TERRES MONVISO

15. REGIE UBAYE SKI – CONVENTION FIXANT LA REPARTITION DES VENTES DU FORFAIT SAISON UBAYE – ARTICLE 2 – AVENANT N° 2

16. REGIE UBAYE SKI – LE SAUZE/SAINTE-ANNE – FIXATION DES TARIFS HIVER 2026/2027 ET DES SPECIFICITES DE VENTE DES FORFAITS

17. REGIE UBAYE SKI – FIXATION DES GRATUITES HIVER 2026/2027

18. REGIE UBAYE SKI – SITES DU SAUZE ET DE SAINTE-ANNE – CLÉ DE REPARTITION DE LA VENTE DES FORFAITS COMMUNS ENTRE LES DEUX STATIONS – HIVER 2026/2027

QUESTIONS DIVERSES

...

Mme la Présidente – Bonjour à tous.

C'est le dernier Conseil communautaire avant la trêve estivale. Certains d'entre vous vont contribuer à la grande activité économique de la vallée, merci ceux qui vont tenir tous nos beaux établissements ouverts ou contribuer de manière indirecte à cette belle économie. Pour les autres qui auront la chance d'avoir une petite trêve, je leur souhaiterai, à l'issue de cette séance, de bons congés bien mérités. En tout cas, on a bien travaillé depuis nos prises de fonctions. On a tenu un rythme avec des Conseils communautaires de manière régulière, des commissions qui sont en ordre de marche. On a réalisé nos cent premiers jours de vie en commun, pour faire sens et donner du sens à notre action. Quoi qu'il en soit, hier, nous avons eu une présentation, par les services, des éléments d'objectifs sur ces cent jours. Sachez qu'ils sont sur le pont pour respecter le cadencier. Nous nous sommes donné rendez-vous à nouveau jeudi pour une séance de travail sur des feuilles de route à vous présenter dans les

commissions, et puis à nouveau des objectifs à réaliser dans les cent jours qui suivent, dans le cadre de rendez-vous réguliers. Aussi, vous allez voir apparaître des comptes rendus et des communications sur les cent premiers jours de la collectivité. Alors, ce ne sera pas nommé tel quel, parce qu'on n'est pas dans le cas d'une vie communale classique, mais en tout cas, nous, on s'est aussi fixé ces objectifs-là.

Ce soir, c'est une séance un peu particulière, je vais procéder à l'ordre du jour, nommer un secrétaire de séance, mais aujourd'hui, nous avons un invité spécial que je vous présente d'ores et déjà et qui se présentera encore mieux. Je l'ai intégré au Conseil communautaire et ça fera l'objet d'un compte rendu. Je vous présente Monsieur Alain MONFERRAND, Président de l'association Vauban, qui nous fait l'honneur de venir au sein du Conseil communautaire pour nous apporter son expérience, son vécu et son grand savoir-faire pour nos ouvrages fortifiés. Monsieur MONFERRAND est venu nous rejoindre lorsque nous sommes déplacés sur le fort de Bard ; il vous expliquera mieux que moi pourquoi il nous a accompagnés. J'ai également eu la chance de dîner avec lui hier soir, pour éclairer mon intime conviction que je vais bâtir auprès de vous, sur que faire de ce patrimoine remarquable, unique, que nous avons dans la vallée de l'Ubaye, et comment en faire un atout territorial, pour proposer une diversification touristique désaisonnalisée. Il nous en fera état, et donc il prendra la parole pendant une demi-heure en début de séance avec des présentations, pour vous éclairer et peut-être vous donner des pistes de pensée que vous allez pouvoir explorer, soit dans votre tête le soir, soit pourquoi pas comme destination de petites vacances pour se dire « que font les autres et en quoi ça peut inspirer notre travail aujourd'hui au sein de la vallée de l'Ubaye ? ». De temps en temps, c'est avec bonheur que je vous présente des personnes qualifiées, parce qu'en dehors de toutes commissions, je trouve qu'avoir des temps d'échanges où on peut réfléchir, c'est aussi sympathique, plutôt que d'être uniquement un organe de débat et de ratification de délibérations. On peut de temps en temps ouvrir le champ des possibles en partageant des axes de réflexion.

Je vais tout de suite procéder à l'appel.

[Appel]

Merci beaucoup. Nous sommes suffisants pour pouvoir délibérer tranquillement et prendre les décisions qui vous sont proposées à l'ordre du jour. Je vais désigner un secrétaire ou une secrétaire de séance. Est-ce que tu es là, Sarah, sur la semaine qui vient ? Parfait ! Donc ça vous va, vous prendrez contact avec Madame Sarah ZUMTANGWALD pour être secrétaire de séance. On va faire un petit peu tourner ; ça permet aussi de travailler avec les services juridiques et prendre des réflexes.

Donc merci beaucoup. Au regard de leur caractère d'urgence, je signerai des délibérations dès la fin de la séance.

Nous avons le procès-verbal qui, s'il est approuvé également, sera signé immédiatement.

On me demande de vous rappeler de bien parler dans vos micros, pour les besoins de la retranscription.

Maintenant que j'ai fait l'introduction, Monsieur MONFERRAND, la parole est à vous, et encore merci beaucoup de l'honneur que vous nous faites d'être présent ce soir.

M. Alain MONFERRAND – Je m'appelle Alain MONFERRAND. Je suis Président de l'association Vauban. L'association Vauban a été créée il y a 45 ans, pour valoriser le patrimoine fortifié – alors, pas les châteaux forts : nous, on commence aux forts bastionnés, c'est-à-dire au XVI^e siècle, et on va jusqu'à Maginot. On est une association de lobbying au niveau national. On a chez nous des adhérents directs, environ 200, qui sont des ingénieurs, des architectes, des militaires, des civils... On a aussi une cinquantaine d'associations dans toute la France et donc un réseau. On a aussi une dizaine de collectivités territoriales, puisqu'on a le Département des Alpes-Maritimes, on a l'Agglo de Toulon, la Ville de Cannes, des villes qui veulent faire quelque chose pour leurs fortifications, qui nous ont demandé de les y aider, dans différentes circonstances. Nous avons fait plein de choses : tous les dépliants

patrimoine fortifié il y a 30 ans, toutes les cartes IGN sur le patrimoine fortifié il y a 20 ans. On est toujours là, et on aide les collectivités, quand elles ont à valoriser un patrimoine ou quand elles ont un problème avec ce patrimoine.

Par ailleurs, et c'est important aussi, je ne suis pas qu'un président d'association qui valorise les fortifications, j'ai aussi une expérience personnelle de 23 ans au ministère du Tourisme, dans différents postes de direction, Observatoire national du tourisme, Maison de la France, etc. Donc je sais mettre en tourisme des patrimoines très particuliers, comme le patrimoine fortifié que je connais bien. Ainsi, à titre professionnel ou à titre personnel, je suis à l'origine de la Cité de la Mer à Cherbourg, qui continue à prospérer. C'était de moi, l'idée de faire venir le sous-marin Le Redoutable dans une darse et de bâtir quelque chose autour de cette splendide garde de l'entre-deux-guerres. Et puis j'ai eu l'occasion de collaborer directement, en Italie, dans le Val d'Aoste, un pays francophone, une région autonome, à la valorisation d'un fort tout à fait contemporain du fort de Tournoux, qui a été construit entre 1830 et 1838. Quand on l'a trouvé et racheté à l'armée italienne, c'était une ruine : tous les toits étaient crevés... Ils ont fait maintenant un ensemble que vous êtes venus visiter, qui vous a été présenté par sa Présidente elle-même et qui contient un hôtel, deux restaurants, quatre musées (un musée des Alpes, un musée de la Fortification, un musée de la frontière, un musée pour les jeunes), et qui fait maintenant régulièrement (si on enlève la période COVID) autour de 280 000 visiteurs à l'année.

Alors, les situations ne sont pas comparables. On est dans la vallée de l'Ubaye. Vous avez certains cols qui aboutissent à cette vallée, mais vous n'êtes pas sur l'autoroute A5 qui relie le tunnel du Mont-Blanc au tunnel du Grand-Saint-Bernard à Turin... Ça, il faut le savoir. Cette autoroute fait 8 millions de voitures, donc c'est un bon point ! Mais vous êtes un fort spectaculaire. Votre image de marque, c'est cette photo. En France, il y a trois forts de la même période : le fort l'Écluse face à Genève dans l'Ain, le fort du Portalet dans les Pyrénées-Atlantiques et vous. Mais vous, Tournoux est trois fois plus grand que les autres, et trois fois plus spectaculaire que les autres. Tous ces forts, au départ, étaient dans le même état que Tournoux actuellement : ruinés, il n'y avait rien dessus. Ça fait 20 ans que le Conseil départemental de l'Ain a tout fait pour remettre en œuvre le fort l'Écluse. Le Département des Pyrénées-Atlantiques avait un problème d'accès, comme vous : on ne pouvait pas passer, il y avait une route très étroite, il y avait des poids lourds, c'était la route du Somport, on ne pouvait arrêter aucune voiture, aucun car, et ils ont fait un chemin en encorbellement sur le gave d'Aspe. Il y avait aussi un très grand chemin de grande randonnée, le chemin de la Mâtüre, qui passait au-dessus du fort. Ils ont fait un pont himalayen pour aller sur la partie supérieure. Ils sont passés très vite de 2 000 visiteurs dans les meilleures circonstances à 6 000, puis 12 000, et ils pensent dépasser 20 000 cette année, parce que maintenant, il y a un moyen d'accès. C'est un point important, je crois, qu'il faut retenir.

Maintenant, pour parler de la situation de ce fort...

Alors, vous n'êtes pas les seuls. On a sorti récemment un livre sur la nouvelle fortification. Vous êtes ce qu'on appelle, nous, un fort Haxo, c'est-à-dire des forts qui ont été construits entre le début du XIXe siècle, les années 1817. Le premier, c'est le fort de l'Esseillon à Modane qui était à l'époque italien, puisque la frontière de la Savoie n'a été rattachée qu'ultérieurement, et vous en avez, rien qu'en Italie, une vingtaine ; vous en avez en Belgique ; vous en avez en Hollande, vous en avez en Allemagne, vous en avez dans tous les pays de l'Est. Donc c'est une énorme communauté, et tous ces forts ont été finalement repris en charge par les collectivités. Ils sont visitables et sont devenus des attraits touristiques.

Alors, le tourisme, je connais bien, j'y ai passé 23 ans. Bien sûr, la vallée de l'Ubaye, c'est le ski, ce sont les sports, etc. C'est la nature, les paysages : ils sont très beaux. C'est un peu de patrimoine religieux. Ce sont les Barcelonnettes : ça, c'est une spécialité que vous avez bien su mettre en valeur. Mais le patrimoine fortifié, vous n'en tirez pour l'instant pas grand-chose, parce qu'il y a des problèmes d'accessibilité, il y a des problèmes d'opérations... Je vais vous montrer juste cette carte, à l'écran (si on peut la rapetisser un petit peu). Vous voyez, les

couleurs, c'est simple : le bleu ciel, c'est le XVI^e siècle, le vert, c'est la période Vauban et XVIII^e, le jaune, c'est vous, la période Haxo, le orange, c'est le Séré de Rivières, et le violet, c'est le Maginot ou le Vallo Alpino italien. Tous ces points, toutes ces gommettes, c'est tout ce qui est ouvert à la visite actuellement sur ce patrimoine fortifié.

Vous, vous êtes là. Ça, c'est la Batterie des Caurres. Ici, c'est l'ensemble du fort de Tournoux. Et vous avez aussi Saint-Ours haut et bas et le fort de Roche la Croix. Vous avez ici la batterie de Viraysse. Et vous avez ici, dans les Alpes-de-Haute-Provence, tout ce qu'on pourrait appeler la route Vauban, puisque vous avez Entrevaux, Colmars-les-Alpes, Seyne, et vous avez Saint-Vincent. Et puis, si on va au nord, vous avez les deux : vous avez ici Château Queyras, mais là, vous avez Mont-Dauphin et Briançon. L'association Vauban a été un des acteurs principaux du classement au patrimoine mondial de l'UNESCO de ces douze sites Vauban. Et ça, ça a été un combat très dur, mais c'est un combat qui a été gagné, et c'est un plus énorme, surtout si on arrive à irriguer, depuis, les sites qui ont la chance d'avoir ce label international, qui attire une clientèle pas seulement européenne mais mondiale, vers les autres forts qui offrent quelque chose. C'est ce qu'on avait réclamé et c'est cette espèce de jeu de pacemaker qui doit se jouer à partir de sites fréquentés. Vous, vous êtes là-bas, au cœur de tout ce dispositif. Vous avez des chances très importantes. Et je vous le dis encore, quand on voit cette carte, tous les gens à qui je montre cette photo me disent « Où c'est ? Où c'est ? Je voudrais y aller ». Le problème, c'est qu'y aller, ce n'est pas de la tarte, nous l'avons vu cette après-midi avec les moyens du 4x4 local !

Je vous parlerai après de Roche la Croix, ce n'est pas du Haxo, c'est du Maginot, mais il faut que vous le sachiez. Moi, actuellement, je suis le Président du Conseil scientifique qui a été mis en place dans le département des Alpes-Maritimes pour la valorisation de son patrimoine fortifié. Ils vont faire dans un des forts Séré de Rivières de Nice une présentation. Ils sont en train de tout recenser ; ils vont faire toute une série d'actions de promotion. Et ils sont tout désireux de travailler, par exemple, avec des départements voisins, dont les Alpes-de-Haute-Provence, qui sont juste à côté. Et, vous l'avez vu, je vous l'ai montré, tous les points verts, c'est la route Vauban. Donc il y a des possibilités actuellement.

Le gros problème que vous avez, c'est que pour l'instant votre fort de Tournoux, on ne peut y accéder qu'en voiture, c'est assez long, ça créera bientôt des problèmes avec les communes traversées, et puis ce n'est pas rentable. Ça vous fait à tout casser 75 visiteurs par jour : vous ne pouvez pas démarrer un projet là-dessus. Ce qu'il faut, c'est qu'on puisse se rendre dans ce fort... Il ne faut pas se dire qu'on va faire ce que vous avez vu à Bard, parce que, là, c'est gigantesque, ça a coûté des dizaines de millions. Il y a eu beaucoup de fonds européens... Bon. Mais les fonds européens, ce n'est pas perdu. Au Portalet, ils ont eu fait beaucoup de fonds européens sur tout ce qu'ils ont. Vous êtes une région frontalière, vous pouvez encore en avoir. Ce qu'il faut, c'est l'accessibilité. Et, l'accessibilité, je suis désolé, il n'y a pas 36 solutions : il faut pouvoir faire accéder un maximum de visiteurs là-haut.

Ensuite, vous avez déjà là-haut quelque chose qui a été aménagé par les associations de mise en valeur du patrimoine. C'est la Batterie des Caurres. Il reste beaucoup à faire, mais on peut le faire progressivement. Et puis ce fort, personne n'y accèdera en montan, sauf quelques trailers, mais il faudrait vraiment fouiller pour les trouver. En revanche, tous les gens qui seraient intéressés par une descente voudront descendre jusqu'en bas, un jour – je ne dis pas demain, mais un jour – et ça, c'est important. Faire des choses en haut, ensuite trouver le moyen de faire une descente et d'aménager progressivement le fort supérieur, puis le fort moyen, puis la batterie XII. En plus, ce fort, par rapport à beaucoup d'autres – parce que, vous savez, la fortification, c'était la dissuasion de l'époque, il y en a qui ont été construits et n'ont jamais combattu... Le fort de Bard que vous êtes allés voir n'a jamais connu un coup de feu. Enfin, sauf à la Libération. Le fort de Tournoux, lui, a combattu, et il a même combattu dans des périodes que vous ne soupçonnez pas. Il a combattu sous Louis XIV et sous Louis XV, parce qu'on avait d'énormes problèmes avec le voisin savoyard, et vous aviez, à Tournoux, un immense camp retranché. Et il y a eu toute une série de combats. Tout ça, c'est racontable : on peut vraiment en parler. Et tous les forts Vauban qui cernent la vallée de l'Ubaye, qui n'est

devenue française qu'en 1713, ont été faits précisément pour contenir ça. Et tout ça, ce sont des histoires à raconter. Colmars a vraiment maintenant développé son histoire et en parle bien. Seyne-les-Alpes, c'est pareil. Saint-Vincent, il faut voir, mais peut-être qu'on peut faire quelque chose. Et puis vous avez, au nord, Mont-Dauphin, tous les grands sites, dont Briançon, qui va être pris en plus comme village olympique... Tout ça va éclairer, ça va donner un éclairage sur ce type de patrimoine. On va beaucoup en parler. Si on arrive à faire un village olympique sur le fort des Têtes, je peux vous dire qu'on va bouffer du Vauban tous les jours. Et vous, vous êtes un site fortifié juste à côté. Vous n'êtes pas à l'autoroute A5, mais vous avez quand même le col de Larche, la Bonette, et ce sont des cols qui font, dans les bonnes saisons, 2 000 véhicules par jour, et sinon en moyenne 800. Vous avez Allos, qui est bien fréquenté aussi, il y a la Cayolle, Vars. C'est quand même une belle fréquentation qui ne demande qu'à être augmentée. Vous ne pouvez plus tout miser, en tout cas pas à 20 ans, sur le « tout neige », ça, c'est clair. Il faut donner des moyens de voir autre chose l'été, mais pourquoi pas en saison d'hiver quand, par hasard, la neige n'est plus au rendez-vous. Quelque chose qu'on peut faire, un sommet qu'on peut faire. Vous avez un point de vue absolument magnifique depuis ce fort. Moi, ça me paraît vraiment quelque chose de tout à fait important. Donc je suis là pour vous en parler. J'en parle de connaissance parce que tous ces forts, je les connais par cœur depuis 45 ans. En plus, j'ai quand même contribué à faire un produit touristique à partir d'une ruine en Italie. Ça, vous l'avez vu, je ne vous raconte pas des bobards, vous êtes allés le voir, voilà.

Et puis, je dois vous dire que les Italiens ont deux atouts pour eux. D'abord, les régions autonomes : quand l'Europe met 40 %, l'État italien est obligé de mettre 40 %. Vous, vous n'êtes pas une région autonome, ça viendra peut-être, mais pas pour l'instant, donc vous n'aurez pas ça. Et ici, j'ai essayé de monter des projets sur notamment L'Esseillon, qui est un fort du même type à Modane. Je n'ai jamais réussi. Vous savez pourquoi ? Parce qu'arriver à mettre d'accord les calendriers de la Région, du Département, des communes, de l'Europe, c'est épouvantablement difficile.

Les Italiens, eux, ils font des sociétés financières. Pour Bard, on a de l'argent qui vient de partout, un réceptacle permanent. On accumule les sous et on les dépense quand on en a besoin. Les conditions budgétaires françaises ne nous permettent pas ce nirvana, donc il faudra faire sans, mais il doit être possible de faire quelque chose. En tout cas, l'engagement que je peux prendre avec l'expérience qu'on a (et on a servi à ça, on a travaillé avec la Ville d'Antibes, on a travaillé avec la Ville de Cannes sur la candidature UNESCO des îles de Lérins), on peut vous aider à régler un certain nombre de problèmes. On le peut d'autant plus que, dans notre association, on a un vice-président militaire et un vice-président civil. Le vice-président civil, c'est l'ancien patron de Bouygues Immobilier. Ça nous permet d'effectuer des travaux pour des promoteurs quand ils s'installent dans des domaines militaires. Mais le président militaire, c'est toujours un descendant de Vauban, c'est-à-dire toujours un patron des services constructeurs du ministère de la Défense. Actuellement, c'est le général de corps d'armée FONTAN. Il y a cinq ans, il était directeur central du service Infrastructures de la défense. Et chaque année, j'ai en face de moi au déjeuner, pour l'anniversaire de la mort de Vauban, son successeur. Et lui, c'est celui qui règle tous les problèmes domaniaux, de construction, etc. Donc éventuellement, on peut aussi faire jouer le réseau, parce que vous le verrez, la fortification, c'est un immense réseau. Et on peut s'appuyer les uns les autres. Voilà, on peut vous proposer ça.

Il y a 10 000 problèmes. Là, j'ai vu des choses remarquables : la réfection de Saint-Ours haut... Et franchement, c'est très important de faire travailler des associations : souvent, ça permet de faire des choses que, si vous deviez les payer plein pot normalement dans les conditions, ce serait très difficile. J'ajoute d'ailleurs que c'est vrai pour le Maginot, parce que le Maginot, les sociétés qui ont fait les pièces détachées ont 80 à 90 ans d'existence, elles n'existent plus. Et donc, si vous n'avez pas des connaisseurs, etc., c'est pareil. Il y a plein de choses, on peut vous aider sur toute une série de choses. Voilà, je crois que j'ai présenté. Maintenant, je peux répondre à des questions si vous le souhaitez.

M. Evan FORTOUL – A-t-on une idée du nombre annuel de visiteurs du fort du Portalet ou du fort de Briançon ?

M. Alain MONFERRAND – Oui, le fort du Portalet, c'était, sans accessibilité, péniblement 1 500 à 2 000 par an. Avec le pont himalayen, ils sont passés à 6 000. Avec l'encorbellement sur le gave, ils sont passés à 12 000 et ils pensent être à 20 000 cette année. Et eux n'ont qu'un col, le Somport. Vous, vous en avez quatre ou cinq.

Mme la Présidente – N'hésitez pas à poser des questions. L'avantage, c'est que Monsieur MONFERRAND a aussi l'expérience d'une vraie mise en commercialité. Donc, c'est aussi ce genre de questions que vous pouvez lui poser. En plus, vous avez compris sa pleine connaissance, bien meilleure que la mienne, sur nos propres ouvrages.

M. Yvan BOUGUYON – Monsieur MONFERRAND, vous avez, semble-t-il, pointé d'emblée le point noir de Tournoux : c'est l'accessibilité et la route. Et dans votre visite, dans votre esprit, comment est-ce qu'on peut imaginer contourner cette difficulté ?

M. Alain MONFERRAND – Pour moi, il y a qu'une solution, c'est le téléporté. Alors, il ne faut pas qu'à la culture, quelqu'un d'un peu chagrin vous dise : « Ah oui, mais un téléporté, ce sont des nuisances, etc. » Le téléporté y est ! Il y est encore, je l'ai vu tout à l'heure. Et même il a été modernisé... Je suis ce qui est en train de se passer sur le fort des Têtes pour le village olympique, et là, c'est pareil, il y a des téléportés, les gens disent « Ah, il y avait un téléporté », mais le téléporté des Têtes, c'était un téléporté avec deux ânes qui tournaient sur une noria. Là, à Tournoux, c'était un téléphérique moderne qui a été fait en 1937 avec de gros poteaux. Je ne sais pas si on le gardera ou si on ne le gardera pas, mais il ne faut pas nous raconter qu'un téléporté pour aller au sommet du fort de Tournoux est une nuisance paysagère. Maintenant, on sait les faire avec très peu de pylônes, dans une très grande discrétion, et il n'y a pas d'arguments paysagers, il n'y a pas d'arguments historiques. Il y avait un téléphérique, donc il ne faut pas qu'on vienne nous dire qu'on enlaidit, etc. En plus, maintenant, on sait faire des choses discrètes, correctes...

Vous savez, ça fait huit fois que je viens dans cette salle. J'ai suivi toutes les études des années 2018-2019 où j'étais invité à suivre ça. J'y étais. Notre premier congrès a été à Colmars-les-Alpes en 1988, et la première journée commençait au bas du fort de Tournoux. Et on a visité Roche-la-Croix, qui était encore militaire à l'époque, et où la tourelle fonctionnait parfaitement, etc. Donc je connais bien la vallée et ses problèmes. Puis j'y ai un attachement particulier, parce que quand j'étais tout petit, je suis allé au Soleil des Neiges au Sauze d'abord, puis au Super-Sauze en 1958. Donc j'aime bien cette vallée. Et ce fort, je le revoyais tout à l'heure, parce que je n'étais pas revenu depuis un certain temps, j'ai eu le même choc que quand j'étais gamin à l'arrière de la bagnole de mes parents. Paf ! Vous savez, vous avez des forts en Italie, par exemple, il y a Exilles, et il y a Fenestrelle : à Fenestrelle, vous prenez la muraille de Chine en pleine figure. À Exilles, vous ne la prenez pas parce que l'autoroute est en souterrain et vous ne voyez même pas le fort. Eh bien, ça fait une différence. Vous, il vous tombe dessus, c'est un truc épatant ! Vous avez un bout de muraille de Chine, vous avez... Enfin, il y a tout à valoriser sur ce truc. On ne va pas tout faire d'un seul coup, mais vous avez des séries d'atouts. Et vous savez, je vais vous dire une chose, quand on crée un équipement, qu'il soit culturel, pas culturel, etc., que ce soit un parc à thème et autre, il y a ce qu'on appelle (et ça, je connais bien parce que j'ai passé 20 ans là-dedans) la courbe en cloche. Vous savez ? Vous lancez un truc, la clientèle monte et puis elle redescend. Elle redescend, et, si vous ne faites rien pour renouveler quelque chose, pour montrer des choses, eh bien elle retombe à un étiage – qui est supérieur au point de départ, mais qui est quand même un étiage. Quand j'ai débuté dans le tourisme, la largeur de la courbe en cloche, elle était de cinq ans, maintenant elle est de trois ans. C'est vous dire que, même si vous réalisez les choses progressivement, bout de fort par bout de fort, au contraire, c'est plutôt un avantage, parce que vous renverrez vers le fort, vous ferez revenir au fort des gens en disant « Ah, tiens, ils ont ouvert ça, etc. ». Et puis vous l'avez vu à Bard, vous avez vu leur système de communication, ils communiquent ! Et puis le projet, moi, j'ai été à Bard la première fois, il

y avait juste un petit film dans une salle, mais toute la population le voyait, tous les touristes le voyaient : « voilà notre histoire et voilà ce qu'on veut faire ». Et progressivement, les gens ont été habitués à voir ça. Ils venaient aux nouvelles pour savoir ce qui se ferait de nouveau. Et la première chose qu'ils ont commencé à faire, ce sont les ascenseurs pour y monter, parce que rien que le spectacle qu'on avait de là-haut motivait les gens pour y monter. Par la suite, on leur a donné bien d'autres choses à voir, mais le premier pas, ça a été les ascenseurs.

Mme la Présidente – Merci beaucoup. Monsieur BARBO.

M. Bertrand BARBO – Merci pour cette présentation très intéressante et très éclairante. Un peu frustrante parce qu'une demi-heure, je pense qu'on pourrait passer quatre jours d'affilée à vous écouter. [rire]

C'était par rapport à votre projet qui a été monté dans le Val d'Aoste, puisque vous dites qu'il est comparable à ce qu'on pourrait faire ici. Ça a mis combien de temps à se mettre en place ?

M. Alain MONFERRAND – 20 ans. Ils ont fêté les 20 ans, mais disons, en gros, 15 ans. Ils l'ont fait en deux fois. Ils ont commencé par faire l'accès au sommet du fort. Le sommet du fort, c'est la partie casernement. Là-dedans, ils ont fait les hôtels, les restaurants, pizzerias, etc. Il faut toujours vous rappeler, dans le culturel, que vous avez dix fois plus d'argent à gagner avec la limonade qu'avec la culture. Donc il ne faut pas oublier la limonade dans l'économie globale du projet. Ils ont fait le premier musée, ils ont fait un musée général sur les Alpes. Ce que sont les Alpes, déclinées partout : les saisons, le climat, la religion dans les Alpes, les sports dans les Alpes, la culture, tout un tas d'éléments. Et ensuite, ils ont fait mes deux musées à moi, c'est-à-dire le musée de la Fortification et le musée de la frontière. Ensuite, ils ont ouvert un musée aussi pour les enfants. Et toujours de haut en bas, c'est-à-dire qu'on monte, on regarde le paysage, on voit ce qu'il y a à voir en haut, puis, si on veut, on descend à pied pour voir. Mais la première partie n'a pas été faite tout de suite. Ils ont commencé par faire la moitié supérieure du fort et puis ils ont terminé par ce qu'ils appellent le Ferdinando, et le Ferdinando, ce sont des batteries. C'est le système de Montalembert. Vous avez sur ce livre le fort de l'Esseillon : vous le voyez, c'est un étagement de batteries. Je ne vais pas rentrer dans un cours de fortifications, parce que vous partiriez en courant, mais il faut savoir que vous avez ce qu'on appelle des casemates Haxo, c'est-à-dire des casemates protégées. C'est ça, le système Montalembert. Vous en avez toute une série, y compris creusées dans le roc. Et dans ces casemates, ils ont aménagé progressivement, soit des salles de musée, soit des salles d'exposition temporaire, etc. Et moi, j'ai reparcouru là ce qu'il y a déjà au sommet, mais je sais qu'au fort supérieur, au fort moyen, et même en bas dans la batterie XII, il y a des salles utilisables, etc. Et puis on peut communiquer ! On peut commencer à communiquer par le bas, et puis, à mesure qu'on pourra monter, on racontera des choses. Et puis, il y a des manifestations sportives qu'on peut faire, quand on a un outil pareil. On communique sur l'image. Ce fort communiquait avec Dormillouse, il communiquait avec plein de choses. On le faisait à l'époque de fort en fort avec des machines éclairantes, on pourrait le faire avec des lasers. Ça serait assez spectaculaire de voir dans la nuit la communication entre le sommet du fort, Dormillouse, etc. On peut mettre des choses en valeur. Quand vous avez un outil comme ça... Parce qu'il ne faut pas vous tromper..., puisque vous me posez la question sur le Val d'Aoste, le Val d'Aoste, c'est la troisième région italienne pour les sports d'hiver : il y a les Dolomites, il y a eux et puis le Piémont. Et ils ont parfaitement compris qu'ils ne pouvaient pas s'en tenir exclusivement à ça, même s'ils ont les plus hauts sommets des Alpes. Et donc il leur fallait un outil de communication. Alors, ils avaient bien quelques châteaux. On appelle le Val d'Aoste « la vallée des cent châteaux », mais c'étaient deux ou trois châteaux importants, les autres ce sont des ruines. Et puis ils se sont dit « il nous faut un outil de communication ». Et là on a quelque chose qui n'est pas suffisamment ruiné pour qu'on ne puisse rien en faire et qui est un outil... Et c'est l'outil de communication de la vallée. Ils font des expos de photos, des expos de peinture. Évidemment, le fort a été assiégé par Napoléon en 1800, donc il y a une histoire évidemment importante. D'ailleurs, s'il n'y avait pas eu le COVID, j'aurais fait une exposition de tous les grands tableaux sur cet aspect de l'histoire. Ils avaient tout, ils ont même été reconnus. J'ai fait venir l'officier de pompiers du ministère de

la Culture, l'officier de police du ministère de la Culture, pour leur accorder un label de sécurité pour faire venir des œuvres des musées parisiens (Louvre, Invalides, etc.). Et maintenant, ils le font.

Mme la Présidente – La Présidente, à cette occasion-là, nous a dit que « je pense que vos œuvres sont plus en sécurité au fort de Bard qu'au Louvre ». C'était un petit tacle...

M. Alain MONFERRAND – On résiste rarement à ce genre de tentation...

Mme la Présidente – D'autres questions ? N'hésitez pas. Dominique ?

Mme Dominique OKROGLIC – Sur toutes ces expériences que vous avez sur ces forts, est-ce que financièrement aujourd'hui, ils s'en sortent ? Je ne demande pas peut-être une rentabilité, mais est-ce qu'ils sont à l'équilibre, est-ce qu'ils arrivent à s'en sortir ? On a dit que ça fait plusieurs années déjà qu'ils sont en route. Comment ça se passe à ce niveau-là ?

M. Alain MONFERRAND – Pour le fort de Bard, c'est indéniable. Pour la Cité de la Mer aussi. Vous allez dans les Pyrénées, vous allez à Villefranche-de-Conflent, qui est classée patrimoine UNESCO, et juste au-dessus, il y a le fort Libéria qui est exploité en privé. Il fait 70 000 entrées, il est privé, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de subvention, il n'y a rien, il fait son affaire comme ça.

Mme la Présidente – Pour le fort de Bard, pour que vous ayez une idée de ce qu'ils ont créé, comme on dit, ce n'est pas la même chose, mais le fort de Bard, c'est plus de 6 M€ de chiffre d'affaires à l'année et ce sont 69 salariés qui travaillent à temps plein. C'est plus que la Régie Ubaye Ski.

Mme Dominique OKROGLIC – Oui, c'est important quand même !

Mme la Présidente – Là, on est sur le summum, c'est quasiment 300 000 visiteurs. Peut-être qu'on peut garder un peu plus d'humilité. Mais quoi qu'il en soit, en effet, le champ des possibles est ouvert sur la culture. Aujourd'hui, les retombées financières sont indéniables dans les investissements que l'on peut faire au titre de la culture. On dit que 1 € d'investissement dans un patrimoine a une retombée de 5 € sur le territoire. Donc il y a un vrai modèle économique, plus que de la perfusion. C'est réellement une dynamique qui a été trouvée sur ce territoire en Italie, qui est extrêmement intéressante. Quand vous réalisez ce montant de chiffre d'affaires, il y a une vraie équipe qui travaille comme une entreprise. Nous, on a été également reçus à Bard par la directrice de tous les produits annexes qui ne sont pas en lien avec la visite elle-même, uniquement quasiment de l'événementiel. C'est-à-dire que son job, c'est de remplir son lieu avec l'événementiel. Le vendredi qui suivait notre visite, il y avait un concert : plusieurs centaines de personnes avaient payé leurs billets pour écouter un concert dans le fort de Bard en extérieur, au milieu de la cour du fort. Et il y a des mariages, des événements privés type entreprise et les chambres. Monsieur MONFERRAND nous disait qu'ils devraient proposer plus de chambres parce qu'ils sont pleins. Le nombre de chambres... Vous vivez une expérience. Nous, il nous a été présenté une chambre en visite : là, vous vivez l'expérience de vivre dans la chambre du gouverneur. Du coup, les gens viennent réellement pour vivre cette expérience-là. Et comme Monsieur MONFERRAND l'a dit, on a déjeuné dans un magnifique restaurant qui n'avait pas la prétention d'être un étoilé, mais qui avait la prétention de nous faire manger des produits locaux, parce que ce qu'il faut retenir de Bard, c'est qu'ils ont redynamisé intégralement toute une vallée. On est dans Aoste, mais l'implantation de ce fort est un peu particulière parce qu'on est dans la basse Vallée d'Aoste. On est vraiment en bout de course, c'est-à-dire qu'on est au dernier verrou pour passer dans le Piémont. Et donc ce village, ce sont des brasseries, des petites trattorias, des bars, des hôtels qui fonctionnent aujourd'hui parce que la destination est qualitative. Les gens apprécient à la fois l'authenticité de la destination, la qualité des services rendus. Leur objectif était celui-là aussi : redynamiser l'économie locale. Et pour eux, c'est carton plein. Quand on est arrivés, la première chose qu'on a fait en s'attendant, parce qu'on avait des heures d'arrivée légèrement différentes, la première chose qu'on a faite, c'est chercher la trattoria. Tu t'installas, tu prends une limonade ; et puis quand tu as fini ton périple, tu veux débriefer : à nouveau, tu

t'assois à un autre établissement et donc tu consommes en local. Les retombées sont très importantes.

L'alignement de planètes dont Monsieur MONFERRAND faisait état, c'est un alignement politique qui permet de récolter des fonds. À l'époque, le maire de Bard était également conseiller régional, Président de l'équivalent de notre Conseil régional, et également député européen. L'alignement, il est intuitu personae, il aide. Donc forcément, il a supporté le besoin de son territoire et fait déclencher les premiers euros qui vont faire boule de neige.

Maintenant, on n'a pas à se mettre des limites nous-mêmes. L'alignement, on va le trouver, à la mesure où nous, on arrivera à le faire. Pas besoin de s'en inquiéter à l'avance, on va le faire étape par étape. On va convaincre, on va créer de bons dossiers. Comme on dit, ce n'est pas l'argent qui fait le projet, c'est le projet qui fait l'argent. Donc maintenant, il faut que l'on constitue un projet. C'est pour ça que je vous présentais avec grand plaisir la démonstration de Monsieur MONFERRAND, parce qu'il faut la bâtir cette conviction. Et on n'est pas dans la répétition, on n'est pas en train de reproduire quelque chose que l'on connaît ; ce serait beaucoup plus facile parce qu'on est à l'aise avec un sujet que l'on connaît et qu'on redéploie. Là, on est sur une démarche qui est différente. On doit créer aujourd'hui un nouveau produit touristique désaisonnalisé, permettant de capter une clientèle nouvelle.

On a deux solutions sur les forts, soit on considère qu'on fait de la rénovation et c'est un produit complémentaire à la destination touristique, donc nous avons déjà nos touristes sur site, et puis, dans leur séjour, ils ont choisi la destination Ubaye pour autre chose, pour nos activités de pleine nature, pour nos randos, pour notre patrimoine mexicain... Enfin, ils ont choisi la destination, et puis, pour agrémente leur séjour, ils vont faire la visite d'un fort. Aujourd'hui, c'est ce qu'on propose, avec un nombre de visiteurs limité, mais on le propose déjà. À la hauteur des moyens qui avaient été investis jusqu'à présent, mais on propose déjà. Là, ce que l'on essaie de travailler, c'est de créer une nouvelle destination touristique qui est un choix de destination, parce qu'on peut choisir d'aller dans la vallée de l'Ubaye pour autre chose que ce qui existe aujourd'hui et donc chercher autre chose. Et donc la conviction que l'on a aujourd'hui, c'est qu'il faut regarder d'abord un diagnostic : dans quoi est-on légitime à agir ? C'est quoi aujourd'hui, ce que l'on possède, quel est l'atout de notre territoire ? On regarde.

Il est indéniable que l'atout de notre territoire, pour commencer, ce sont les éléments naturels. C'est l'atout de notre territoire. On peut parler, en effet, du soleil, de la neige, de l'air pur, on peut parler des étoiles, c'est ce qui est notre capital naturel. Sans vouloir nous dénigrer, c'est vraiment plus beau qu'ailleurs, mais ailleurs, c'est beau aussi. Et avec une vallée comme la nôtre, on a une vallée alpine qui est très belle comme des vallées alpines qui sont très belles.

En revanche, il y a un truc que l'on a et qu'ils n'ont nulle part ailleurs, c'est le fort de Tournoux. Celui-là, il est unique, il est devant nos yeux, il est chez nous, il est non délocalisable... Il est devant nos yeux. De ce patrimoine-là, je ne sais pas ce que je vais travailler, comment on va arriver à vous le présenter, quelle envergure vraiment... Là, on parle tel quel, en se disant « on a beaucoup d'études » : il va falloir qu'on crée le programme maintenant et qu'on le fasse financer évidemment. Mais ça, c'est juste la conviction que moi, je gagne en voyant des partenaires qui nous soutiennent sur cette démarche : ce lieu-là n'est pas délocalisable, il n'existe pas ailleurs. Alors pourquoi pas ? On choisira ensemble au sein de cette assemblée l'envergure qu'on veut lui donner. Ce serait dommage de passer à côté. C'est juste le message que j'avais à vous transmettre aujourd'hui : à la recherche d'une diversification quatre saisons, on doit aussi aller chercher une démarche où on propose une activité touristique différenciante.

Voilà les convictions qu'on était en train de travailler, et avec plaisir. Donc nous nous sommes déplacés au fort de Bard. Par ailleurs, nous sommes ensuite allés à Guédelon, pour nous imprégner de « comment pouvons-nous transmettre une connaissance culturelle ? ». Je pense que le chantier en lui-même, l'acte de rénover, est aussi l'attractivité du territoire dans tout ce qu'il a de bénéfique, dans la transmission de nos connaissances, du savoir-faire nécessaire à la rénovation. Donc on est en train de travailler à l'articulation de manière

totale croisée entre les services, puisque trois pôles de la Communauté de communes sont concernés pour vous aider à cette conviction-là.

Avez-vous des questions pour Monsieur MONFERRAND, ou est-ce que je le libère et on attaque le dur ?

Très bien. Monsieur MONFERRAND, je tiens encore une fois à vous remercier pour votre nouvelle présence auprès de nous. Nous allons avoir l'occasion de nous revoir, je pense. On a déjà sollicité par mail le musée de l'Armée, afin de continuer à travailler sur notre comité scientifique. Et puis, on reprend aussi contact très vite avec vous, s'il y a une opportunité de travail avec les Alpes-Maritimes.

M. Alain MONFERRAND – *J'ai une réunion avec eux d'ici une dizaine de jours, puisque je les vois constamment en ce moment. La question avait été posée et je leur ai dit que je venais vous voir ici. Donc j'apporterai...*

Mme la Présidente – *Vous pourrez être notre porte-voix pour les inviter à venir voir ce que nous avons chez nous, pour savoir si on peut intégrer. Charge à nous d'aller intégrer nos collègues de Vinadio également, en tout cas des vallées voisines, pour donner naissance également à un projet transfrontalier. Encore merci beaucoup.*

M. Alain MONFERRAND – *Merci de votre accueil.*

[Applaudissements]

Mme la Présidente – *Merci à toutes et à tous pour votre attention.*

Pour les besoins de la retranscription, merci de noter que Monsieur Éric MARTINEZ est arrivé en cours d'intervention de Monsieur MONFERRAND, afin de valider la retranscription.

MOYENS GÉNÉRAUX – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 JUIN 2026

Le rapporteur est Madame la Présidente.

Le Conseil communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-15, transposable aux EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT, fixant les modalités de fonctionnement des assemblées, notamment en matière de procès-verbaux ;

VU le projet de procès-verbal de la séance du 2 juin 2026 joint en annexe à la présente délibération ;

Mme la présidente invite les membres du conseil communautaire à approuver le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 2 juin 2026 ;

Sur proposition de la Présidente,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

- **VALIDE** le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 2 juin 2026.

Mme la Présidente – Le premier sujet, on attaque sur les moyens généraux avec l'administration générale. Il s'agit d'approuver de manière définitive le procès-verbal de la séance du 2 juin 2026. Comme d'habitude, vous avez nos échanges qui sont retranscrits, la

partie en noir est la partie de la délibération. Les parties en jaune essaient de retranscrire le plus fidèlement possible nos échanges.

Y a-t-il des observations ? Si nous n'avons pas d'observation, je vais passer au vote. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? À l'unanimité, je vous remercie beaucoup.

Aucune remarque n'étant émise, Mme la Présidente procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LA PRESIDENTE ET LE BUREAU EN VERTU DES DELEGATIONS QUI LEUR ONT ETE DONNEES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le rapporteur est Monsieur Jean-Michel TRON.

Le Conseil communautaire,

VU l'article L.2122-23 du CGCT, transposable aux EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du même code, disposant que la Présidente doit rendre compte des décisions qu'elle a prises en vertu des compétences qui lui ont été déléguées par le conseil communautaire ;

VU sa délibération n°2026_03_030 du 31 mars 2026 portant délégations de pouvoir du conseil communautaire à la Présidente et au Bureau de la CCVUSP ;

M. Jean-Michel TRON, 1er vice-président, invite les membres du conseil communautaire à prendre connaissance des décisions prises par la Présidente et le bureau communautaire telles que listées dans le relevé de décisions annexé à la présente délibération,

VU le relevé de décisions ci-annexé ;

Sur proposition de M. Jean-Michel TRON, 1^{er} vice-président,

- **PREND ACTE** des décisions prises par la Présidente et par le Bureau communautaire, telles que présentées dans le relevé de décisions annexé à la présente délibération.

Mme la Présidente – La question suivante est le compte rendu des décisions prises par la Présidente et le Bureau en vertu des délégations que vous nous avez données à chacun. Je cède la parole à Jean-Michel TRON, qui va détailler la liste des décisions prises. Il s'agit d'une prise d'acte.

Le rapporteur (TRON Jean-Michel) procède à la lecture de la délibération.

Mme la Présidente – Des questions ?

M. Jean-Michel TRON – Pas de questions.

Mme la Présidente – Il s'agit d'une prise d'acte. Merci beaucoup.

Aucune remarque n'étant émise, Monsieur Jean-Michel TRON procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. DESIGNATION DES MEMBRES SIEGEANT DANS LES COMMISSIONS THEMATIQUES INTERCOMMUNALES

Le rapporteur est Madame la Présidente.

Le Conseil communautaire,

VU sa délibération n°DC2026_03_032 du 31 mars 2026 portant création de commissions thématiques intercommunales ;

VU sa délibération n° DC2026_06_087 du 2 juin 2026 portant désignation des membres siégeant dans les commissions thématiques intercommunales ;

CONSIDERANT que l'ensemble des communes a désormais désigné les membres les représentant dans lesdites commissions ;

CONSIDERANT les propositions faites par les treize communes membres de la CCVUSP ;

Sur proposition de la Présidente,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE DE PROCLAMER** les conseillers communautaires et les conseillers municipaux suivants élus membres des commissions :

1) Commission Environnement

<i>Barcelonnette</i>	Yvan BOUGUYON, Chantal BONAGLIA, Joseph GARCIN, Yves BAUDRY, Fabrice JESTIN
<i>Condamine-Châtelard</i>	Julien GARINO (tit.), Stéphane JOBIN-ZEIMET (suppl.)
<i>Enchastrayes</i>	Jacques WALTHER (tit.), Florence QUELLEC (suppl.)
<i>Faucon de Barcelonnette</i>	Hélène GARCIER-RICHAUD (tit.), Marion BOREL (suppl.)
<i>Jausiers</i>	Sarah ZUMTANGWALD (tit.), Evan FORTOUL (tit.), Frank ENJALRIC (tit.), Sophie MECHE (suppl.), Philippe MAYER (suppl.), Joël ROUGON (suppl.)
<i>Lauzet-Ubaye</i>	Fanny FONTAINE (tit.), Agnès PIGNATEL (suppl.)
<i>Méolans-Revel</i>	Eloïse TRON (tit.), Sébastien GARNIER (suppl.)
<i>Saint-Paul-sur-Ubaye</i>	Camille COLAS (tit.), Léa SIMEONI (suppl.)
<i>Saint-Pons</i>	Jean-François GARCIN (tit.), Rémy PITOLLET (tit.), Véronique MANUEL (suppl.)
<i>Les Thuiles</i>	LELLY Roland (tit.) REYNAUD Sandra (suppl.)
<i>Ubaye Serre-Ponçon</i>	Romain AUBERT (tit.), Frédéric REYNAUD (tit.), Jean-Michel TRON (suppl.), Justine PATRAS (suppl.)
<i>Uvernet-Fours</i>	Delphine ALLEMANDI (tit.), Simon CHATAGNER (suppl.)
<i>Val d'Oronaye</i>	Thierry VALLIN (tit.), Joël ANDRE (suppl.)

2) Attractivité

<i>Barcelonnette</i>	Yvan BOUGUYON, Philippe MAURI, Christophe BARNEAUD, Chantal BONAGLIA, Bertrand BARBO, Claire CALMET, David MORARD
----------------------	---

<i>Condamine-Châtelard</i>	Mylène ROBERT (tit.), Sophie JACQUET (suppl.)
<i>Enchastrayes</i>	Ninon DAMERY (tit.), Noëlie GARIN (suppl.)
<i>Faucon de Barcelonnette</i>	Romain MARCEAU (tit.), Hélène GARCIER-RICHAUD (suppl.)
<i>Jausiers</i>	Sarah ZUMTANGWALD (tit.), Christiane PETETIN (tit.), Evan FORTOUL (tit.), Frank ENJALRIC (tit.), Sandra POUPIN (suppl.), Sophie MECHE (suppl.), Philippe MAYER (suppl.), Michel VENTINO (suppl.)
<i>Lauzet-Ubaye</i>	Agnès PIGNATEL (tit.), Fanny FONTAINE (suppl.)
<i>Méolans-Revel</i>	Sébastien GARNIER (tit.), Eloïse TRON (suppl.)
<i>Saint-Paul-sur-Ubaye</i>	Martine JANIN-REYNAUD (tit.)
<i>Saint-Pons</i>	Dominique OKROGLIC (tit.), Gonzague de VATHAIRE (tit.), Jérôme REYNAUD (suppl.)
<i>Les Thuiles</i>	Sandra REYNAUD (tit.), Roland LELLY (suppl.)
<i>Ubaye Serre-Ponçon</i>	Jean-Michel TRON (tit.) Robin CHARRIEAU (tit.), Michel CERIEZ (suppl.), Lydia COCO (suppl.)
<i>Uvernet-Fours</i>	Denis CAPEL (tit.), Arnaud GASTON (suppl.)
<i>Val d'Oronaye</i>	Joël ANDRE (tit.), Thierry VALLIN (suppl.)

3) Cadre de vie

<i>Barcelonnette</i>	Yvan BOUGUYON, Philippe MAURI, Florence ALLEMANDI, Henri GINOUVES, Delphine GARINO, Evelyne COUSTOULIN, Marjorie CASTANO, David MORARD, Fabrice JESTIN
<i>Condamine-Châtelard</i>	Florence COMBIER (tit.), Valérie D'AGRUMA (suppl.)
<i>Enchastrayes</i>	Florence QUELLEC (tit.), Michael LOISON (suppl.)
<i>Faucon de Barcelonnette</i>	Hélène GARCIER-RICHAUD (tit.), Marion BOREL (suppl.)
<i>Jausiers</i>	Sarah ZUMTANGWALD (tit.), Christiane PETETIN (tit.), Frank ENJALRIC (tit.), Sophie MECHE (suppl.), Manon BOUGET (suppl.), Julie CHRISTOL (suppl.)
<i>Lauzet-Ubaye</i>	Léa FOURGEAUD (tit.), Agnès PIGNATEL (suppl.)
<i>Méolans-Revel</i>	Sébastien GARNIER (tit.), Julie BATTALIER (suppl.)

<i>Saint-Paul-sur-Ubaye</i>	Christine TIRAN-MATIGNON (tit.), Martine JANIN-REYNAUD (suppl.)
<i>Saint-Pons</i>	Jean-François GARCIN (tit.), Jérôme REYNAUD (tit.), Laurence LECUYER (suppl.)
<i>Les Thuiles</i>	Sandra REYNAUD (tit.), Françoise HONORE (suppl.)
<i>Ubaye Serre-Ponçon</i>	Michel CERIEZ (tit.), Jade REYNAUD (tit.), Sylviane MICHEL (suppl.), Bastien BARNEAUD (suppl.)
<i>Uvernet-Fours</i>	Béatrice BELLON (tit.), Clémentine MARINIER (suppl.)
<i>Val d'Oronaye</i>	Camille SAPPPIA (tit.), Patricia BIASETTI (suppl.)

4) Aménagement

<i>Barcelonnette</i>	Yvan BOUGUYON, Philippe MAURI, Florence ALLEMANDI, Bertrand BARBO, Claire CALMET
<i>Condamine-Châtelard</i>	Philippe REYNAUD (tit.), Florence COMBIER (suppl.)
<i>Enchastrayes</i>	Jacques WALTHER (tit.), Florence QUELLEC (suppl.)
<i>Faucon de Barcelonnette</i>	Claude FAVY (tit.), Hélène GARCIER-RICHAUD (suppl.)
<i>Jausiers</i>	Sarah ZUMTANGWALD (tit.), Evan FORTOUL (tit.), Frank ENJALRIC (tit.), Sophie MECHE (suppl.), Sandra POUPIN (suppl.), Michel VENTINO (suppl.)
<i>Lauzet-Ubaye</i>	Mathieu BERÇON (tit.), Agnès PIGNATEL (suppl.)
<i>Méolans-Revel</i>	Laurent ARNAUD (tit.), Hugo COLLOMB (suppl.)
<i>Saint-Paul-sur-Ubaye</i>	Lionel SIGNORET (tit.), Camille COLAS (suppl.)
<i>Saint-Pons</i>	Dominique OKROGLIC (tit.), Jean-François GARCIN (tit.), Rémy PITOLLET (suppl.), Gonzague de VATHAIRE (suppl.)
<i>Les Thuiles</i>	Sandra REYNAUD (tit.), Françoise HONORE (suppl.)
<i>Ubaye Serre-Ponçon</i>	Jean-Michel TRON (tit.), Frédéric REYNAUD (tit.), Romain AUBERT (suppl.), Marie-Christine IMBERT (suppl.)
<i>Uvernet-Fours</i>	Sabine DANERI (tit.), Béatrice BELLON (suppl.)
<i>Val d'Oronaye</i>	Eric MARTINEZ (tit.), Bertie ABOUHAB (suppl.)

5) Finances, Ressources humaines

<i>Barcelonnette</i>	Yvan BOUGUYON, Christophe UGHETTO, Clarisse GARCIER, David MORARD, Marjorie CASTANO
<i>Condamine-Châtelard</i>	Elisabeth JACQUES (tit.)
<i>Enchastrayes</i>	Dominique OLIVIER (tit.), Ninon DAMERY (suppl.)
<i>Faucon de Barcelonnette</i>	Hélène GARCIER-RICHAUD (tit.), Daniel JEAN (suppl.)
<i>Jausiers</i>	Sarah ZUMTANGWALD (tit.), Frank ENJALRIC (tit.), Manon BOUGET (suppl.), Sandra POUPIN (suppl.)
<i>Lauzet-Ubaye</i>	Agnès PIGNATEL (tit.), Manu SICELLO (suppl.)
<i>Méolans-Revel</i>	Valentin PEDROCCHI (tit.), Mélanie OCCELLI (suppl.)
<i>Saint-Paul-sur-Ubaye</i>	Camille COLAS (tit.), Lionel SIGNORET (suppl.)
<i>Saint-Pons</i>	Dominique OKROGLIC (tit.), Gonzague de VATHAIRE (tit.), Jérôme REYNAUD (suppl.)
<i>Les Thuiles</i>	Françoise HONORE (tit.), Elodie CHAULIAC (suppl.)
<i>Ubaye Serre-Ponçon</i>	Jean-Michel TRON (tit.), Marie-Christine IMBERT (tit.), Leslie SAUNIER (suppl.), Frédéric REYNAUD (suppl.)
<i>Uvernet-Fours</i>	Frédéric NAPPO (tit.), Sarah BONNET (suppl.)
<i>Val d'Oronaye</i>	Eric MARTINEZ (tit.), Bertie ABOUHAB (suppl.)

6) Marchés à procédure adaptée

<i>Barcelonnette</i>	Yvan BOUYGUYON, Bertrand BARBO
<i>Condamine-Châtelard</i>	Elisabeth JACQUES (tit.)
<i>Enchastrayes</i>	Dominique OLIVIER (tit.), Jacques WALTHER (suppl.)
<i>Faucon de Barcelonnette</i>	Hélène GARCIER-RICHAUD (tit.), Daniel JEAN (suppl.)
<i>Jausiers</i>	Sarah ZUMTANGWALD (tit.), Julie CHRISTOL (suppl.)
<i>Lauzet-Ubaye</i>	Agnès PIGNATEL (tit.), Manu SICELLO (suppl.)
<i>Méolans-Revel</i>	Laurent ARNAUD (tit.), Hugo COLLOMB (suppl.)

<i>Saint-Paul-sur-Ubaye</i>	Lionel SIGNORET (tit.), Camille COLAS (suppl.)
<i>Saint-Pons</i>	Dominique OKROGLIC (tit.), Gonzague de VATHAIRE (tit.), Jérôme REYNAUD (suppl.)
<i>Les Thuiles</i>	Françoise HONORE (tit.), Roland LELLY (suppl.)
<i>Ubaye Serre-Ponçon</i>	Jean-Michel TRON (tit.), Frédéric REYNAUD (tit.), Jade REYNAUD (suppl.), Justine PATRAS (suppl.)
<i>Uvernet-Fours</i>	Sabine DANERI
<i>Val d'Oronaye</i>	Corinne LOMBARD (tit.), Alain MEISSIREL (suppl.)

- **PRECISE** les horaires des commissions thématiques intercommunales suivantes dénommées **permanentes** et programmées le mardi précédant le conseil communautaire :
 - 8h00 à 10h00 : Environnement
 - 10h00 à 12h30 : Attractivité
 - 14h00 à 16h30 : Cadre de vie
 - 16h30 à 18h00 : Aménagement
 - 18h00 à 19h00 : Finances, ressources humaines
- **PRECISE** que la commission Marchés à Procédure Adaptée se réunira en tant que de besoin.
- **ABROGE** la délibération n° DC2026_06_087 du 2 juin 2026 portant sur le même objet.

Mme la Présidente – La question suivante est la désignation des membres siégeant aux commissions thématiques. Il y a eu quelques petites modifications et il y avait aussi eu un problème de timing avec la mairie d'Uvernet-Fours. Il s'agit aujourd'hui de ratifier les membres des commissions, puisqu'on a eu quelques changements sur certaines communes, soit c'était sur des problèmes de retranscription, soit c'était sur des re-délibérations, plus la commune d'Uvernet-Fours. Pour moi, ça n'apporte pas de questions à proprement dit, mais vérifiez bien qu'on n'ait pas eu à nouveau des problèmes de noms, histoire qu'on ne se fasse pas ça à chaque séance. Mais sinon, si c'est OK pour vous, on ratifie de manière définitive.

Une observation pour la commune du Lauzet-Ubaye : Madame PIGNATEL.

Mme Agnès PIGNATEL – C'est sur la partie Cadre de vie, changer la représentante par Fanny FONTAINE au lieu de Léa FOURGEAUD.

Mme la Présidente – Donc, pour le Cadre de vie, nous avons Léa FOURGEAUD et Agnès PIGNATEL en suppléante. Que faut-il indiquer ?

Mme Agnès PIGNATEL – Fanny FONTAINE et Agnès PIGNATEL en suppléante.

Mme la Présidente – Très bien. Avez-vous pris la délibération concordante au sein de votre Conseil municipal, Madame la Maire ?

Mme Agnès PIGNATEL – Non.

Mme la Présidente – Donc nous allons être obligés de re-ratifier la prochaine fois, puisque nous devons intervenir en second. Donc on laisse comme ça en « modifié ». Il faut d'abord qu'il y ait un Conseil municipal et après nous ratifions. Il n'y a pas de souci, dès que tu as fait ton prochain Conseil, on repassera le Cadre de vie. Si jamais ça vous arrive, il n'y a pas de problème.

C'est bon ? On peut passer au vote pour cette fois-ci ? Des votes contre, des abstentions ? À l'unanimité. Je vous remercie beaucoup.

Aucune autre remarque n'étant émise, Madame la Présidente procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

4. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CCVUSP SIEGEANT AU SEIN DU COMITE DEPARTEMENTAL POUR L'EMPLOI

Le rapporteur est Madame la Présidente.

Le Conseil communautaire,

VU le Code du travail, notamment ses articles R5311-22 et suivants, relatifs à la composition, l'organisation et le fonctionnement des Comités Départementaux Pour l'Emploi, instances créées pour favoriser une meilleure coopération entre l'État, les collectivités territoriales et les acteurs de l'insertion, de la formation et de l'emploi ;

CONSIDERANT qu'il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein du Comité Départemental pour l'Emploi ;

CONSIDERANT les candidatures de madame Hélène GARCIER-RICHAUD au titre de titulaire et de madame Elisabeth JACQUES au titre de suppléante,

Sur proposition de la Présidente,

Après un vote à main levée approuvé à l'unanimité des membres présents

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DESIGNE Mme GARCIER-RICHAUD Hélène** en qualité de membre titulaire et **Mme JACQUES Elisabeth** en qualité de membre suppléant pour représenter la CCVUSP au sein du Comité Départemental pour l'Emploi.
- **CHARGE** la Présidente de notifier la présente délibération à Madame la Préfète des Alpes de Haute-Provence

Mme la Présidente – Le sujet suivant, question n° 4, il s'agit de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant dans un comité qui existe déjà, mais un comité que nous n'avons pas voté jusqu'à présent, le Comité départemental pour l'emploi. La loi Plein emploi du 18 décembre 2023 a institué une nouvelle gouvernance nationale et territoriale du service public pour l'emploi. Celle-ci est, notamment, structurée autour des comités territoriaux de l'emploi et prévoit une gouvernance à trois niveaux : régional, départemental et local. Dans les Alpes-de-Haute-Provence, par souci de simplification et d'opérationnalité, et après échange avec les partenaires et acteurs du territoire, le comité a été mis en place par arrêté préfectoral le 11 septembre 2024. Il couvre un périmètre départemental et ses missions se confondent avec le comité local. Pour éviter d'avoir deux comités à animer, il a été choisi de n'en faire qu'un seul. Il est coprésidé à la fois par l'État et le Département. Le rôle des comités départementaux pour l'emploi est le suivant : ils définissent et suivent les politiques d'insertion

pour des parcours adaptés aux publics les plus éloignés du marché du travail et ils comprennent une commission dédiée à l'inclusion et à l'insertion par l'activité économique. Le rôle des comités locaux pour l'emploi : eux, ce sont des stratégies locales à l'emploi et ils traduisent de manière opérationnelle. Ils organisent des partenariats et des projets territoriaux.

Le collège des représentants des EPCI est composé de neuf membres : un membre des communes sur proposition de l'Association des Maires et huit représentants pour chacun des EPCI. Il convient donc pour nous de désigner un titulaire et un suppléant pour ce comité départemental pour l'emploi.

Je voulais vous proposer la candidature de notre vice-présidente en charge du Cadre de vie afin qu'elle puisse y travailler. Et j'ai un poste de suppléant. Est-ce que j'ai des candidats à cette suppléance pour être à ce Comité départemental pour l'emploi ?

Mme Hélène GARCIER-RICHAUD – *Ce n'est pas toutes les semaines, c'est deux fois dans l'année.*

Mme la Présidente – *S'il n'y a personne, je vais y aller, Dominique, ne t'inquiète pas là-dessus. Bien sûr, c'est évident. S'il y a quelqu'un qui a envie d'y aller, c'est volontiers, sinon je vais y aller. Je vous propose tous les deux la candidature, sachant que vous connaissez ça par cœur.*

Réglementairement, nous avons à réaliser ce vote à bulletin secret, sauf si, à l'unanimité nous sommes d'accord pour procéder à main levée. Y a-t-il des oppositions pour que ce vote se fasse à main levée ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Pas d'abstention non plus. Donc ce vote se fera à main levée. Je vous propose donc, en termes de candidature, en qualité de titulaire, la candidature d'Hélène GARCIER-RICHAUD. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? À l'unanimité ? Je vous remercie.

Et je vous propose ma candidature au titre de suppléant. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? À l'unanimité ? Je vous remercie.

Aucune remarque n'étant émise, Madame la Présidente procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

5. DEBAT SUR LE PACTE DE GOUVERNANCE

Le rapporteur est Madame Agnès PIGNATEL.

Le Conseil communautaire,

VU la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-11-2 ;

CONSIDERANT qu'après chaque renouvellement général des conseils municipaux, l'organisation d'un débat et une délibération sur l'élaboration d'un Pacte de Gouvernance entre l'établissement et ses communes membres est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ;

CONSIDERANT que le Pacte de Gouvernance n'a pas de contenu formalisé mais peut prévoir :

1° Les conditions dans lesquelles sont mises en œuvre les dispositions de l'article L. 5211-57 du Code Général des Collectivités Territoriales à savoir les décisions du conseil communautaire dont les effets ne concernent qu'une seule des communes membres ;

2° Les conditions dans lesquelles le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peut proposer de réunir la conférence des maires pour avis sur des sujets d'intérêt communautaire ;

3° Les conditions dans lesquelles l'établissement public peut, par convention, confier la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs de ses communes membres ;

4° La création de commissions spécialisées associant les maires. Le pacte détermine alors leur organisation, leur fonctionnement et leurs missions. Le pacte fixe, le cas échéant, les modalités de fonctionnement des commissions prévues à l'article L. 5211-40-1 ;

5° La création de conférences territoriales des maires, selon des périmètres géographiques et des périmètres de compétences qu'il détermine. Les conférences territoriales des maires peuvent être consultées lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. Les modalités de fonctionnement des conférences territoriales des maires sont déterminées par le règlement intérieur de l'organe délibérant de l'établissement public ;

6° Les conditions dans lesquelles le président de l'établissement public peut déléguer au maire d'une commune membre l'engagement de certaines dépenses d'entretien courant d'infrastructures ou de bâtiments communautaires. Dans ce cas, le pacte fixe également les conditions dans lesquelles le maire dispose d'une autorité fonctionnelle sur les services de l'établissement public, dans le cadre d'une convention de mise à disposition de services ;

7° Les orientations en matière de mutualisation de services entre les services de l'établissement public et ceux des communes membres afin d'assurer une meilleure organisation des services ;

8° Les objectifs à poursuivre en matière d'égalité représentation des femmes et des hommes au sein des organes de gouvernance et des commissions de l'établissement public ;

CONSIDERANT que ces dispositions peuvent être mises en œuvre hors du formalisme d'un pacte de gouvernance, ce par application du Code Général des Collectivités Territoriales et sur décision du conseil communautaire ;

CONSIDERANT que le Pacte de Gouvernance n'est pas obligatoire mais, s'il est décidé, qu'il doit être adopté selon un calendrier strict, à savoir dans un délai de neuf mois à compter du renouvellement général des conseillers municipaux, soit au plus tard le 15 décembre 2026 et ce après avis des conseils municipaux des communes membres rendu dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte ;

CONSIDERANT le débat de ce 7 juillet 2026 ;

Sur proposition de Mme Agnès PIGNATEL, vice-présidente déléguée au pôle Coordination générale et Europe,

Après en avoir délibéré,

A la majorité des membres présents et représentés, FORTOUL Evan et ENJALRIC Frank s'étant prononcés pour l'élaboration d'un pacte de gouvernance,

- **PREND ACTE** du débat en conseil communautaire sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance ;
- **SE PRONONCE CONTRE** l'élaboration d'un pacte de Gouvernance entre la CCVUSP et ses communes membres.
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document afférent à la bonne exécution de cette délibération

Mme la Présidente – Le sujet suivant, il s'agit du débat sur la mise en place du pacte de gouvernance. Je cède la parole à Agnès PIGNATEL pour aborder ce sujet.

Nous avons l'obligation de débattre sur la mise en place d'un pacte de gouvernance et de son intérêt. Il n'y a pas de formalisme particulier, la parole est ouverte. Nous, on a un point de vue, chacun a le sien. On débat. On n'y met pas un intérêt suprême, ne vous inquiétez pas. Là-dessus, il n'y a pas de difficulté majeure, mais on le fait de manière sérieuse. C'est la première fois qu'au sein de la collectivité, on respecte la loi et qu'on fait ce débat.

Mme Agnès PIGNATEL – Ce pacte de gouvernance, s'il est adopté, devrait notamment préciser les délégations des compétences entre l'EPCI et les communes membres, les conditions dans lesquelles les Maires participent à l'exercice des compétences communautaires, les modalités d'information et de consultation des communes membres, et les conditions d'organisation des réunions des instances communautaires.

Ce qu'on voit aujourd'hui par rapport à la structure qu'on a mise en place, on a une structure de gouvernance qui est pleinement opérationnelle. Ça, c'est un avis que je rends, après, je vous le laisse au débat. La CCVUSP dispose d'ores et déjà d'une organisation interne structurée. On a mis en place des réunions de Bureau où tous les Maires sont intégrés, notamment. On a donc une implication directe et totale de l'ensemble des Maires. Chaque Maire détient une délégation effective, soit en qualité de vice-président, soit en qualité d' élu délégué sur sa thématique. Cette organisation garantit une représentation équilibrée et une responsabilisation de l'ensemble des communes membres, quels que soient leur taille ou leur poids démographique.

Sur le Bureau communautaire, c'est l'instance qui permet de partager et d'avoir ce dialogue partagé. On a des bureaux qui sont réguliers, une fois par mois (un peu moins avec la trêve estivale). Cette configuration est appréciée. Je n'ai pas eu de retour négatif, de la part des Maires, sur ce fait-là. C'est une instance réservée avec une véritable assemblée de gouvernance partagée. On a des rôles décisionnels. On a un rôle de concertation et de coordination.

Donc l'objectif du pacte vis-à-vis de la CCVUSP ne changerait pas grand-chose, puisqu'on associe tous les Maires. Il y a sept délégations, sept espaces de discussion partagée. On a une garantie sur l'information des communes membres. Et puis les rôles de chacun ont été clarifiés dans un organigramme. Donc, sur ce point, je laisse un peu le débat ouvert, si quelqu'un a des questions sur le sujet et pense qu'il faut rajouter des choses sur notre organisation ou changer ?

Mme la Présidente – Je vais faire un peu preuve de fanfaronnade, mais on s'est tellement mis dans l'optique de travailler avec beaucoup plus de personnes autour de la table, l'intégralité des communes, « comment travailler avec l'intégralité des Maires ? », « Comment travailler sur les délégations ? », essayer d'avoir le plus de Conseils communautaires possible et d'organiser les commissions, que, force est de constater, quand j'ai regardé ce que le pacte de gouvernance pouvait nous apporter, finalement, hormis mettre des équipes au travail pour pouvoir le rédiger de manière efficace, pas grand-chose de plus.

Donc il est vrai que, de fait, ma motivation pour mettre des moyens dans la réalisation d'un pacte de gouvernance n'est pas au max. Maintenant, si vous considérez qu'on doit aller au bout de ce sujet, sachant que sur les collectivités voisines, puisque je me suis renseignée, il y en a que oui, il y en a que non... Enfin, il n'y a pas de non franc, n'y a pas de oui franc, c'est à peu près moitié-moitié. Est-ce que ce sont des collectivités où ça tourne mieux, ça tourne moins bien ? Il n'y a pas vraiment de collectivités qui tournent mal autour de la table. Il n'y a pas de positions extrêmement compliquées quand on parle de territoire, donc finalement, ça ne m'a pas beaucoup renseignée non plus sur ce qui était fait chez les voisins. Nous avons besoin de votre avis.

Et très sincèrement, j'écoute tout le monde : si vous y voyez un intérêt, j'écoute avec bonheur. Pour moi, ce n'est pas une entrave de faire un pacte de gouvernance, s'il faut le faire, on le fait. Si ça apporte quelque chose, on le fait. Si c'est pour faire travailler des équipes, pour rédiger un pacte de gouvernance pendant qu'elles ne font pas autre chose, alors que le pacte

de gouvernance, grosso modo, les attendus que l'on a, on les a même déjà franchis, je préfère qu'ils fassent autre chose. C'est purement rationnel. Y a-t-il des questions ?

M. FRANK ENJALRIC – Quel est le produit fini ? J'espère que ce n'est pas seulement rédiger un document ?

Mme Agnès PIGNATEL – Si : un document fonctionnel, comme on a fait là sur l'organisation.

M. Yvan BOUGUYON – À ce stade, on a déjà la plupart des étages de la fusée, voire tous les étages de la fusée. Comparativement à des collectivités voisines ou ailleurs, nous avons l'avantage ou l'inconvénient d'être 13 communes. Ça permet quand même un dialogue assez direct et souple.

Deuxièmement, les commissions sont constituées ; elles recouvrent l'ensemble des périmètres de compétences.

Troisièmement, je trouve que la Conférence des Maires fonctionne très bien. C'est un espace d'échange qui est bien construit.

La plupart des étages étant là, je ne vois pas vraiment la nécessité de rajouter de la complexité. On peut se contenter de la réalité et de la souplesse qu'elle peut permettre assez naturellement.

Mme Dominique OKROGLIC – Je suis tout à fait de ton avis. Ce n'est pas la peine de rajouter encore des couches. Je pense qu'on ne fonctionne déjà pas si mal que ça et que ce n'est pas la peine de rajouter du travail aux équipes, puisqu'elles en ont vraiment beaucoup à faire, par ailleurs. On l'a vu déjà tout à l'heure avec les projets.

Mme la Présidente – Oui, c'est certain.

M. Jean-Michel TRON – Je partage tout à fait, et ne serait-ce que, justement, par rapport au travail des équipes. Et tout ce qu'ils fournissent dans la préparation des commissions, l'importance d'être présent en commission. Évidemment, on est en début de mandat, mais il y avait des communes qui n'étaient pas du tout représentées dans les commissions de la semaine dernière. Éric, chez toi, le matin, il n'y avait personne, ni en environnement ni en attractivité. Je ne sais pas s'ils t'en font un retour, s'ils te le disent... C'est un peu dommage parce qu'il y a beaucoup de travail qui est fait, qui est vu en commission. Et comme le dit Dominique, par rapport aussi au travail qui est fourni, de présentation et de débat, par les équipes, je pense que dans les Conseils respectifs, on va toujours dire que... Et puis on a prévu quand même, cette fois-ci, en plus, d'avoir systématiquement des suppléants. Donc, je veux dire, potentiellement, il y a le Maire, plus un représentant titulaire, plus éventuellement un suppléant. Ça laisse quand même des possibilités.

M. Frank ENJALRIC – À nouveau une question : justement pour lever ce type de situation, est-ce que ça ne pourrait pas être plus... Comment dirais-je ? Savoir la portée de chaque commission, les décisions, quel est le rôle à jouer des différentes personnes, replacer ça dans l'organigramme et le flux des décisions.

Mme la Présidente – Excuse-moi, je n'ai pas compris ce que tu souhaites faire. De manière concrète, donne-moi un exemple ?

M. Frank ENJALRIC – Concrètement, je ne connais pas assez comment tout fonctionne. J'ai l'impression que si des gens ne se sont pas suffisamment motivés ou ne sont pas venus, c'est peut-être parce qu'ils ne savent pas ce qu'ils vont faire, quel est l'intérêt de leur participation, quelle est la portée de leur participation, etc. Voilà ce genre de choses, qu'il faudrait peut-être lever en montrant comment ça se passe.

Mme la Présidente – Comment est prise une décision.

M. Frank ENJALRIC – Quelles sont les différentes personnes vers qui aller... Voilà, parce que j'avoue que je rencontre beaucoup de gens, etc., mais j'ai parfois toujours du mal à savoir où ils sont placés, quels sont les interlocuteurs principaux, ce genre de choses.

Mme Florence ALLEMANDI – Ne serait-ce pas pertinent... Je sais que c'est difficile, mais il y a quand même pas mal d'élus autour de la table qui travaillent le mardi. Alors, même si c'est récurrent, ça tombe tous les mardis avant le Conseil communautaire, mais il y a des gens qui ne peuvent pas se libérer tout simplement dans la journée.

Mme la Présidente – En fait, j'ai justement proposé un jour parce que j'avais eu la même observation qui m'avait été faite sur le fait que, comme on avait des commissions qui étaient un peu tous les jours, les gens n'arrivaient pas à se rendre présents, ils n'arrivaient pas à poser leurs congés auprès de leur employeur et ils n'arrivaient pas à avoir des moyens de garde le soir pour les personnes qui étaient encore jeunes actives. Donc c'est à la suite d'une demande qui m'a été faite qu'on a créé la journée de commissions, pour que les personnes puissent, sur une journée qui précède le Conseil communautaire, pouvoir avoir une journée fixe avec horaires fixes parce que ce n'était pas le cas jusqu'à présent. Donc j'ai répondu dans un sens qui ne satisfait pas l'autre, mais...

Mme Sarah ZUMTANGWALD – Si je peux aussi prendre la parole un instant, je ne vois pas forcément l'intérêt de mettre en place un pacte de gouvernance, parce que depuis le début, effectivement, on a tous travaillé ensemble. J'ai l'impression que tous les outils qui sont mis en place nous permettent pleinement d'avoir toutes les informations. Je peux comprendre la demande de Frank, mais je pense que ça va venir avec le temps et c'est aussi dû à une situation de jeune élu. C'est un peu encore autre chose, je trouve. Je trouve que c'est très pertinent d'avoir mis sur une journée toutes les commissions. Moi, je trouve que c'est beaucoup plus simple, on bloque la journée, on sait qu'on passe notre journée à la Communauté de communes. C'est sûr que, malheureusement, parfois, ça ne pourra pas convenir à tout le monde, ce n'est pas possible, mais, pour ma part, en tout cas, je ne vois pas la nécessité supplémentaire de rajouter un travail sur ce pacte de gouvernance. Notre fonctionnement aujourd'hui me convient tout à fait.

Mme la Présidente – J'ai bien vu. Pour répondre aussi sur la difficulté, c'est plus facile là, pour les vice-présidents, parce que je les sollicite tout le temps. Donc forcément, ils ont eu un investissement de temps obligatoire, par leur fonction, beaucoup plus important, donc c'est beaucoup plus facile pour eux parce que forcément... Sarah était ce matin en réunion avec Veolia. Elle avait autour d'elle des équipes, des chefs de service pour lesquels elle avait préparé justement les attendus sur les nécessités de pouvoir répondre à notre DSP concernant l'assainissement, les points positifs et les failles de la gestion de nos DSP. Elle a un background qui fait que, l'investissement en temps qu'elle y a donné, c'est beaucoup plus facile. Elle me croise, donc on peut parler d'autres sujets également. C'est plus facile pour eux. C'est vrai, je pense, que c'est beaucoup plus difficile et je pense que c'est même un peu frustrant dans le sens où vous avez envie de vous investir, et que la manière dont une collectivité est organisée ne donne pas place à tous les conseillers communautaires dans le travail, hormis en commission. En COPIL, en commission, c'est très normé, ce n'est pas fluide à bâtons rompus. C'est un exercice où on a créé une fenêtre de temps dans laquelle on traite une thématique que vous n'avez pas eu, en amont, le loisir de travailler avec les services. Et ça, moi, pour avoir été à votre place à un moment donné, j'avais envie de comprendre, de faire les choses. Et c'est plus frustrant pour les personnes qui sont très dynamiques et qui ont envie d'octroyer du temps, je le comprends. En revanche, ça, ce n'est pas relatif à la Communauté de communes, c'est ainsi fait : il y a les personnes qui sont à la gouvernance et il y a les personnes qui sont là en autorité pour prendre des décisions. Et on a deux travaux différents. Les COPIL vont être nombreux, notamment en ce qui concerne l'environnement et Jausiers. Également sur toute la vallée de l'Ubaye, sur toute la mise en protection. De nombreux comités de pilotage vont avoir lieu. Vous allez avoir de quoi vous épanouir plus qu'en commission. Et là, les comités de pilotage sont en heures de jour et essaïés sans bloquer une journée.

Mme Hélène GARCIER-RICHAUD – Moi aussi, je trouve que, dans notre système de fonctionnement, on se voit très régulièrement tous ensemble, on a une régularité... Aussi, si c'est juste rajouter un pacte de gouvernance pour noter les choses, alors que tout le monde s'entend bien autour de la table et qu'on n'a pas de problème de relation les uns envers les

autres, je me dis qu'on a la chance que ça se passe comme ça et que c'est très bien. On n'a pas besoin de formaliser, c'est fluide et naturel.

M. Bertrand BARBO – Par rapport à la formalisation, justement, puisque tout le monde se félicite de ce bon fonctionnement, pourquoi ne le formalise-t-on pas pour le garder en mémoire et se dire « ça fonctionne bien » ? Sans rédiger des pages et des pages, mais...

Mme Agnès PIGNATEL – Effectivement, mais c'est déjà formalisé, puisqu'on a l'organigramme qui est formalisé, on a les réunions et la régularité des réunions qui ont été formalisées aussi.

M. Bertrand BARBO – Du coup, on ne l'appellerait pas « pacte » ?

Mme la Présidente – C'est tout formalisé déjà, c'est juste qu'on ne l'appelle pas « pacte de gouvernance », mais tout est formalisé évidemment, parce que, sinon, les services ne sauraient pas comment on s'organise, et, notamment, pour tenir les calendriers. Là, par exemple, en fin de séance, je vous indiquerai jeudi 10 septembre, Bureau, 14 septembre, régie Ubaye Ski, 15 septembre, commission permanente, 22 septembre, Conseil communautaire... En fait, les quasi-ordres du jour sont déjà préétablis, le calendrier de travail est fait, la réunion des cent jours est fixée à fin octobre... On a déjà vraiment cadré et c'est déjà totalement écrit. C'est ma façon de procéder : j'aime l'ordre et la discipline.

Mme Chantal BONAGLIA – J'ai un petit souci avec les documents et l'accès à l'information. La commission Attractivité de mardi dernier, on nous a présenté un joli dossier sur le ski, sur les projets, on n'a pas pu finir et on nous a dit « ne vous inquiétez pas, vous aurez accès, on vous l'envoie »... Alors, est-ce qu'il y aurait moyen d'avoir un endroit quelque part pour pouvoir accéder à tous les dossiers qu'on voit en commission ?

Mme la Présidente – Oui, c'est en cours. Vous avez vu commencer à apparaître la notion d'ASANA et on travaille sur l'outil informatique qui va permettre aux élus communautaires et aux membres de commissions de pouvoir piocher les informations et les documents qui ont été fournis pour éviter 35 mails et que finalement notre mail devienne notre gestion électronique de données, et qu'on recherche éternellement dans nos dossiers. Donc on est en train de travailler sur le fonctionnement. Pour votre pleine connaissance, au sein de la collectivité, nous avons une personne qui est à temps partiel à la DSI (direction des systèmes d'information). C'est Nicolas. C'est une personne qui, aujourd'hui est à temps partiel pour gérer l'intégralité du système informatique. Ce n'est pas suffisant, pas aujourd'hui, et pas pour mettre en place de nouveaux projets comme celui-là. C'est pour ça que vous aviez vu dans les créations de postes, la création du poste d'un chargé de communication, pour qu'on ait la personne communication... L'élément de communication, c'est faire ce qu'on dit et dire ce qu'on fait, c'est aussi notre responsabilité. La propagande, je m'en fiche, je sais la faire moi-même. Il n'y a qu'une seule chose qui fait ma propagande, c'est le travail. Au moins, ça, ça met tout le monde d'accord. Il n'y a qu'une seule chose que je veux, c'est bosser, et à la fin, ça fait notre propagande, donc je n'ai pas besoin de propagande. C'est vraiment de la communication pour que les Ubayens comprennent ce qu'on fait. Et aujourd'hui, ce n'est pas suffisant. On ne comprend même pas tous les contours de notre travail, ils ne savent même pas quand ils doivent venir nous solliciter. Et d'un autre côté, on a des élus avec qui on doit communiquer, et en plus qui aient accès aux documents et ça, c'est la mise en place d'un système informatique. Il faut quand même comprendre qu'il y a peu de temps, on n'avait pas, nous, de gestion électronique des données sécurisée, externalisée, qui existait au sein de la collectivité, pas d'outil de gestion de projet pour vous le transmettre. Donc on avance. Et c'est pour ça que vous avez vu apparaître ASANA. Vous avez vu d'un coup apparaître un truc dans votre vie, qui n'est pas arrivé encore à son terme, parce qu'on doit nous-mêmes voir comment on le réalise et que ce soit le plus propre possible, et à l'intérieur duquel il y aura tous les rendus des commissions, les préparations, les rapports, les présentations, les PowerPoint, thématiques, par commission. Au moins, vous aurez accès, puis vous allez vous connecter à votre interface en gestion de projet et, quand il y a des avancées à vous communiquer, elles seront communiquées.

Donc là, on est en train d'y travailler. Ce n'est pas évident non plus, c'est un peu nouveau. Les équipes s'y sont mises aussi, elles n'y étaient pas non plus. Moi-même, en tant que Présidente, la quête de l'information, c'était un truc ! C'est comme le roi Arthur : le Graal. Où est l'info ? Où je dois la chercher ? Et comme je n'avais pas envie de déranger toujours quelqu'un en disant « je n'arrive pas à trouver le dernier PowerPoint sur la présentation de la récupération de la compétence du SYDEVOM », par exemple, au hasard, être obligée de solliciter quelqu'un, alors que je sais que c'est quelqu'un que je coupe dans son travail, etc., c'est pour ça que nous avons mis cet applicatif, mais je sais que c'est décevant, même pour l'équipe qui est là. Si je vous dis ASANA, ils sont là en train de dire « Houlà ». On va y arriver. En tout cas, on l'a en tête, et merci beaucoup de l'intervention parce que ça me donne raison et ça va leur donner un coup d'envie.

Mme Chantal BONAGLIA – Et il nous faudrait aussi les dates des prochaines commissions, Conseils communautaires.

Mme la Présidente – On a un calendrier prévisionnel jusqu'à la fin de l'année.

Mme Chantal BONAGLIA – Oui, mais on le trouve où ? Moi, j'ai un souci avec l'info. « Sur Asana » ? Mais oui !

Mme la Présidente – Vous l'avez reçu par mail. Il vous a été renvoyé. On a un calendrier prévisionnel, c'est-à-dire qu'on cale, je pense, huit conseils communautaires par an à peu près. On essaie d'éliminer les vacances, les zones de février, les zones de Noël, les congés d'été. Ça donne, quand on y arrive, sept à huit par an. Après, à partir de là, on a un Conseil communautaire. La semaine qui précède, on a les commissions. La semaine qui précède, le jeudi, j'ai un comité de relecture avant les commissions. Avant le comité de relecture, ou conjointement dans la journée, j'ai une réunion de Bureau dans la journée, mais qui est une réunion de Bureau pour préparer le Conseil communautaire. Ce sont les vice-présidents qui font état du travail qu'ils ont fait et qu'ils vont présenter en commission. Et après, il y a les Bureaux libres qui sont des Bureaux plus politiques pour prendre des décisions politiques qui ne donnent pas obligatoirement lieu à un vote en Conseil communautaire. Donc il y a des Bureaux complémentaires, mais qui ne sont pas dans le déroulé purement de la prise de décision.

Et votre porte d'entrée : sollicitez directement le directeur des services. Ensuite, il passe les plats. Si ce n'est pas à lui de répondre, il dira à Florence, « on a à préciser à nouveau les dates ». Vous avez un vice-président en lui disant « j'ai besoin du compte rendu »... En l'occurrence, il ne vous a pas été rendu, puisqu'il n'a pas encore été rédigé et que notre intervenant ne nous l'a pas encore donné. C'est pour ça que vous n'avez pas eu de compte rendu, mais vous allez avoir un compte rendu de séance avec les notes, le PowerPoint et le compte rendu de la séance qui a été fait.

M. Jean-Michel TRON – Sarah l'a eu.

Mme Sarah ZUMTANGWALD – Je l'ai envoyé.

Mme la Présidente – Alors, il y a un problème de mail. Donc pas de souci, on reboucle directement avec les services, ça solutionne. Plus vous demandez, plus c'est facile : il n'y a pas d'instruction de retenir l'information.

On passe au vote, Madame la Vice-présidente, de manière formelle ?

Mme Agnès PIGNATEL – De manière formelle.

M. Evan FORTOUL – Je rejoins vos points de vue. Ça a l'air d'être une organisation qui fonctionne bien, qui a l'air d'être vertueuse. On sent que c'est effervescent et je comprends aussi qu'il n'y ait pas besoin d'occuper les équipes pour rédiger un pacte de gouvernance, parce que, pour l'instant, ça a l'air de fonctionner. Est-ce que, si, à l'avenir, il vient à y avoir des abus ou qu'on sent que la machine ne fonctionne plus, on peut revenir sur la nécessité de mettre en place un pacte de gouvernance ?

Mme la Présidente – Non.

M. Evan FORTOUL – C'est là, on choisit tout de suite ?

Mme la Présidente – Oui. C'est la loi, elle est comme ça. On a un délai, on doit le prendre dans un certain délai avec un agenda. En revanche, il y a un truc qu'on ne vous enlève jamais, c'est la voix que vous portez. Jadis, moi, je n'étais pas contente, on l'a entendu ! Donc je sais le poste que j'occupe, je sais à qui je le dois, aux gens qui ont voté pour moi. C'est beau, la démocratie ! C'est direct, mais je le dis telle qu'elle est, c'est-à-dire qu'il y a une loi. Évidemment, ils nous ont pondu un truc en espérant que, par une loi rigide, ils mettraient en place de la gouvernance alors que ce n'est pas ça qui règle le sujet. Et d'un autre côté, on n'y revient pas, mais une chose est sûre, c'est qu'il faut avoir une majorité pour prendre des décisions. Il vaut mieux qu'elles soient bonnes.

Mme Agnès PIGNATEL – Y a-t-il encore des questions ?

Mme Sabine DANERI – Oui, moi, j'en ai juste une. Je veux revenir juste sur les commissions. Nous, les Maires, on n'est pas présents à toutes les commissions, mais est-ce qu'on peut avoir accès au compte rendu de toutes ces commissions ?

Mme la Présidente – Systématiquement, les Maires sont destinataires. On a mis ça en place également, pour qu'il y ait de la fluidité dans l'action communale, parce qu'on avait remarqué que vos délégués aux commissions ne faisaient pas remonter toutes les informations en mairie. Dorénavant, depuis le début de ce mandat, les Maires, vous êtes destinataires des comptes rendus de commissions. Au moins, vous faites également le travail... Surtout quand ça concerne vos communes, vous êtes au courant.

Mme Agnès PIGNATEL – Je mets au vote. Je vous propose de voter en disant « Qui est contre ? » et on lève la main.

Mme la Présidente – Qui est contre le pacte de gouvernance ? OK.

Mme Agnès PIGNATEL – Qui est contre l'élaboration d'un pacte de gouvernance ? Qui est pour l'élaboration d'un pacte de gouvernance ?

Mme la Présidente – Donc nous avons deux pour. Pour ceux qui ont des pouvoirs, est-ce qu'ils votent comme vous ? Super ! Pour les besoins de la retranscription, je vous souhaite bon courage ! Merci beaucoup. C'était la question n° 5, relative au pacte de gouvernance.

Aucune autre remarque n'étant émise, Madame Agnès PIGNATEL procède au vote à main levée. Les élus communautaires se prononcent contre l'élaboration d'un pacte de gouvernance à la majorité des membres présents et représentés, FORTOUL Evan et ENJALRIC Frank s'étant prononcés pour l'élaboration d'un pacte de gouvernance

AMÉNAGEMENT

6. SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (SIG) GEONUMERIQUE MUTUALISE DES ALPES DU SUD : GEOMAS – REVISION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT

Le rapporteur est Madame la Présidente

Le Conseil communautaire,

VU l'article L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU sa délibération n°2015/10 du 20 janvier 2015 approuvant le projet de Système d'Information, Géographique (SIG) (inter-)départemental mutualisé et la convention de partenariat afférente avec le Conseil Général des Hautes-Alpes et les EPCI partenaires ;

VU sa délibération n°2022/35 du 17 mars 2022 approuvant la révision de la convention de partenariat relative au SIG mutualisé GéoMAS et sa signature ;

CONSIDERANT l'évolution significative des périmètres technique et fonctionnel du dispositif GéoMAS depuis son lancement en 2015 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réviser la convention de partenariat signée en 2022 afin d'y intégrer :

- L'adhésion du SMADESEP au dispositif GéoMAS selon une grille forfaitaire dont le montant sera soustrait aux dépenses associées aux moyens humains mutualisés des membres (EPCI et les deux Départements),
- La mise en œuvre du lot 2 de l'étude de refonte de GéoMAS, visant à l'élargissement du périmètre de GéoMAS vers un Système d'Information (SI) transversal pour le Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence,
- La révision des modalités administratives, techniques, organisationnelles et financières :
 - o Adoption d'une grille forfaitaire des ayants droit,
 - o Application de la TVA dès 2026 pour le Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence et dès 2027 pour les EPCI,
 - o Modification de la clé de répartition simplifiée à hauteur de 1/3 EPCI, 1/3 Conseil Départemental départemental des Hautes-Alpes et 1/3 Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence,
 - o Participation des EPCI à la charge relative aux intervenants du Conseil départemental des Hautes-Alpes dans la gestion de GéoMAS,
 - o Concentration des actions et des missions de l'équipe GéoMAS sur la partie mutualisée (socle de base de la convention) et remise en question de toute démarche, solution ou intégration de données non communes,
 - o Corrélation entre la représentativité et la contribution financière des membres,
 - o Renfort de l'Unité GéoNumérique et Données du Conseil départemental des Hautes-Alpes avec le recrutement d'un technicien SIG mutualisé d'où une augmentation du coût global de fonctionnement de GéoMAS,

CONSIDERANT le projet de nouvelle convention, annexé à la présente délibération ;

CONSIDERANT que le coût total d'investissement et de fonctionnement de GeoMAS s'élève à 350 000 € pour 2026, dont 14 100 € à la charge de la CCVUSP ;

VU l'avis favorable de la commission Aménagement réunie le 30 juin 2026 ;

Sur proposition de la Présidente,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** les termes de la convention proposée.
- **AUTORISE** la Présidente à signer ladite convention.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2026 de la CCVUSP.
- **S'ENGAGE** à inscrire chaque année les crédits nécessaires tenant compte de l'évolution des coûts, notamment ceux de la maintenance annuelle.
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document afférent à l'exécution de la présente convention.

Mme la Présidente – Nous passons à la question n° 6. Il s'agit du système d'information géographique SIG géonumérique mutualisé des Alpes du Sud (autrement dit GéoMAS) : révision de la convention de partenariat (nous avons une modification de partenariat).

Le système GéoMAS se base aujourd'hui sur une convention qui a été votée en 2015 et signée à l'origine par le Département des Hautes-Alpes et des différentes communautés de communes des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence. Ça définit notre mode de gouvernance sur ce SIG mutualisé. Aujourd'hui, on a des adhésions nouvelles qui arrivent au sein de ce SIG et il faut les prendre en compte. Notamment, il y a l'adhésion du SMADESEP au dispositif, selon une grille qui a été forfaitaire, dont le montant est soustrait aux EPCI et aux deux Départements. Il y a eu également la mise en œuvre du lot 2 de l'étude de refonte de GéoMAS, qui vise à l'élargissement du périmètre, et il y a la révision des modalités administratives et techniques, organisationnelles et financières. En résumé, le système marche bien, il a fait des adeptes. Ces adeptes sont rentrés au sein de GéoMAS, donc il est aujourd'hui nécessaire d'adapter, pour nous, cette convention de partenariat historique, afin de la mettre à jour et qu'elle soit conforme aux présences. Il y a donc une révision des modalités administratives, techniques et financières qui vous est présentée.

Le coût de l'investissement et de fonctionnement global s'élève à 350 000 € pour faire marcher le dispositif dans sa globalité et la Communauté de communes a à sa charge 14 100 €, pour une mise à disposition à l'intégralité des communes également qui utilisent toutes GéoMAS.

Y a-t-il des questions là-dessus ? S'il n'y a pas de question, je vais passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? À l'unanimité. Merci beaucoup.

Aucune remarque n'étant émise, Madame la Présidente procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

7. ADHESION DE LA CCVUSP A LA FEDERATION NATIONALE DES SCOT

Le rapporteur est Madame Sabine DANERI.

Le Conseil communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5214-16 portant compétence des EPCI en matière de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ;

CONSIDERANT que la Fédération nationale des SCoT a pour objet de fédérer les établissements publics chargés de l'élaboration et de la gestion des schémas de cohérence territoriale, afin de favoriser la mutualisation des savoir-faire et l'échange d'expériences.

CONSIDERANT qu'à ce titre elle constitue un centre de ressources et de réseaux pour accompagner, éclairer et faciliter le travail des élus et des techniciens ;

CONSIDERANT par ailleurs qu'elle est un lieu de réflexion et de prospective et une force de proposition dans les débats nationaux en matière d'urbanisme et d'aménagement ;

CONSIDERANT l'élaboration en cours d'un SCoT pour la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon ;

CONSIDERANT que l'adhésion annuelle à la Fédération nationale des SCoT est fixée par son conseil d'administration à 0,011€ par habitant avec une cotisation « plancher » de 330 euros ;

CONSIDERANT qu'il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de la CCVUSP siégeant au sein de l'assemblée générale de la Fédération Nationale des SCOT ;

CONSIDERANT les candidatures de Sabine DANERI au titre de titulaire et de Sarah ZUMTANGWALD au titre de suppléante ;

VU l'avis favorable de la commission Aménagement réunie le 30 juin 2026 ;

Sur proposition de Madame Sabine DANERI, Vice-Présidente déléguée au pôle Aménagement,

Après un vote à main levée approuvé à l'unanimité des membres présents

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** l'adhésion de la CCVUSP à la Fédération Nationale des SCoT.
- **APPROUVE** le montant de la cotisation annuelle pour la CCVUSP à hauteur de 330 € en 2026 ;
- **DESIGNE** madame Sabine DANERI en qualité de membre titulaire et madame Sarah ZUMTANGWALD en qualité de membre suppléant pour représenter la CCVUSP au sein de l'assemblée générale de la Fédération Nationale des SCOT
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires chaque année au budget de la CCVUSP.
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Mme la Présidente – Le sujet suivant, il s'agit de l'adhésion à la Fédération nationale des SCoT. Sabine DANERI.

Merci de noter pour la retranscription que Madame ALLEMANDI Florence doit malheureusement nous quitter et que le pouvoir a été donné à Monsieur Yvan BOUGUYON. Belle soirée, Florence. Merci beaucoup d'être venue malgré tout, et tu as entendu Monsieur MONFERRAND, donc voilà. Bonne soirée. Sabine, c'est bon pour toi ?

Mme Sabine DANERI – Bonjour à tous, nous allons délibérer sur l'adhésion de la CCVUSP à la Fédération nationale des SCoT. Dans le cadre de la mission SCoT, afin de favoriser la mutualisation des savoir-faire et l'échange d'expérience avec d'autres territoires sur des problématiques communes, l'adhésion de la CCVUSP à la Fédération nationale des SCoT est proposée. La Fédé SCoT est un réseau et un centre de ressources aussi bien pour les techniciens que pour les élus. Un espace appelé Le Club Montagne est dédié au partage d'expérience pour les SCoT de montagne. Une expertise juridique est disponible pour les adhérents ainsi qu'une veille parlementaire et un décryptage des nouvelles dispositions.

L'adhésion est fonction du nombre d'habitants sur le territoire du SCoT et ça représente une cotisation de 330 € par an pour la CCVUSP.

C'est dans le cadre de la mise en place de l'élaboration du SCoT de la Communauté de communes. Vous avez une réunion le 9 juillet avec les Maires. Normalement, vous avez dû recevoir une invitation.

Est-ce que vous avez des questions ?

Mme la Présidente – Si vous êtes d'accord par principe pour adhérer, il sera également nécessaire de nommer au sein de cette fédération un membre titulaire et un membre suppléant.

Le vote doit se faire à bulletin secret, sauf si nous avons l'unanimité pour le faire à main levée. Y a-t-il des personnes qui s'opposent à la main levée ? Non, donc Sabine, tu pourras faire voter à main levée, ça nous permet de pouvoir avancer.

Je propose évidemment la candidature de Sabine en tant que titulaire. Y a-t-il des personnes intéressées au poste de suppléant ? Je pense que Sarah, c'est une très bonne idée, en tant que suppléante. Y a-t-il d'autres candidats ? Pas d'autres candidats. Sabine, je te laisse mettre aux voix tout ça.

Mme Sabine DANERI – Je le mets au vote. Qui est contre ma candidature en tant que membre titulaire ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, merci.

Et qui est contre la candidature de Sarah en tant que membre suppléant ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Merci à vous.

Mme la Présidente – Parfait, très bien, merci beaucoup. Il s'agissait de la question n° 7.

Aucune remarque n'étant émise, Madame Sabine DANERI procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

8. ÉCOLE ARTISTIQUE DE L'UBAYE – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE REALISATION DES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE

Le rapporteur est Madame Sabine DANERI.

Le Conseil communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des marchés publics ;

VU sa délibération du n°2023/10 approuvant la réalisation de la rénovation énergétique du bâtiment abritant l'Ecole Artistique de l'Ubaye - commune Barcelonnette - pour un montant de 320 000.00 € HT ;

CONSIDERANT le marché à procédure adaptée publié à cet effet le 07/05/2026 sous la référence 2026/13AME portant sur six lots : Lot 1 : Maçonnerie, Lot 2 : Isolation extérieure des façades, Lot 3 : Plâtrerie isolation intérieure, Lot 4 : Charpente-couverture, Lot 5 : Menuiseries extérieures, Lot 6 : Peinture

CONSIDERANT que le lot n°3 Plâtrerie isolation intérieure a été déclaré infructueux par défaut de réponse ;

CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre Éric Payan Architecte et le service Aménagement de la CCVUSP, ci-annexé ;

VU l'avis favorable de la commission MAPA réunie le 25 juin 2026 ;

VU l'avis favorable de la commission Aménagement réunie le 30 juin 2026 ;

Sur proposition de Madame Sabine DANERI, Vice-Présidente déléguée au pôle Aménagement,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** d'attribuer le marché de réalisation des travaux du lot 1 Maçonnerie à l'entreprise SARL EL BELGHITI pour un montant de 10 952,00 € HT.
- **DECIDE** d'attribuer le marché de réalisation des travaux du lot 2 Isolation extérieure des façades à l'entreprise ISOLBAT pour un montant de 53 055,57 € HT.
- **DECIDE** d'attribuer le marché de réalisation des travaux du lot 4 Charpente-couverture à l'entreprise RT2C pour un montant de 122 593.08 € HT.
- **DECIDE** d'attribuer le marché de réalisation des travaux du lot 5 Menuiseries extérieures à l'entreprise NEMER pour un montant de 31 420,00 € HT.
- **DECIDE** d'attribuer le marché de réalisation des travaux du lot 6 Peinture à l'entreprise ISOLBAT pour un montant de 5 504,65 € HT.

- **DECIDE** qu'une consultation en gré à gré sera engagée pour le lot 3 Plâtrerie isolation intérieure.
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026.
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous les documents afférents à ce marché
- **AUTORISE** la Présidente à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Mme la Présidente – La question n° 8, il s'agit, pour l'école artistique de l'Ubaye, de l'attribution du marché de réalisation des travaux de rénovation énergétique, puisque nous avons eu la commission, je pense. Sabine DANERI.

Mme Sabine DANERI – Il y a eu la commission MAPA, et ça a été discuté aussi dans la commission Aménagement.

Dans le cadre des travaux de la rénovation énergétique des bâtiments, la CCVUSP a lancé un marché pour la rénovation de l'école artistique de l'Ubaye. C'est un dossier soutenu par le Fonds Vert à hauteur de 192 000 €. Le budget initial de travaux et de maîtrise d'œuvre est de 320 000 €.

Nous avons six lots. Le lot 1, maçonnerie ; le lot 2, isolation extérieure ; le lot 3, isolation intérieure ; le lot 4, charpente couverture ; le lot 5, menuiseries intérieures ; et le lot 6, peinture. Un marché de consultation a été lancé. L'analyse des offres par le maître d'œuvre et la validation de la commission MAPA ont retenu les entreprises que nous vous avons présentées dans la délibération. Pour le lot 1, maçonnerie, c'est la SARL EL BELGHITI pour une offre à 10 952 €. Pour le lot 2, l'isolation extérieure, c'est l'entreprise ISOLBAT pour une offre à 53 055,57 €. Pour l'isolation intérieure, le lot 3, nous n'avons pas eu d'offre. Pour le lot 4, la charpente et couverture, c'est l'entreprise RT2C pour une offre à 122 593,08 €. Pour le lot 5, la menuiserie intérieure, c'est l'entreprise NEMER à 31 420 €. Et pour le lot 6, peinture, c'est ISOLBAT pour un montant de 5 504,65 €.

Pour le lot 3, on vous propose de passer un marché de gré à gré, puisqu'il n'y a pas eu d'offre.

Nous disons que les crédits sont inscrits au budget 2026. Nous proposons d'autoriser la Présidente à signer les documents afférents à ce marché et à prendre toutes les mesures afférentes à cette décision. Est-ce que vous avez des questions ?

M. Bertrand BARBO – Oui, excusez mon ignorance, je ne connais pas le nom de toutes ces entreprises, mais est-ce qu'il y a des entreprises de la vallée dans ces travaux-là ?

Mme la Présidente – Oui. Moi, ce que je peux dire, c'est qu'ISOLBAT et NEMER sont déjà de la vallée, RT2C, je ne les connais pas non plus en charpente-couverture : ils sont de Chorges. Et EL BELGHITI de Château-Arnoux. Tu les connais tous, toi ? Tu travailles avec eux. Parfait.

Il y a un étage supplémentaire qui existe à l'école artistique. Demain, on met les baskets, on prend une petite échelle et on va aller voir le dernier étage, puisqu'en fait, il y a un étage qui n'a pas d'escalier, donc il est là, mais il n'est pas là. Je vais aller voir de mes yeux si on peut en faire quelque chose. Si ça vous dit, et que vous voulez voir le dernier étage, rendez-vous devant l'école artistique. Je n'arrête pas de dire aux équipes « on ne doit pas perdre un seul mètre carré, surtout en plein centre de Barcelonnette », mais ça, c'est philosophique. Je vais donc voir de mes yeux. Peut-être qu'il n'y a que 1 m 20 de plafond, c'est bien, mais bon, c'est limité en termes d'usage, soit on peut vraiment l'utiliser, et il faut batailler sur les autorisations pour y accéder et, dans ce cas-là, ça vaut le coup. Donc je vais voir. On y est jeudi entre 10 h 30 et 11 h. J'ai Natura 2000 à 10 h 00. Donc j'y suis à 10 h 30. Si vous êtes devant l'école artistique à 10 h 30, chaussez vos baskets, on va voir ce qu'il en est de ce dernier étage qui était totalement et anormalement inutilisé.

C'est comme ça qu'après, on se fait une intime conviction, on demande aux équipes, elles travaillent sur la faisabilité. Évidemment, il va avoir des empêcheurs de tourner en rond. Ça ne va normalement pas être possible, du coup, il va falloir trouver comment c'est possible. Ensuite, on va chercher à savoir comment c'est, ça va partir en commission. Et nous, on aura déjà travaillé ça en amont. Quand ça arrive en commission, on aura déjà fait toute cette phase de travail. Quand ça arrive en commission, ça a l'air d'être tout cuit, mais ça fait huit mois qu'on est dessus, quoi !

Parfait, on passe au vote.

Mme Sabine DANERI : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Aucune autre remarque n'étant émise, Madame Sabine DANERI procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

9. AVENANT N° 2 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DU LOT « MAÇONNERIE VRD » AFFÉRENT A LA RÉNOVATION DU QUAI DE TRANSFERT

Le rapporteur est Madame Sabine DANERI.

Le Conseil communautaire,

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération n° DC2025-12-197 du 11 décembre 2025 attribuant à la société SUBAT le marché conclu pour le lot Maçonnerie VRD dans le dossier de *rénovation du quai de transfert en déchetterie de Plan la Croix* ;

CONSIDÉRANT que ce marché a été signé pour un montant de 81 082.20 € HT ;

CONSIDÉRANT que des plus-value et moins-value sont nécessaires, entraînant des modifications de quantités sur le DPGF initial, (cf. avenant joint) et que l'avenant n°2 entraîne ainsi une plus-value sur le marché de + 5446.47€ HT, soit un total +6.72% du marché initial ;

Marché initial	81 082.20 €
Avenant N°1 Pose barrière angle + bordure enrobé	2 340.26€
Avenant N°2 Fourniture et pose d'une membrane étanche	5 446.47€
Montant nouveau marché	88 868.93 €

CONSIDÉRANT que lesdites modifications consistent en la pose d'une membrane étanche sur une surface de 180 m² assurant l'imperméabilité des sols, conformément aux observations relevées par le contrôle ICPE du 23/04/2026.

CONSIDÉRANT le projet d'avenant n°2 joint à la présente délibération ;

VU l'avis favorable de la commission Aménagement réunie le 30 juin 2026 ;

Sur proposition de Madame Sabine DANERI, Vice-Présidente déléguée au pôle Aménagement,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n°2 ci-annexé.

- **AUTORISE** la Présidente à procéder à sa signature.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget en dépenses d'investissement.

Mme la Présidente – Le sujet suivant, à nouveau, il s'agit d'un dossier pour Sabine. Il s'agit d'un avenant numéro 2 au marché de travaux Maçonnerie VRD, afférent au quai de transfert. On doit le passer en Conseil, puisqu'on a une augmentation significative du marché.

Mme Sabine DANERI – C'est aussi un sujet qui a été débattu en commission Aménagement et qui a reçu un avis favorable.

En parallèle des travaux en cours qui visent à sécuriser et à remettre en conformité les installations du quai de transfert de la déchetterie de Plan-la-Croix, le contrôle réglementaire quinquennal des ICPE (ce sont les installations classées pour la protection de l'environnement) a mis en évidence une non-conformité majeure liée à la non-étanchéité des sols au niveau du quai de transfert.

Nous profitons de ces travaux actuellement réalisés sur les sols du quai de transfert pour effectuer cette mise en conformité, et afin d'éviter d'avoir à reprendre ensuite les travaux, les ouvrages et de les dégrader.

Les agents du site ont signalé les risques de collision liés aussi aux manœuvres des véhicules de transfert, et il a été décidé d'installer des protections en pied des poteaux de charpente et une cornière métallique de jonction entre l'enrobé et le sol pour sécuriser et diminuer ces risques.

Le marché initial des travaux du quai de transfert était de 81 082,20 €. L'avenant n° 1, qui correspond à la pose de barrières d'angle et la bordure en enrobé, fait état d'un surplus de 2 340,26 €. L'avenant numéro 2, qui correspond à la fourniture et à la pose de la membrane étanche, correspond à un surplus de 5 446,47 €. Donc le montant total du nouveau marché est de 88 868,80 €.

Est-ce que vous avez des questions ?

Mme la Présidente – C'est assez clair. Il n'était pas trop tard pour pouvoir régler déjà une non-conformité majeure en même temps qu'on effectue les travaux. Un peu plus tard, ça aurait été trop tard, on aurait dû remettre et peut-être dégrader même les travaux qu'on avait réalisés. Là, c'était à temps. Donc je vous propose, malgré une augmentation significative, que ce soit une fois pour toutes fait correctement. On passe au vote ?

Mme Sabine DANERI – Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

Mme la Présidente – Merci beaucoup, Sabine.

Aucune remarque n'étant émise, Madame Sabine DANERI procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

ENVIRONNEMENT

10. REGULARISATION ADMINISTRATIVE DU SYSTEME D'ENDIGUEMENT « UBAYE BARCELONNETTE SAINT-PONS » : DEFINITION DU SYSTEME D'ENDIGUEMENT ET DE SON NIVEAU DE PROTECTION

Le rapporteur est Madame Sarah ZUMTANGWALD.

Le Conseil communautaire,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1321-1 et L. 5214-16 I 3° ;

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L. 562-8-1, L566-12-1, R. 214-116, R. 214-119, R. 214-129 à R. 214-132 et R. 562-14 ;

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM) ;

VU le décret n° 2007-1735 du 11 décembre 2007 relatif à la sécurité des ouvrages hydrauliques et au comité technique permanent des barrages et des ouvrages hydrauliques et modifiant le code de l'environnement ;

VU l'arrêté préfectoral n°2012-1717 du 31 juillet 2012 fixant la classe et les échéances de remise des documents réglementaires de la digue « Ville rive droite » sur l'Ubaye – commune de Barcelonnette ;

VU l'arrêté préfectoral n°2012-1718 du 31 juillet 2012 fixant la classe et les échéances de remise des documents réglementaires de la digue « Ville rive gauche » sur l'Ubaye – commune de Barcelonnette ;

VU le projet d'arrêté préfectoral adressé le 28 août 2025 à la Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon pour l'autoriser à exploiter le système d'endiguement « Ubaye Barcelonnette-Saint-Pons » protégeant les rives gauche et droite contre les crues de l'Ubaye sur les communes de Barcelonnette et Saint-Pons ;

VU la délibération du 19 juin 2018, transférant la gestion des digues de l'Ubaye « Ville rive droite » et « Ville rive gauche » de la commune de Barcelonnette à la Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon, autorité en charge de la compétence GEMAPI sur son territoire depuis le 1^{er} janvier 2018 ;

VU la demande d'autorisation du système d'endiguement au titre de l'article R. 562-14 du code de l'environnement, déposée par la Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon au guichet unique de l'eau le 29 juin 2023 ;

VU les compléments apportés à la demande d'autorisation susvisée, remis au guichet unique de l'eau le 29 juin 2024 puis le 27 mars 2025 ;

VU l'étude de dangers jointe à la demande d'autorisation précitée, intitulée « Etude de dangers des digues de l'Ubaye dans la traversée de BARCELONNETTE et SAINT-PONS », référencée 05/2023 et réalisée par le bureau d'études « Office Nationale des Forêts – Service Restauration des Terrains de Montagne » ;

CONSIDERANT que :

- A partir du 1er janvier 2018, la Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon est devenue compétente en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) sur son territoire ;
- La Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon exerce la compétence GEMAPI de plein droit au lieu et place de ses communes membres, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement ;
- La Communauté de communes Vallée de l'Ubaye dispose de plein droit des digues communales classées selon le décret du 11 décembre 2007, notamment de la digue « Ville rive droite » sur l'Ubaye et de la digue « Ville rive gauche » sur l'Ubaye à Barcelonnette ;
- L'étude de dangers susvisée a été réalisée par un bureau d'études agréé pour la réalisation d'études sur les ouvrages hydrauliques, conformément à l'article R. 214-116 du code de l'environnement ;
- Le bureau d'études « Office Nationale des Forêts », rédacteur de l'étude de dangers, a été agréé au sens des articles R. 214-129 à R. 214-132 du Code de l'environnement par arrêté ministériel du 17 mars 2023 et dispose d'un agrément en cours de validité à la date du dépôt de la présente demande au guichet unique de l'eau le 29 juin 2023 ;

- L'agrément de l'organisme qui a rédigé l'étude de dangers garantit la validité des données et des conclusions, en particulier :
 - le niveau de protection du système d'endiguement et la zone protégée qui lui est associée,
 - les venues d'eau en cas de crue générant une montée des eaux au-delà du niveau de protection,
 - l'organisation du gestionnaire pour entretenir et surveiller le système d'endiguement, anticiper les crues et alerter les autorités compétentes ;
- Le niveau de protection d'une zone exposée au risque d'inondation est déterminé par la hauteur maximale que peut atteindre l'eau sans que cette zone soit inondée en raison du débordement, du contournement ou de la rupture des ouvrages de protection quand l'inondation provient directement du cours d'eau ;
- Le niveau de protection d'un système d'endiguement est déterminé par son gestionnaire, sur la base de l'étude de dangers et dans le respect du cadre réglementaire applicable ;
- La responsabilité d'un gestionnaire de système d'endiguement ne peut être engagée à raison des dommages que ces ouvrages n'ont pas permis de prévenir dès lors que les obligations légales et réglementaires applicables à leur conception, leur exploitation et leur entretien ont été respectées.

VU l'avis favorable de la commission Environnement réunie le 30 juin 2026 ;

Sur proposition de Madame Sarah ZUMTANGWALD, Vice-présidente déléguée au pôle Environnement,

Après en avoir délibéré,

À la majorité des membres présents et représentés, BONAGLIA Chantal, BOUGUYON Yvan pour lui-même, GARCIER-RICHAUD Hélène et FORTOUL Evan s'étant prononcés CONTRE, BARBO Bertrand, BOUGUYON Yvan pour ALLEMANDI Florence dont il a le pouvoir, MAURI Philippe pour lui-même et pour GINOUVES Henri dont il a le pouvoir, PIGEARD Isabelle et SIGNORET Lionel s'étant ABSTENUS.

- **RETIENT** les digues de l'Ubaye « Ville rive droite » et « Ville rive gauche » de la commune de Barcelonnette comme constituant le système d'endiguement « UBAYE BARCELONNETTE SAINT-PONS » et l'affecte à sa compétence GEMAPI ;
- **FIXE** le niveau de protection de ce système d'endiguement à une crue décennale de l'Ubaye, soit un débit estimé à 165 m³/s, en cohérence avec les conclusions de l'étude de dangers susvisée ;
- **PRECISE** que ce niveau de protection est associé à la zone protégée définie dans l'étude de dangers susvisée ;
- **PRECISE** que ce niveau de protection correspond à l'état actuel des ouvrages composant le système d'endiguement et qu'il est hérité du transfert des digues communales classées à la Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon lors de la prise de la compétence GEMAPI ;
- **S'ENGAGE** à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour assurer la surveillance, l'entretien et l'exploitation de ce système d'endiguement afin de maintenir à minima le niveau de protection défini ;

- **PRECISE** qu'une démarche de régularisation foncière est engagée à travers la mise en œuvre de servitudes d'utilité publique afin d'assurer la gestion, l'entretien et la surveillance de ce système d'endiguement ;
- **PRECISE** que ce niveau de protection pourra être porté à un niveau supérieur, sous réserve des résultats des études complémentaires à conduire, des travaux nécessaires, des financements mobilisables et des autorisations administratives requises ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Mme la Présidente – Le sujet suivant, il s'agit de la question n° 10 sur la régularisation administrative du système d'endiguement Ubaye-Barcelonnette-Saint-Pons, sur la définition du système d'endiguement et son niveau de protection. Je cède la parole à Madame la Vice-présidente Sarah ZUMTANGWALD.

Mme Sarah ZUMTANGWALD – Merci. Pour rappel, depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté de communes exerce la compétence GEMAPI et assure à ce titre la gestion des ouvrages de protection contre les inondations. Les digues de l'Ubaye à Barcelonnette, auparavant communales, lui ont été transférées par délibération du 19 juin 2018. Afin de répondre aux exigences réglementaires, la CCVUSP a engagé la régularisation administrative de ces systèmes d'endiguement, comprenant le dépôt d'un dossier d'autorisation environnementale.

Le dossier relatif au système d'endiguement Ubaye-Barcelonnette-Saint-Pons a été déposé en juin 2023, puis complété en juin 2024 et mars 2025. Il repose sur une étude de danger réalisée par le bureau d'études agréé ONF et RTM, portant notamment sur le fonctionnement hydraulique, le niveau de protection et la zone protégée.

La présente délibération vise à répondre à une double exigence. Une exigence réglementaire, la réglementation impose que tout système d'endiguement fasse l'objet d'une définition précise de son périmètre, ouvrage constitutif, et d'une détermination du niveau de protection et d'une autorisation préfectorale fondée sur une étude de danger. Dans ce cadre, les services de l'État ont adressé à la CCVUSP un projet d'arrêté préfectoral d'autorisation du système d'endiguement en date du 28 août 2025.

La présente délibération permet d'apporter une réponse à cette procédure contradictoire en formalisant les éléments constitutifs du système d'endiguement et son niveau de protection, l'exigence de clarification technique et de responsabilité. Ce projet de délibération permet également de formaliser le fait que les digues constituent un système d'endiguement cohérent, et de fixer un niveau de protection de référence correspondant à une crue décennale, à savoir 165 m3/s, tel qu'issu de l'étude de danger.

Le service GEMAPI conseille aux élus de respecter les conclusions de l'étude de danger pour définir le niveau de protection du système d'endiguement, car la responsabilité du gestionnaire est engagée à hauteur du niveau de protection. Si la zone protégée est inondée par une crue inférieure au niveau de protection, alors sa responsabilité sera engagée. Il précise que ce niveau est hérité du transfert des ouvrages lors de la prise de compétences GEMAPI et qu'il correspond donc à l'état des ouvrages au moment du transfert. Il ne résulte pas d'un choix d'aménagement récent. Cette clarification est essentielle pour sécuriser juridiquement l'action de la collectivité, notamment au regard de la responsabilité du gestionnaire.

L'adoption de cette délibération emporte plusieurs conséquences. Sur le plan administratif et réglementaire, elle permet la poursuite de la procédure d'autorisation préfectorale du système d'endiguement. Elle formalise la reconnaissance du système d'endiguement et de ses caractéristiques. Sur le plan stratégique, elle acte que le niveau de protection actuel est issu de l'héritage des ouvrages existants, ouvrant ainsi la possibilité à l'avenir d'envisager des travaux d'amélioration et de rehaussement, une évolution du niveau de protection en fonction

des choix des élus et des enjeux du territoire. Sur le plan foncier, elle accompagne la mise en œuvre d'une régularisation foncière via l'installation de servitudes d'utilité publique indispensables à la gestion pérenne de l'ouvrage.

Vu l'avis favorable de la commission Environnement qui s'est tenue la semaine dernière, je vous propose de retenir les digues de l'Ubaye ville rive droite et ville rive gauche de la commune de Barcelonnette comme constituant le système d'endiguement Ubaye-Barcelonnette-Saint-Pons. Elle l'affecte à sa compétence GEMAPI. Fixe le niveau de protection de ce système d'endiguement à une crue décennale de l'Ubaye, soit un débit estimé à 165 m³ par seconde, en cohérence avec les conclusions de l'étude de danger susvisée. Précise que ce niveau de protection est associé à la zone protégée définie dans l'étude de danger susvisée. Précise que ce niveau de protection correspond à l'état actuel des ouvrages composant le système d'endiguement et qu'il est hérité du transfert des digues communales classées à la Communauté de communes, lors de la prise de la compétence GEMAPI. S'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour assurer la surveillance, l'entretien et l'exploitation de ce système d'endiguement, afin de maintenir a minima le niveau de protection défini. Précise qu'une démarche de régularisation foncière est engagée, à travers la mise en œuvre de servitudes d'utilité publique, afin d'assurer la gestion, l'entretien et la surveillance de ce système d'endiguement. Précise que ce niveau de protection pourrait être porté à un niveau supérieur sous réserve des résultats des études complémentaires à conduire, des travaux nécessaires, des financements mobilisables et des autorisations administratives requises. Et autorise la Présidente à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

C'est un peu costaud. Est-ce qu'il y a des questions à ce sujet ? On avait pu bien en parler déjà à la commission, mais, effectivement, tout le monde n'était pas présent.

M. Yvan BOUGUYON – Juste pour rappeler que le niveau de protection qui est retenu est le niveau de l'élément minimum constituant l'ensemble du système. En l'occurrence, les digues rive gauche, rive droite de Barcelonnette peuvent correspondre à un niveau de décennale sur certains des perrés. En termes de hauteur des digues, on est a priori plutôt sur une crue (Frédéric, tu m'arrêtes) cinquantennale pour la hauteur. C'est ce qu'on avait dit en commission. Enfin, plus haute, mais que c'est l'élément le plus faible du système qui est retenu, et que, effectivement, la responsabilité du gestionnaire étant entérinée par le niveau qui est retenu, il est nécessaire surtout de ne pas surcoter l'ouvrage, puisque ça peut entraîner des responsabilités importantes.

Mme la Présidente – Merci.

Mesdames, Messieurs les journalistes, puisque vous êtes là, ça fait la cinquième fois que, face à l'Assemblée nationale et au Sénat, une partie d'une loi, une loi, ou, en tout cas un texte, est déposé pour pouvoir permettre aux territoires de montagne d'enfin mettre en sécurité leur population. On demande, on redemande à ce que les moyens nécessaires soient remontés au sein des territoires de montagne, afin de pouvoir effectuer les travaux et les équipements nécessaires pour y maintenir leur habitabilité. C'est la cinquième fois qu'on tape à la porte. C'est la cinquième fois qu'on nous dit oui et qu'à la fin, on n'a pas de décret d'application concret remontant des financements. L'eau doit payer l'eau. Notre eau aujourd'hui sert une économie en aval. Nous demandons un retour de solidarité. Je pense que nos aînés, après avoir créé le lac de Serre-Ponçon et accepté, au nom d'un devoir d'intérêt général, que des terrains soient enfouis, que des villages soient enfouis, que des cimetières soient enfouis, méritent quand même aujourd'hui que des financements nous soient retournés !

Non, Monsieur le Maire ! Nous sommes pris en otage. Nous n'avons pas d'autre choix que d'accepter une proposition décennale, parce que, face à nous, nous avons un ouvrage qui propose, dans son maillon le plus faible, une protection décennale. Mais est-ce que c'est convenable ? Non ! Non, ça ne l'est pas, mais si je ne le fais pas, je ne peux pas commencer à avoir le transfert de la gestion de cette digue. Si je n'ai pas le transfert, je ne peux pas faire de travaux, je ne peux pas obtenir de financement, je ne peux pas avancer. C'est bien ficelé,

mais c'est inacceptable. On ne peut pas se dire que c'est acceptable. On ne peut pas le prendre sans débat. Ce n'est pas acceptable.

Aujourd'hui, nous avons une loi sur l'hydroélectricité qui vient d'être acceptée. Dans cette loi sur l'hydroélectricité, il y avait une redevance payée par EDF à hauteur de 3 %. Reste à savoir quelle est la base, certes, mais elle servait quatre intérêts. Dans un de ces intérêts, il y avait le retour au territoire pour la compétence GEMAPI. J'ai appris aujourd'hui que l'État donne l'instruction que ce soit uniquement pour la correction des ouvrages hydrauliques... Mais jusqu'à quand vont-ils nous considérer comme des ressources gratuites avec une population qui n'existe pas ? On n'est pas suffisamment nombreux pour voter et faire pencher une balance, mais, en tout cas, on peut se faire entendre. C'est la cinquième fois que j'envoie un texte, c'est la cinquième fois que j'écris des amendements. Nous avons pris des motions ici. Donc, maintenant on passe à la vitesse supérieure. J'ai demandé aux services d'écrire un courrier de réponse, puisque les arbitrages politiques vont être faits dès juillet. J'ai demandé, dans ce courrier, à voir Madame la Ministre GATEL. Maintenant, il faut qu'elle s'explique. Maintenant, il faut qu'ils s'expliquent, parce que si, au bout de cinq fois, ils arrivent encore à faire qu'on doit se contenter d'une taxation GEMAPI qui ne nous permet pas de mettre en sécurité, notamment, une sous-préfecture, ce n'est pas acceptable, Monsieur le Maire. Et je vous invite à voter contre. Vous devez voter contre, Barcelonnette : pas parce que vous allez voter contre moi, mais parce que vous ne devez pas accepter que ce soit une protection décennale. Moi, je suis pieds et poings liés parce que je dois faire passer ça pour pouvoir intervenir, parce que je dois vous proposer ça pour avoir la propriété foncière qui va en découler, pour pouvoir travailler dessus, mais vous, vous ne devez pas être d'accord ! Ce n'est pas acceptable. Barcelonnette ne peut pas être derrière un système d'endiguement d'une protection décennale ! Ce n'est pas possible !

Donc, par principe, je vous le dis, je vous la présente parce que moi je dois travailler, je dois prendre cette compétence, et évidemment, les autres communes, on doit soutenir Barcelonnette en effectuant des travaux. Mais Barcelonnette, et d'une seule voix, majorité comme opposition, vous devez dire « décennal n'est pas suffisant, nous devons faire revenir des moyens pour mettre en protection les habitants de Barcelonnette ». C'est important aujourd'hui.

Et la presse, s'il vous plaît, relayez ! Ce n'est pas normal qu'on laisse à nouveau un territoire de montagne devant une incapacité financière à réaliser.

Notre eau sert toute l'économie d'aval. L'eau doit payer l'eau. C'est tout. Aujourd'hui, c'est un système de retour de solidarité. Les pays de montagne, on est suffisamment solidaires. Nous avons l'accès à l'eau, nous avons la forêt de protection, nous avons l'air pur, on est la green machine de toute la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Maintenant, il va falloir nous le rendre, parce que, sinon ça va être compliqué de maintenir notre habitabilité.

Moi, je suis colère. Je ne voulais pas vous la présenter, les services peuvent en être témoins. J'ai dit alors « dans ce cas-là, vous savez quoi ? Effaçons-le ! Considérons que nous n'avons pas de digue et on va voir ce que Madame la Préfète va dire ».

Je t'écoute.

Je mets mon merdier dans mon assemblée, parce que j'espérais que ce soit vous qui mettriez le merdier, là...

M. Frank ENJALRIC – *J'avais cru comprendre que, justement, c'était une première étape, qui ne fait qu'accepter le statu quo, c'est-à-dire : « on a des digues qui sont insuffisantes », pour pouvoir passer à des études et à des chantiers de rénovation.*

Mme la Présidente – *C'est le cas.*

M. Frank ENJALRIC – *Oui, mais qu'on l'accepte ou qu'on ne l'accepte pas, elles ne sont pas financées pour l'instant, si je comprends bien. Donc il faut acter pour pouvoir partir en croisade. C'est ce que j'avais retenu...*

Mme la Présidente – C'est exactement ça, mais pour Barcelonnette (je parle des élus de Barcelonnette), on ne peut pas dire « le système d'endiguement est de dix ans ». Enfin, je veux dire, ce n'est pas possible. Donc, pour Barcelonnette (et vous ferez pareil pour Jausiers,) vous dites « non ». Je veux dire, OK, on comprend la démarche, parce que la démarche est nécessaire, parce que c'est comme ça que la compétence GEMAPI se prend, mais, en revanche, vous actez le désaccord sur le fait que ce statu quo-là ne doit pas rester, et qu'on doit donner les moyens à la GEMAPI de faire son travail, à savoir pas uniquement la gestion des milieux aquatiques, mais également la protection des inondations. Il y a bien le PI dans la GEMAPI.

Donc, désolée, les équipes, je mets mon merdier au sein de l'assemblée, mais...

Donc si vous voulez, on peut passer au vote. Qui est contre cette délibération ? On a même Jausiers qui est solidaire avec Barcelonnette...

M. Evan FORTOUL – Je suis ingénieur géologue, et je rejoins complètement ce que dit Madame JACQUES, c'est qu'il y a eu un ouvrage majeur qui a été construit, le barrage de Serre-Ponçon, qui a protégé toute la vallée de la Durance des crues qui étaient désastreuses. Il faut maintenant que, en amont, on soit protégé et un système de gestion intelligent serait de protéger d'amont en aval. C'est tout.

Mme la Présidente – Est-ce qu'on peut passer au vote, parce qu'il faut qu'on avance ? On peut être entre nous et redire les choses éternellement, mais, juste pour acter, peut-être déjà voter le système d'endiguement de Barcelonnette, et après tu nous expliqueras pour Jausiers ?

Mme Sarah ZUMTANGWALD – C'est la même chose pour Jausiers.

Et puis moi, je veux juste compléter : effectivement, c'est pour ça qu'on a notifié « précise que ce niveau de protection pourra être porté à un niveau supérieur », mais c'est vrai qu'il faut avoir en tête que, actuellement, les finances ne le permettent pas, pour Barcelonnette.

Donc, lors de la commission, parce qu'effectivement, comme on avait discuté, aujourd'hui, ce n'est pas acceptable qu'on dise « on est à une Q10 et ça nous va ». Nous, on n'est pas d'accord avec ça, mais, effectivement, maintenant, il faut trouver le moyen de le financer.

Mme la Présidente – Entre 5 et 10 M€...

Mme Sarah ZUMTANGWALD – Oui, au moins. Je sou mets au vote. Qui est contre ?

M. Frank ENJALRIC – Je ne comprends pas l'intérêt de voter contre ou pour...

Mme la Présidente – Je comprends, mais on comprend le vote de principe. Le tout c'est que la presse dise qu'il y a quand même une insatisfaction avec la loi GEMAPI et qu'aujourd'hui on a besoin de moyens pour mettre en sécurité, et que le constat est qu'on a un ouvrage magnifique qui est celui de la digue de Barcelonnette, et qu'on doit avoir les moyens nécessaires pour protéger, face à la modification du climat qui entraîne des crues successives de plus en plus nombreuses. On a besoin de moyens. Si vous voulez, c'est ça que l'on veut faire passer comme message. Et si on vote, sans se le dire, un peu résignés, on est un peuple de résignés et il ne faut pas se résigner. C'est simplement ça que je vous demande. Donc ne nous résignons pas et faisons marquer qu'il y a une colère, peu importe le nombre, ce n'est pas important pour moi, je continue à bosser et je continue à défendre le sujet. Mais voilà, ne nous résignons pas en passant une délibération comme j'ai vu en disant « bon ben voilà, quoi, on en est là ».

Mme Sandra REYNAUD – J'ai une question, si on vote tous contre, parce qu'en fait, on n'est pas d'accord, on est tous d'accord qu'on n'est pas d'accord par rapport à ça.

Mme la Présidente – C'est contre-productif pour le territoire, c'est-à-dire qu'on ne peut pas en prendre la propriété, il n'y a donc plus de gestionnaire, pas de travaux, pas de propriétaire, donc c'est encore pire parce qu'on ne peut pas intervenir, on ne peut pas entamer les

propriétés foncières pour pouvoir réaliser les travaux. Si on n'est pas propriétaire, on ne peut pas avoir de subventions, donc on ne peut pas faire de travaux. C'est sans fin.

C'est pour ça que je vous la pose. Je vous la pose parce que j'en ai besoin, sinon je ne vous la poserais pas.

Mme Chantal BONAGLIA – Pour Barcelonnette, c'est sûr que c'est évident qu'on ne peut pas accepter ça. Je pense qu'effectivement, les personnes de Barcelonnette devraient voter contre. Après, effectivement, il faut quand même que ça soit voté et que ça passe, évidemment, mais c'est un vote significatif.

Mme la Présidente – Voilà, c'est un vote de principe.

Mme Chantal BONAGLIA – C'est un vote de principe. Ce qui est certain, c'est qu'on va s'en prendre une, de crue, sous peu. On n'aura pas le temps d'attaquer les travaux parce que, vu la lenteur administrative, je pense qu'on va avoir une crue centennale, un de ces quatre, bien avant qu'on ait fait quoi que ce soit.

Mme la Présidente – Irma ! Chaque année, on rejoue à la loterie...

M. Yvan BOUGUYON – Et si on se prend la crue et qu'il n'y a plus de gestionnaire, qu'est-ce qui se passe ?

Mme la Présidente – Oui, de toute façon, mettez-vous dans la tête que, de fait, la Communauté de communes sera appelée en responsabilité. Si on n'a pas entretenu et pas effectué le travail... Quoi qu'il en soit, je ne me fais pas d'illusions, on saura où est l'adresse de la Communauté de communes.

Bon, cette fois-ci, on vote. Les votes contre, levez les mains. Nous avons Monsieur FORTOUL, Madame BONAGLIA, Monsieur BOUGUYON et Madame GARCIER. Très bien. Vos pouvoirs, si vous en avez, votent-ils comme vous ? Je ne sais pas si vous en avez, si c'est le cas ? OK, on passe à la majorité.

Mais Fred, c'est pour la qualité du travail rendu qu'on peut se poser ce genre de question.

Pas d'abstention ? Abstentions de Monsieur BARBO, Monsieur MAURI et sa procuration (Monsieur GINOUVES), également pour Isabelle PIGEARD, une abstention, et Lionel s'était abstenu aussi.

Parfait, ça passe toujours.

Aucune autre remarque n'étant émise, Madame la Présidente procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés, BONAGLIA Chantal, BOUGUYON Yvan pour lui-même, GARCIER-RICHAUD Hélène et FORTOUL Evan s'étant prononcés CONTRE, BARBO Bertrand, BOUGUYON Yvan pour ALLEMANDI Florence dont il a le pouvoir, MAURI Philippe pour lui-même et pour GINOUVES Henri dont il a le pouvoir, PIGEARD Isabelle et SIGNORET Lionel s'étant ABSTENUS.

11.REGULARISATION ADMINISTRATIVE DU SYSTEME D'ENDIGUEMENT « JAUSIERS UBAYE RIVE DROITE » : DEFINITION DU SYSTEME D'ENDIGUEMENT ET DE SON NIVEAU DE PROTECTION

Le rapporteur est Madame Sarah ZUMTANGWALD.

Le Conseil communautaire,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1321-1 et L. 5214-16 I 3° ;

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L. 562-8-1, L566-12-1, R. 214-116, R. 214-119, R. 214-129 à R. 214-132 et R. 562-14 ;

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM) ;

VU le décret n° 2007-1735 du 11 décembre 2007 relatif à la sécurité des ouvrages hydrauliques et au comité technique permanent des barrages et des ouvrages hydrauliques et modifiant le code de l'environnement ;

VU l'arrêté préfectoral n°2012-1720 du 31 juillet 2012 de prescriptions complémentaires et portant déclaration d'existence et classement de la digue « JAUSIERS RIVE DROITE » sur l'Ubaye sur la commune de Jausiers pris en application du décret du 11 décembre 2007 ;

VU le projet d'arrêté préfectoral daté du 4 février 2025 et adressé à la Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon portant autorisation du système d'endiguement « JAUSIERS UBAYE RIVE DROITE » protégeant la commune de Jausiers contre les crues de l'Ubaye ;

VU la délibération du 19 juin 2018, transférant la gestion de la digue rive droite de l'Ubaye sur la commune de Jausiers à la Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon, autorité en charge de la compétence GEMAPI sur son territoire depuis le 1^{er} janvier 2018 ;

VU la demande d'autorisation du système d'endiguement au titre de l'article R. 562-14 du code de l'environnement, déposée au guichet unique de l'eau en date du 29 juin 2023 par la Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon ;

VU les compléments apportés par la Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon à la demande d'autorisation susvisée, remis au guichet unique de l'eau le 10 octobre 2023 ;

VU l'étude de dangers jointe et ses annexes, référencée 09/2021 réalisée par le bureau d'études agréé de l'office national des forêts, service de restauration des terrains en Montagne des Alpes-de-Haute-Provence ;

CONSIDERANT que :

- A partir du 1^{er} janvier 2018, la Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon est devenue compétente en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) sur son territoire ;
- La Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon exerce la compétence GEMAPI de plein droit au lieu et place de ses communes membres, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement ;
- La Communauté de communes Vallée de l'Ubaye dispose de plein droit des digues communales classées selon le décret du 11 décembre 2007, notamment de la digue rive droite de l'Ubaye sur la commune de Jausiers ;
- La digue rive droite de l'Ubaye sur la commune de Jausiers est constituée de deux tronçons, depuis la voie communale au lieu-dit « Mazagrand » jusqu'au pont Barnuquel, tel qu'indiqué dans l'arrêté préfectoral n°2012-1720 du 31 juillet 2012 susvisé ;
- L'étude de dangers susvisée a été réalisée par un bureau d'études agréé pour la réalisation d'études sur les ouvrages hydrauliques, conformément à l'article R. 214-116 du code de l'environnement ;
- Le bureau d'études ONF/RTM, rédacteur de l'étude de dangers, a été agréé et renouvelé au sens des articles R. 214-129 à R. 214-132 du code de l'environnement par arrêté ministériel du 30 décembre 2021 et dispose d'un agrément en cours de validité à la date d'élaboration de l'étude de dangers ;

- L'agrément de l'organisme qui a rédigé l'étude de dangers garantit la validité des données et des conclusions, en particulier :
 - o le niveau de protection du système d'endiguement et la zone protégée qui lui est associée,
 - o les venues d'eau en cas de crue générant une montée des eaux au-delà du niveau de protection,
 - o l'organisation du gestionnaire pour entretenir et surveiller le système d'endiguement, anticiper les crues et alerter les autorités compétentes ;
- Le niveau de protection d'une zone exposée au risque d'inondation est déterminé par la hauteur maximale que peut atteindre l'eau sans que cette zone soit inondée en raison du débordement, du contournement ou de la rupture des ouvrages de protection quand l'inondation provient directement du cours d'eau ;
- Le niveau de protection d'un système d'endiguement est déterminé par son gestionnaire, sur la base de l'étude de dangers et dans le respect du cadre réglementaire applicable ;
- La responsabilité d'un gestionnaire de système d'endiguement ne peut être engagée à raison des dommages que ces ouvrages n'ont pas permis de prévenir dès lors que les obligations légales et réglementaires applicables à leur conception, leur exploitation et leur entretien ont été respectées.

VU l'avis favorable de la commission Environnement réunie le 30 juin 2026 ;

Sur proposition de Madame Sarah ZUMTANGWALD, Vice-présidente déléguée au pôle Environnement,

Après en avoir délibéré,

À la majorité des membres présents et représentés, BONAGLIA Chantal, ENJALRIC Frank, FORTOUL Evan et REYNAUD Sandra s'étant prononcés CONTRE et BARBO Bertrand, BOUGUYON Yvan pour lui-même et pour ALLEMANDI Florence dont il a le pouvoir et SIGNORET Lionel s'étant abstenus,

- **RETIENT** la digue rive droite de l'Ubaye sur la commune de Jausiers comme constituant le système d'endiguement « JAUSIERS UBAYE RIVE DROITE » et l'affecte à sa compétence GEMAPI ;
- **FIXE** le niveau de protection de ce système d'endiguement à une crue décennale de l'Ubaye, soit un débit estimé à 125 m³/s, en cohérence avec les conclusions de l'étude de dangers susvisée ;
- **PRECISE** qu'il s'agit du niveau de protection actuel le plus bas du linéaire du système d'endiguement et qu'il est fixé pour l'ensemble de la zone protégée définie dans l'étude de dangers susvisée ;
- **PRECISE** que ce niveau de protection correspond à l'état actuel des ouvrages composant le système d'endiguement et qu'il est hérité du transfert des digues communales classées à la Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon lors de la prise de la compétence GEMAPI ;
- **S'ENGAGE** à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour assurer la surveillance, l'entretien et l'exploitation de ce système d'endiguement afin de maintenir à minima le niveau de protection défini ;

- **PRECISE** qu'une démarche de régularisation foncière est engagée à travers la mise en œuvre de servitudes d'utilité publique afin d'assurer la gestion, l'entretien et la surveillance de ce système d'endiguement ;
- **PRECISE** que ce niveau de protection pourra être porté à un niveau supérieur, sous réserve des résultats des études complémentaires à conduire, des travaux nécessaires, des financements mobilisables et des autorisations administratives requises ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Mme Sarah ZUMTANGWALD – La délibération suivante, c'est exactement la même, mais sur Jausiers cette fois-ci.

Mme la Présidente – Pour les besoins de la retranscription, Monsieur BARBO s'en va. Est-ce que tu donnes le pouvoir à quelqu'un ? Il n'y a pas besoin, on a le quorum. Parfait, tu votes pour Jausiers ou pas ? Non, tu dois filer ? On peut noter que tu t'abstiens sur la délibération ? OK. Merci beaucoup...

Mme la Présidente – Parfait, donc sur Jausiers, on a le même préalable et la même conclusion.

Mme Sarah ZUMTANGWALD – Tout à fait. Alors, c'est un tout petit peu différent, c'est juste que nous, la crue décennale est fixée à 125 m³ par seconde sur Jausiers. On chipote, mais on vous donne tous les éléments différents quand même.

Et aussi, on avait surligné que nous avons également reçu le courrier des services de l'État, le 4 février 2025, donc pas exactement la même date que celui de Barcelonnette.

En revanche, on est exactement dans le même cas de figure. On décide de retenir la digue rive droite de l'Ubaye sur la commune de Jausiers comme constituant le système d'endiguement de Jausiers Ubaye rive droite et l'affecte à sa compétence GEMAPI. On décide de fixer le niveau de protection de ce système d'endiguement à une crue décennale de l'Ubaye, soit un débit estimé à 125 m³ par seconde, en cohérence avec les conclusions de l'étude de danger susvisée. Précise qu'il s'agit d'un niveau de protection actuel le plus bas du linéaire du système d'endiguement et qu'il est fixé pour l'ensemble de la zone protégée définie dans l'étude de danger susvisée. Précise que ce niveau de protection correspond à l'état actuel de l'ouvrage composant le système d'endiguement, et qu'il est hérité du transfert de digue communale classée à la Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon lors de la prise de la compétence GEMAPI. S'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour assurer la surveillance, l'entretien et l'exploitation de ce système d'endiguement, afin de maintenir à minima le niveau de protection défini. Précise qu'une démarche de régularisation foncière est engagée à travers la mise en œuvre de la servitude d'utilité publique, afin d'assurer la gestion, l'entretien et la surveillance de ce système d'endiguement. Précise que ce niveau de protection pourra être porté à un niveau supérieur sous réserve des résultats des études complémentaires à conduire, des travaux nécessaires, des financements mobilisables et des autorisations administratives requises. Autorise la Présidente à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

On est exactement dans le même cas de figure que Barcelonnette.

M. Frank ENJALRIC – Pourquoi ne pas mettre « précise que ce niveau de protection devra », parce que là, on est toujours dans ce...

Mme la Présidente – Oui, mais le problème c'est que je veux bien que tu me mettes des obligations à moi, mais si on n'a pas les sous... Les obligations, tu ne les mets qu'à moi : dans une délibération elles n'obligent que moi. La délibération, elle n'oblige pas les services de l'État. L'obligation que tu mets là « devra être augmentée », c'est pour nous.

M. Frank ENJALRIC – *Donc je repose la question différemment. Ne peut-on prendre une délibération différente où l'on dit « refuse qu'on soit... » ? On ne peut pas le marquer, ça, qu'on refuse ?*

Mme la Présidente – *Non, c'est pour pouvoir faire l'arrêté préfectoral, je n'ai pas d'autre choix que de le mettre dans ces termes-là.*

M. Yvan BOUGUYON – *Ce sont les termes conçus pour la préfecture.*

Mme la Présidente – *En revanche, quand vous verrez dans la presse que vous avez tous voté contre une délibération que j'ai proposée, rappelez-vous quand même que c'est moi qui vous ai foutu le merdier. Allez, on vote ! Des votes contre ? Monsieur FORTOUL.*

Mme Sarah ZUMTANGWALD – *Je pourrais voter contre ?*

Mme la Présidente – *Tu as le droit, mais c'est compliqué quand même !*

Mme Sabine DANERI – *Un peu schizophrène...*

Mme la Présidente – *Voilà, c'est ça... Monsieur ENJALRIC, Madame BONAGLIA, Madame REYNAUD. Ça en fait quatre. Des abstentions ? Monsieur BARBO, deux de Saint-Paul-sur-Ubaye, quatre à Barcelonnette, et Enchastrayes aussi. Ça passe encore ? Non ? Parfait, Enchastrayes est pour...*

Je vous remercie en tout cas pour votre attention, mais encore une fois, on va continuer notre combat parce que c'est maintenant ou jamais. Après 5 textes, si on n'y arrive pas maintenant, c'est que c'est définitif.

On renote les noms : Monsieur FORTOUL, Monsieur ENJALRIC, Madame BONAGLIA et Madame REYNAUD ont voté contre. Et en abstentions, Monsieur SIGNORET, Monsieur BARBO et Monsieur BOUGUYON.

Parfait, merci beaucoup.

Aucune autre remarque n'étant émise, Madame la Présidente procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à majorité des membres présents et représentés, BONAGLIA Chantal, ENJALRIC Frank, FORTOUL Evan et REYNAUD Sandra s'étant prononcés CONTRE et BARBO Bertrand, BOUGUYON Yvan pour lui-même et pour ALLEMANDI Florence dont il a le pouvoir et SIGNORET Lionel s'étant abstenus.

12. RENOUVELLEMENT DE LA CANDIDATURE A L'ANIMATION DES SITES NATURA 2000 POUR LA PERIODE 2026-2028 ET LA MISE EN ŒUVRE DES DOCUMENTS D'OBJECTIFS

Le rapporteur est Madame Sarah ZUMTANGWALD.

Le Conseil communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment l'article L. 5214-16 modifié par l'article 71 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles ;

VU l'arrêté préfectoral n°2016-351-012, en date du 16 décembre 2016, portant création de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon (CCVUSP) et déterminant sa compétence « *Protection et mise en valeur de l'environnement* » ;

VU sa délibération n° 2016/79 du 9 juin 2016 approuvant la candidature de la CCVUSP pour l'animation des sites Natura 2000 FR9301525 Costeplane / Champerous – FR 9301529 Dormillouse / Laverq – FR9301524 Haute Ubaye Massif du Chambeyron – FR9301526 Tour des Sagnes Vallon de Terre Pleines – Oronaye ;

VU sa délibération n°2023/102 du 20 juin 2023 renouvelant la candidature de la CCVUSP pour l'animation des sites Natura 2000 FR9301525 Costeplane / Champerous – FR 9301529

Dormillouse / Laverq - FR9301524 Haute-Ubaye massif du Chambeyron et FR9301526 Tour des Sagnes vallon Terres pleines - Oronaye » pour la période 2023-2026 ;

CONSIDERANT que la période d'animation 2023-2026 de ces sites arrive à échéance en août 2026 ;

CONSIDERANT que cette mission, qui revêt un intérêt communautaire, est essentielle dans la mise en œuvre des mesures de gestion inscrites dans les Documents d'Objectifs (DOCOB) ;

CONSIDERANT la nécessité de poursuivre cette mission eu égard aux différentes actions en cours et aux projets envisagés ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 25 juin 2026 ;

VU l'avis favorable de la commission Environnement réunie le 30 juin 2026 ;

Sur proposition de Mme Sarah ZUMTANGWALD, vice-présidente déléguée au pôle Environnement,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le renouvellement de la candidature de la CCVUSP en qualité de structure animatrice des quatre sites Natura 2000 pour la période 2026-2028.
 - FR9301525 Costeplane / Champerous
 - FR9301529 Dormillouse / Laverq
 - FR9301524 Haute Ubaye Massif du Chambeyron
 - FR9301526 Tour des Sagnes Vallon de Terre Pleines - Oronaye.
- **AUTORISE** la Présidente à déposer la candidature auprès des Comités de Pilotage des quatre sites.
- **AUTORISE** la Présidente à diligenter les procédures administratives nécessaires et à signer tous actes afférents à l'exécution de la présente délibération.

Mme la Présidente – Le sujet suivant, il s'agit du renouvellement de la candidature pour Natura 2000 pour la période 2026-2028 : Sarah.

Mme Sarah ZUMTANGWALD – Depuis 2017, la CCVUSP assure l'animation de quatre sites Natura 2000 grâce à une équipe de deux agents, dédiés à la mise en œuvre des DOCOB (documents d'objectifs). Cette mission, financée à 100 % par des fonds publics, la Région Sud et le FEADER, comprend l'animation territoriale, la mise en œuvre des MAEC et les suivis scientifiques des milieux naturels. Cette animation est réalisée par une équipe dédiée composée de deux agents à temps plein affectés à la mise en œuvre des documents d'objectifs. Le financement de cette mission est assuré à 100 % par des fonds publics, garantissant la continuité des actions sans impact budgétaire direct pour la collectivité.

Le renouvellement de la candidature de la CCVUSP comme structure animatrice s'inscrit dans une logique de continuité fondée sur une expertise reconnue, une bonne connaissance du territoire et des relations solides avec les acteurs locaux. Les résultats obtenus depuis 2017 démontrent une meilleure appropriation des enjeux, une dynamique partenariale renforcée et une amélioration des actions et suivis. Maintenir la même structure évite toute rupture et garantit l'efficacité, grâce à la stabilité de l'équipe. La reconduction de la CCVUSP permet ainsi d'éviter toute rupture dans la mise en œuvre des actions engagées, le suivi des habitats et espèces, et l'accompagnement des dispositifs agricoles.

Enfin, la stabilité de l'équipe d'animation constitue un atout majeur en garantissant efficacité, réactivité et capitalisation des connaissances.

La re-désignation permettra de consolider les actions engagées, de maintenir les suivis scientifiques et l'accompagnement des acteurs locaux, tout en assurant la cohérence écologiste des sites. Elle garantit également la continuité des financements et des dispositifs existants, sans impact budgétaire pour la collectivité.

Il vous est proposé de prendre la délibération suivante : vu l'avis favorable du Bureau communautaire et vu également l'avis favorable de la commission Environnement, on vous propose d'approuver le renouvellement de la candidature de la CCVUSP en qualité de structure animatrice des quatre sites Natura 2000, pour la période 2026 à 2028. Nous avons le premier site Costeplane Champerous, le deuxième site Dormillouse Lavercq, le troisième site Haute-Ubaye massif de Chambeyron, et le dernier, La Tour des Sagnes – Vallon des terres pleines – Orrenaye. On autorise, si vous en êtes d'accord, la Présidente à déposer la candidature auprès des comités de pilotage des quatre sites.

D'ailleurs, on en profite aussi pour rappeler que le COPIL se tient ce jeudi, donc s'il y a des élus qui sont intéressés, à mon avis, c'est toujours mieux. Et puis également, il y aura la réélection des Présidents de chaque site.

On autorisera également la Présidente à diligenter les procédures administratives nécessaires et à signer tout acte afférent à l'exécution de la présente délibération.

Est-ce que vous avez des questions pour cette délibération ?

Mme Chantal BONAGLIA – J'ai une question. J'étais à la commission Environnement. Je suis pour renouveler et, effectivement, on en a besoin, de ces deux petits jeunes et ils pourraient faire du bon travail. Je dis « ils pourraient », parce que je pense que quelque part, on ne leur donne pas assez les moyens. Il y a des endroits dans la vallée qui sont en train de s'abîmer gravement, grandement depuis des années et des années. Je pense, par exemple, au vallon de l'Orrenaye : c'est un vallon Natura 2000, il est en surpâturage, c'est une catastrophe, et il ne se passe rien alors que c'est Natura 2000.

Je pense que là, il y a une question à se poser et un travail à faire, peut-être, au niveau des politiques de la vallée et de la politique en général, pour essayer de leur donner un peu plus de moyens pour mener à bien certaines opérations de protection.

Mme la Présidente – Malheureusement, on n'est pas dans le lieu de tous les débats, donc autant que vous ayez ces débats-là en commission. Prenez l'habitude de le faire en commission, sinon...

Mme Chantal BONAGLIA – Mais je l'ai fait, en commission...

Mme la Présidente – Parfait. Moi, je vais répondre très clairement. Les moyens qui sont donnés aux animateurs Natura 2000, ce n'est pas moi qui les donne. Je suis simplement le réceptacle et la boîte aux lettres. L'animation Natura 2000 n'est pas une compétence Communauté de communes. On fait le réceptacle et on le rend, et on paie notre petite part d'autofinancement. L'envergure a été négociée avec les services de la Région, notamment pour savoir quelle est l'envergure. Le montant est de 260 000 € sur deux ans pour pouvoir faire leur travail, mais leur travail, ce n'est pas l'OFB. Donc il ne faut pas non plus confondre la structure animatrice de Natura 2000, qui a des missions... En aucun cas, ils n'ont des missions de répression sur le surpâturage. En l'occurrence, on ne peut donc pas leur reprocher de ne pas bien effectuer leur travail : en fait, ce n'est pas leur travail. Donc, ils font leur travail, mais le travail qui est confié à des animateurs de Natura.

Mme Chantal BONAGLIA – Mais ça fait partie quand même... Enfin, je veux dire, si la maison brûle, on peut s'occuper du tapis, le tapis il va brûler...

Mme la Présidente – Mais moi, je suis juste le concierge.

Mme Chantal BONAGLIA – Non, non, mais je sais, mais c'est pour ça que j'en parle ici, c'est que je pense que c'est une prise de conscience politique des Maires. C'est pour ça que j'en

parle ici parce qu'il y a tous les Maires qui sont là, enfin normalement. Mais voilà, je pense que c'est quelque chose qu'il faut réfléchir.

Mme la Présidente – Mais nous, on est les concierges. Je le rappelle par rapport à notre mission, là. Les débats qui devraient être pris en Chambre d'agriculture, qui devront être pris auprès de l'OFB, ne doivent pas être pris au sein de la Communauté de communes. Moi, je suis juste une structure animatrice. Je suis censée être à disposition, notamment, des agriculteurs sur certains travaux, notamment sur certaines préconisations nécessaires, mais en aucun cas je n'ai une disposition de régulateur, par exemple sur le surpâturage. Cela étant, on ne peut pas dire qu'on ne peut pas leur donner les moyens : en fait, ils n'en ont pas l'autorité. Donc ce n'est pas une question de moyens, là.

Mme Chantal BONAGLIA – Oui, mais par contre, eux peuvent faire remonter les choses et c'est leur job. Et après, c'est une question politique. Quand on a...

Mme la Présidente – Oui, mais à nouveau, les rapports sont donnés. Depuis deux ans maintenant, les rapports d'activités de Natura 2000 sont présentés annuellement. Ils sont également présentés au grand public sous la forme de fiches d'actions qui sont normées et présentées au grand public. Et eux, ils font de la médiation essentiellement. Mais ce n'est pas leur job.

Mme Sarah ZUMTANGWALD – Je rajoute juste que les agents étaient présents à la commission et je pense qu'ils ont entendu, donc ils iront peut-être plus communiquer avec les bergers qui se trouvent dans le site nommé. Peut-être... Mais je pense qu'ils ont bien entendu...

Mme Chantal BONAGLIA – Je pense que c'est un travail qu'il faut faire en amont. On ne va pas rentrer dans les détails, mais...

Mme la Présidente – En tout cas, là, je vais mettre fin au débat et je vais passer au vote. Je suis vraiment désolée, parce que, sinon on y passe la nuit, mais en commission, reprenez les travaux.

Moi, j'ai accepté également de mettre à la charge de l'intercommunalité cette animation parce que les Maires des sites concernés étaient très favorables à ce qu'on ne soit pas sur des sites orphelins, sans animation, mais c'est tout ce que moi je peux faire. Donc, des animations, pourquoi ne pas voir ce qu'il en est et peut-être solliciter la Chambre d'agriculture pour qu'elle fasse son travail ? Il y a une Chambre d'agriculture : que le Président fasse son travail, en l'occurrence !

Mme Chantal BONAGLIA – Oui, mais il faut aller le solliciter.

Mme Agnès PIGNATEL – J'insiste, mais il y a eu quand même du travail fait par les animateurs, et après ça dépend beaucoup du Président de la zone et de l'orientation qui est donnée, mais eux-mêmes sont le chaînon qui va permettre de faire ces actions-là. Quand on a vu qu'on avait des dépréciations agricoles sur un des sites, ils ont fait intervenir le CERPAM, et on a fait porter une étude agricole et le travail a été fait. Donc, à mon avis, c'est plus une histoire d'orientation. Et c'est bien de participer au COPIL pour justement viser tout cela.

Mme la Présidente – Jeudi au COPIL, ça sera l'occasion aussi de rééchanger sur un temps dédié à la problématique. En ce qui concerne ce dossier-là, je te laisse passer au vote (car je suis maître du temps).

Mme Sarah ZUMTANGWALD – On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Merci beaucoup.

Aucune autre remarque n'étant émise, Madame Sarah ZUMTANGWALD procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

CADRE DE VIE

13. SERVICE CULTURE ET PATRIMOINE – CONVENTION DE RESIDENCE ARTISTIQUE AVEC MONSIEUR RADOUAN ZEGHIDOUR

Le rapporteur est Madame Hélène GARCIER-RICHAUD.

Le Conseil Communautaire,

VU la compétence « Culture » de la CCVUSP, notamment la création, l'aménagement, la gestion de musées ;

CONSIDERANT que la CCVUSP développe une programmation culturelle visant à soutenir la création contemporaine en lien avec le territoire et à valoriser les pratiques et patrimoines locaux ;

CONSIDERANT le projet de résidence artistique avec Monsieur Radouan Zeghidour en relation avec le musée de Saint-Paul sur Ubaye et le pastoralisme, s'inscrivant dans la célébration de « 2026, année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux » proclamée par l'ONU ;

CONSIDERANT que la résidence prévoit :

- Le prêt d'une œuvre existante exposée au musée de Saint-Paul-sur-Ubaye,
- La création d'un cadran solaire de berger ainsi que son acquisition à l'issue de la résidence,
- Une restitution publique auprès des habitants ;
- Des actions de médiation culturelle à destination des publics ;

VU le projet de convention de résidence artistique, annexé à la présente délibération et fixant les modalités d'accueil de l'artiste et les engagements réciproques des parties ;

VU l'avis favorable de la commission Cadre de vie réunie le 30 juin 2026 ;

Sur proposition de Madame Hélène GARCIER-RICHAUD, Vice-Présidente déléguée au pôle Cadre de vie,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** les termes de la convention de résidence artistique avec Monsieur Radouan Zeghidour.
- **ACCEPTE** la prise en charge des dépenses liées à cette résidence, notamment :
 - Le droit d'exposition (400 € TTC),
 - Le budget de production (3 400 € TTC),
 - L'acquisition de l'œuvre réalisée, pour un montant de 1 900 € TTC.
- **AUTORISE** la Présidente à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget principal de la CCVUSP.

Mme la Présidente – Question n° 13, maintenant, si je ne me trompe pas, je n'en ai pas sauté. Il s'agit du service Culture et patrimoine, qui nous propose une convention de résidence d'artistes avec Monsieur Radouan ZEGHIDOUR. Hélène, la parole est à toi.

Mme Hélène GARCIER-RICHAUD – Dans le cadre du développement de la programmation culturelle visant à soutenir la création contemporaine en lien avec le territoire, une résidence d'artiste est organisée autour de l'année thématique consacrée au pastoralisme. Elle prévoit l'accueil d'un plasticien dont le travail s'inscrit dans une démarche artistique en lien avec les pratiques et les patrimoines locaux. Cette résidence se déroulera du 15 juillet au 19 août, principalement au musée de Saint-Paul-sur-Ubaye, mais pas seulement. Il va tourner sur le territoire, entre autres sur l'écurie Pellegrin.

La mise en place de cette convention vise à soutenir la création artistique contemporaine ancrée dans le territoire, valoriser le patrimoine local autour du pastoralisme, proposer des actions de médiation culturelle à destination des habitants et des publics, enrichir les collections communautaires. La résidence comprend le prêt d'une œuvre (on en a déjà parlé en commission), la création d'un cadran solaire de berger et des restitutions publiques, avec des ateliers, des rencontres et des présentations.

L'acquisition de l'œuvre produite sera réalisée à l'issue de la résidence.

La convention permet de formaliser les engagements réciproques entre la collectivité et l'artiste, les conditions d'accueil, les modalités techniques et financières, la valorisation du projet. La mise en œuvre de cette résidence a pour but de renforcer l'attractivité culturelle, de proposer une offre culturelle accessible aux habitants et de développer des actions de médiation, de sensibilisation, de soutenir la création artistique locale et contemporaine et d'enrichir le patrimoine et nos collections avec une œuvre originale.

Sur le plan financier, la Communauté de communes prend en charge l'œuvre qui est exposée au musée de Saint-Paul-sur-Ubaye, pour un montant de 400 €, un budget de production, qui comprend les différents matériels pour les différents ateliers et les honoraires de l'artiste sur cette période, de 3 400 €, et l'acquisition de l'œuvre, au total de 1 900 €.

Donc je vous demande d'accepter que la présidente signe cette convention.

Est-ce que vous avez des questions ? Pas de question. Je mets au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Approuvée à l'unanimité, je vous remercie.

Mme la Présidente – Merci beaucoup.

Aucune remarque n'étant émise, Madame Hélène GARCIER-RICHAUD procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

ATTRACTIVITÉ

14. DESIGNATION DES MEMBRES REPRESENTANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'UBAYE SERRE-PONÇON AU SEIN DES INSTANCES DU PLAN INTEGRE TERRITORIAL DES TERRES MONVISO

Le rapporteur est Monsieur Jean-Michel TRON.

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la déclaration de Baratier du 29 janvier 2016 signée entre les différentes parties « pour une entente des terres autour du Mont Viso » ;

VU la délibération n°2022/203 du 13 décembre 2022, portant approbation de la signature d'une déclaration renforcée de coopération transfrontalière à l'échelle des Terres Monviso ;

VU le manifeste des Terres Monviso signé à Larche le 2 février 2023 par la CCVUSP et les partenaires du Plan Intégré territorial (PITER) ;

VU les délibérations n° 2024-135, n°2024-196 et n°2024-197 approuvant les projets simples et leur plan de financement dans le cadre du PITER + ;

CONSIDERANT l'engagement de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon dans la coopération transfrontalière avec l'Italie au côté de la Communauté du Guillestrois-Queyras depuis les années 1990 ;

CONSIDERANT que cette coopération transfrontalière est pérenne depuis 25 ans et permet aux territoires autour du Monviso et leurs habitants de bénéficier de l'impact de projets menés dans ce cadre et financés par des fonds européens ;

CONSIDERANT la mise en place d'une conférence permanente des Terres Monviso depuis 2015 ;

CONSIDERANT le premier PITER et ses résultats durant la période 2018-2023 ;

CONSIDERANT l'actuel PITER + et ses 3 projets simples menées sur la période 2024-2028 :

- PITER TM +Attractive : Diversifier les économies traditionnelles de Montagne et désaisonnaliser l'offre touristique
- PITER TM +Reactive : Prévention des risques naturels et adaptation au changement climatique
- PITER TM +Proactive : Maintenir et attirer les jeunes sur le territoire et promouvoir l'inclusion sociale

CONSIDERANT qu'un Plan de Coordination et de Communication (PCC) est également mis en œuvre dans l'actuel PITER + ;

CONSIDERANT qu'il convient de désigner des représentants de la CCVUSP participant aux instances du PITER + Terres Monviso (comités de pilotage, sommet des Terres Monviso, comités éditoriaux) ;

CONSIDERANT les candidatures de mesdames Agnès PIGNATEL, Sarah ZUMTANGWALD, Hélène GARCIER-RICHAUD et messieurs Eric MARTINEZ et Jean-Michel TRON ;

Sur proposition de M. Jean-Michel TRON, vice-président délégué au Pôle Attractivité et Régie Ubaye Ski,

Après un vote à main levée approuvé à l'unanimité des membres présents

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DESIGNE** les conseillers communautaires suivants pour siéger au sein des différentes instances ci-après indiquées :
 - PITER TM + PCC : **Agnès PIGNATEL** (Vice-présidente déléguée au pôle Coordination générale et Europe) & **Eric MARTINEZ** (Maire délégué à la coopération transfrontalière)
 - PITER TM + Attractive : **Agnès PIGNATEL** (Vice-présidente déléguée au pôle Coordination générale et Europe) & **Jean Michel TRON** (Vice-président délégué au pôle Attractivité et Régie Ubaye Ski)
 - PITER TM + Reactive : **Agnès PIGNATEL** (Vice-présidente déléguée au pôle Coordination générale et Europe) & **Sarah ZUMTANGWALD** (Vice-présidente déléguée au pôle Environnement)
 - PITER TM + Proactive : **Agnès PIGNATEL** (Vice-présidente déléguée au pôle Coordination générale et Europe) & **Hélène GARCIER-RICHAUD** (Vice-présidente déléguée au pôle Cadre de Vie)

- **CHARGE** la Présidente de notifier la présente délibération aux instances et partenaires du PITER +

Mme la Présidente – La question suivante, il s'agit de la désignation des représentants au sein du PITER. À nouveau, réglementairement parlant, toute désignation se fait à bulletin secret. Je vais donc vous demander si vous êtes d'accord pour que ces nominations se fassent à main levée. Y a-t-il des oppositions aux mains levées ? Non. Du coup, ce vote se fera à main levée.

Nous sommes sur une représentation transversale sur les Terres Monviso. Il fallait choisir le vice-président qui en a la charge et il a été choisi de proposer Jean-Michel TRON, même si les actions du PITER sont transverses, puisqu'elles sont à la fois en lien avec l'attractivité, la réactivité du territoire et l'adaptation au changement climatique, ainsi qu'à destination de la jeunesse. Vous l'avez vu, c'est un programme qui est transversal.

Mme Agnès PIGNATEL – Il y a plusieurs vice-présidents d'ailleurs.

Mme la Présidente – Oui, totalement. Du coup, nous allons présenter à nouveau le PITER, puisque c'est la première fois que les nouveaux élus ont à en discuter, et puis je vous ferai des propositions éventuellement de candidatures, si vous le souhaitez.

M. Jean-Michel TRON – La CCVUSP s'inscrit depuis plus de 25 ans dans une coopération transfrontalière structurée avec l'Italie, consolidée par plusieurs actes à savoir déclaration de Baratier en 2016, délibération 2022-2023, manifeste de 2023, et portée par la conférence permanente des Terres Monviso depuis 2015. Après un premier PITER sur la période 2018-2023, le PITER+ 2024-2028 est en cours, articulé autour de 3 projets financés par INTERREG ALCOTRA.

Le PITER Terres Monviso TM+ ATTRA(c)TIVE, diversification économique et touristique quatre saisons, le TM+ REA(c)TIVE, prévention des risques et adaptation climatique, le TM+ PROA(c)TIVE, attractivité des jeunes et inclusion sociale, un plan de coordination et de communication PCC, structure, gouvernance et visibilité. Plusieurs instances obligatoires rythment le dispositif (COPIL, sommet des Terres Monviso, comité éditorial, réunions stratégiques), nécessitant la désignation d'élus référents pour représenter la Communauté de communes.

La désignation des élus poursuit quatre objectifs principaux : représentation politique, défendre les intérêts du territoire, assurer une présence dans les instances et garantir la cohérence entre actions locales et transfrontalières.

Mme la Présidente – Juste une pause, parce qu'il y a quand même beaucoup de personnes à nommer. En ce qui concerne les élus qui sont désignés pour les actions de coordination générale et tout ce qui est relatif aux éléments de communication, je vous propose la candidature d'Agnès PIGNATEL, qui est vice-présidente à la coordination générale et à l'Europe, et de Monsieur MARTINEZ, qui a une délégation à la coopération transfrontalière. Pour que vous compreniez à chaque fois sur chaque thématique, quelle est la logique des candidatures proposées...

Et après, on passera au vote global quand vous verrez que tout le monde est bien placé comme il faut. Ensuite, les deux autres élus référents.

M. Jean-Michel TRON – Deux élus référents désignés pour les actions visant à diversifier et à soutenir les économies de la montagne.

Mme la Présidente – Là, on est sur un sujet relatif à l'attractivité du territoire. Je vous propose donc Jean-Michel TRON, en charge de l'attractivité au sein de la collectivité. Et à nouveau Agnès PIGNATEL, qui coordonne l'action générale et l'Europe,

M. Jean-Michel TRON – Deux élus référents désignés pour les actions liées aux risques naturels et à l'environnement.

Mme la Présidente – Je vous propose Sarah ZUMTANGWALD, qui chapeaute chez nous les risques, et à nouveau Agnès, qui pilote l'intégralité du dispositif Europe.

M. Jean-Michel TRON – Et enfin, deux élus référents désignés pour les actions liées à la jeunesse et à l'inclusion sociale.

Mme la Présidente – Je vous propose la vice-présidente Hélène GARCIER-RICHAUD, et à nouveau notre vice-présidente à l'Europe. Voilà pour vous dire les propositions qui ont été faites, qui sont en cohérence avec les actions qu'ils mènent, chacun d'entre eux dans leur domaine.

Y a-t-il d'autres candidats ? Ce sont mes propositions parce qu'elles sont travaillées pour pouvoir être opérationnelles, mais y a-t-il d'autres candidats qui souhaitent s'investir pour le PITER Terres Monviso ? Il n'y a pas d'autres candidats ? On va passer au vote.

M. Jean-Michel TRON – Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des votes contre ?

Mme la Présidente – Selon les noms que j'ai donnés. Vous voulez que je les redise ?

M. Evan FORTOUL – Est-ce qu'on a des actions concrètes réalisées par le programme PITER ?

Mme la Présidente – Ah oui, plein ! Il va falloir prévoir un petit moment, donc ce que je peux...

M. Evan FORTOUL – Je vais chercher.

Mme la Présidente – Non, parce qu'au-delà d'un PITER, ces actions sont déployées sur le territoire. Je peux te donner une action, par exemple, à destination de la jeunesse. L'objectif qu'on a poursuivi pour la jeunesse, c'est de leur permettre le « Va, vis et reviens ». C'est de dire que lorsqu'ils vont partir en éloignement, il faut leur donner les moyens d'avoir un lien avec l'Ubaye, pour savoir ce qu'ils feront à l'avenir, donc la création d'une maison des étudiants est fléchée. Ensuite, on a également la création de la carte aux points, mais toi, tu es trop jeune pour savoir ça. À l'époque, quand on était jeunes, on faisait le plein, on avait des points. Avec ces points, on avait un catalogue, et, dans ce catalogue, ça nous permettait d'avoir des mugs et des choses gratuites, tu vois ? Eh bien, pour la jeunesse, c'est la même chose, c'est-à-dire qu'un citoyen jeune de la vallée de l'Ubaye qui s'intègre dans des actions associatives, qui soutient, qui va aux pompiers, gagne des points, ce qui va lui permettre d'accéder à la fac, d'avoir un logement étudiant, notamment, un logement qui pourrait être à la cité universitaire... Ça, c'est, par exemple, à destination de la jeunesse.

À l'intérieur du PITER Ris[K], on travaille sur la faille qui existe à Tournoux et qui risque de venir couper la D 900, et on travaille en collaboration avec l'Italie, qui travaille sur des ovules de déclenchement d'avalanche, pour maintenir le col de Larche ouvert dans la gestion de nos risques. Mais eux, côté italien, ils travaillent également sur l'expérimentation de risques à destination des rivières.

Il y a beaucoup d'actions, c'est pour ça que je ne savais pas par quoi commencer. Si tu veux, c'est un programme qui a été complet, qui a été négocié. On est sur de la coopération avec des territoires français et des territoires italiens. On a choisi des actions communes et après, on les a déclinées concrètement sur chacun de nos territoires. C'est pour ça que ma réponse, il a fallu que je l'ordonne. Ce n'était pas du tout parce que je ne voulais pas te la donner. Du coup, c'est extrêmement intéressant sur un PITER, mais ce sont des moyens qui sont mis à disposition.

Et, bien sûr, la mobilité, vous l'avez vue paraître sur les réseaux sociaux, non ? La navette transfrontalière avec Demonte.

Mme Agnès PIGNATEL – Qui ne viendra qu'en fin d'année, le temps que le marché soit attribué...

Mme la Présidente – C'est financé par ça. C'est une négociation qu'on a obtenue grâce à ce programme. Tu l'as vue passer sur les réseaux sociaux. La question qui était donnée est :

pourquoi, du côté de l'Ubaye, on ne le fait pas ? Si ! Du côté de l'Ubaye, on le fait, mais la différence c'est qu'en Italie, ils n'ont pas de marchés publics. Nous, oui, c'est pour ça que c'est un peu plus long.

Mme Jennifer DUPITIER – *Il fallait aussi avoir une convention avec la Région*

Mme la Présidente – *La convention avec la Région, c'est fait ; les marchés publics, c'est fait ; donc les navettes franco-italiennes vont avoir lieu et on a une expérimentation payée par l'Europe pendant 18 mois. Voilà : un élément concret.*

On passe au vote ? Oui, c'est du concret, mais c'est vraiment beaucoup d'actions concrètes, le PITER. C'est une grosse usine, c'est l'Europe, mais après c'est du concret.

Des votes contre ? Des abstentions ? À l'unanimité, je vous remercie.

Aucune autre remarque n'étant émise, Madame la Présidente procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

15. REGIE UBAYE SKI – CONVENTION FIXANT LA REPARTITION DES VENTES DU FORFAIT SAISON UBAYE – ARTICLE 2 – AVENANT N° 2

Le rapporteur est Monsieur Jean-Michel TRON.

Le Conseil communautaire,

VU le Code Général des Collectivités ;

VU sa délibération n°2024-105 du 31 juillet 2025 approuvant la convention entre la CCVUSP, le SMEL Régie Pra Loup 04 et le SMEL Régie Val d'Allos 04 actant que le forfait saison Ubaye donne accès aux domaines skiables du Sauze, de Sainte-Anne, de Pra Loup et de la Foux d'Allos et **fixant les conditions de vente dudit forfait** et de répartition du produit de sa vente ;

VU l'article 2 de ladite convention disposant que « *le prix du forfait et la période de vente du forfait « saison Ubaye » feront l'objet chaque année de la conclusion d'un avenant après concertation préalable des parties* » ;

CONSIDERANT que les parties se sont concertées et ont proposé de fixer le prix du forfait et sa période de vente selon les modalités suivantes :

Pour la saison 2026-2027, le prix du forfait Saison Ubaye est fixé comme suit :

- | | |
|---|------------------|
| - Achat jusqu'au 26/09/2026 | 619 € TTC |
| - Achat à partir du 27/09/2026 jusqu'au 30/11/2026 .. | 739 € TTC |

CONSIDERANT l'avenant joint à la présente délibération ;

VU l'avis favorable du Conseil d'exploitation de la Régie Ubaye Ski réuni le 29 juin 2026 ;

VU l'avis favorable de la commission Attractivité réunie le 30 juin 2026 ;

Sur proposition de M. Jean-Michel TRON, vice-président délégué au pôle Attractivité et Régie Ubaye Ski,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

- **FIXE** le prix du forfait Saison Ubaye et sa période de vente pour la saison 2026/2027 de la façon suivante :

- Achat jusqu'au 26/09/2026 **619 € TTC**
- Achat à partir du 27/09/2026 jusqu'au 30/11/2026 .. **739 € TTC**
- **AUTORISE** la présidente à signer l'avenant n°2 susvisé.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget annexe de la Régie Ubaye Ski.

Mme la Présidente – Le sujet suivant, il s'agit de fixer des tarifs, Monsieur le Vice-président. Il s'agit de la répartition des ventes de forfaits, article 2, avenant 2.

M. Jean-Michel TRON – Là, il y a toute une série de tarifs, qui va nous accompagner, d'ailleurs, jusqu'à la fin du Conseil. On commence par la convention fixant la répartition des ventes du forfait saison Ubaye. Par délibération du 31 juillet 2025, la Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon, le SMEL régie Pra-Loup 04, et le SMEL régie Val d'Allos 04 ont conclu une convention définissant les modalités de commercialisation et de répartition des produits de vente du forfait saison Ubaye, donnant accès au domaine skiable du Sauze, de Sainte-Anne, de Pra-Loup et de la Foux d'Allos.

L'article 2 de cette convention prévoit que le prix du forfait et les périodes de commercialisation sont fixés annuellement par voie d'avenant, après concertation entre les différentes parties. Les partenaires se sont réunis en vue de déterminer les conditions applicables pour la saison 2026-2027. Au regard des résultats commerciaux des saisons précédentes et afin de préserver l'attractivité du forfait saison Ubaye, il est proposé de reconduire, pour la saison 2026-2027, les tarifs appliqués en 2025-2026, soit 619 € TTC pour tout achat anticipé jusqu'au 26 septembre 2026, et 739 € TTC pour tout achat effectué du 27 septembre au 30 novembre 2026. Cette stabilité vise à maintenir une offre compétitive à l'échelle du territoire, encourager les achats précoces, notamment à l'occasion de la Foire Saint-Michel, conforter la fréquentation des domaines skiables partenaires et préserver les équilibres économiques de la régie Ubaye Ski et des exploitants associés.

Mme la Présidente – Pour les besoins de la retranscription, merci de noter qu'Agnès PIGNATEL doit s'absenter.

M. Jean-Michel TRON – Est-ce qu'il y a des questions sur ce tarif (le même que l'année dernière) ? Je passe au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Merci.

Aucune autre remarque n'étant émise, Monsieur Jean-Michel TRON procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

16. REGIE UBAYE SKI – LE SAUZE/SAINTE-ANNE – FIXATION DES TARIFS HIVER 2026/2027 ET DES SPECIFICITES DE VENTE DES FORAITS

Le rapporteur est Monsieur Jean-Michel TRON.

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de fixer les tarifs hiver 2026/2027 pour le site du Sauze ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de fixer les tarifs hiver 2026/2027 pour le site de Sainte-Anne ;

VU l'avis favorable du conseil d'exploitation de la Régie Ubaye Ski réuni le 29 juin 2026 ;

VU l'avis favorable de la commission Attractivité réunie le 30 juin 2026 ;

Sur proposition de M. Jean-Michel TRON, vice-président délégué au pôle Attractivité et Régie Ubaye Ski,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

- **FIXE** les tarifs hiver 2026/2027 du Sauze comme suit :

LE SAUZE - TARIFS HIVER 2026/2027

FORFAITS 4 HEURES - JOURS - SEJOURS

	TARIF HIVER 25/26			TARIF HIVER 26/27		
	ADULTE	JUNIOR/ ETUDIANT	SENIOR	ADULTE	JUNIOR/ ETUDIANT	SENIOR
1 HEURE (ouverture Savonnette de 17h à 18h)				12,50 €		
4 HEURES CONSECUTIVES	33,00 €	28,00 €	30,00 €	34,00 €	29,00 €	31,00 €
7 HEURES LIBERTE (NON CONSECUTIVES) (Rajout de Sainte-Anne)	71,00 €	60,00 €	64,00 €	73,00 €	62,00 €	66,00 €
1 JOUR	38,00 €	32,00 €	34,00 €	39,00 €	33,00 €	35,00 €
JOURNEE DEBUTANT	12,20 €			12,50 €		
JOURNEE EVOLUTION	26,60 €	23,00 €	24,00 €	28,00 €	24,00 €	25,00 €
2 JOURS CONSECUTIFS	71,00 €	60,00 €	64,00 €	73,00 €	62,00 €	66,00 €
3 JOURS CONSECUTIFS	104,00 €	88,00 €	94,00 €	107,00 €	91,00 €	96,00 €
4 JOURS CONSECUTIFS	137,00 €	116,00 €	123,00 €	140,00 €	119,00 €	126,00 €
5 JOURS CONSECUTIFS	168,00 €	143,00 €	151,00 €	173,00 €	147,00 €	156,00 €
6 JOURS CONSECUTIFS	196,00 €	167,00 €	176,00 €	201,00 €	171,00 €	181,00 €
7 JOURS CONSECUTIFS	221,00 €	188,00 €	199,00 €	227,00 €	193,00 €	204,00 €
JOURNEE SUPPLEMENTAIRE à partir de 8 jours et plus	32,00 €	27,00 €	29,00 €	32,00 €	27,00 €	29,00 €
7 JOURS LIBERTE	239,40 €	203,00 €	215,00 €	245,00 €	208,00 €	221,00 €
7 JOURS LIBERTE PROMO	199,50 €			208,00 €		

Journée débutant : accès aux téléskis école de la Savonnette, de Près-Clos, du Petit Brec et au tapis de Pré-l'Adroit

Journée évolution : Accès TK Savonnette, TK Les Clots, TK Pré-Guérin, TK Petit Brec et TSF Sauze

7 jours liberté : carte de 7 jours non consécutifs, non nominatifs valable sur la saison en cours et sur les sites du Sauze et de Ste Anne.

Journées supplémentaires : concernent le 8ème jour et plus, limité à 15 jours maximum de séjour au total.

Tarif junior = tarif étudiant, excepté pour le forfait 4 heures qui n'existe pas en tarif étudiant.

LE SAUZE - HIVER 2026/2027

TARIFS COMPETITEUR JOURNEE

	TARIF HIVER 25/26	TARIF HIVER 26/27
Le Sauze "Compétition Club Domaine" (accès à tout le domaine après la remise des prix de la compétition, pour les compétiteurs)	19,00 €	20,00 €
Le Sauze "Compétition Club Stade" (accès limité au TK Brec), uniquement sur réservation la veille	15,20 €	16,00 €

TARIFS CLASSE DE NEIGE

	TARIF HIVER 25/26	TARIF HIVER 26/27
3 heures consécutives / jour (matin ou après-midi)	8,10 €	8,30 €
Journée pour une même personne	14,50 €	14,80 €

Réservés aux groupes de 10 personnes minimum (uniquement école primaire et collège) encadrés par une école de ski, y compris le week-end si le groupe ski les jours précédents ou suivants sur la station.

Application d'une gratuité pour 10 forfaits achetés.

Période de validité : hors vacances scolaires de la zone académique du groupe.

TARIFS COLONIE

	TARIF HIVER 25/26	TARIF HIVER 26/27
4 heures	17,70 €	18,10 €
Journée pour une même personne	22,90 €	23,50 €

Réservé aux groupes de 20 personnes minimum, âgées de moins de 18 ans,

Application d'une gratuité pour 10 forfaits achetés

SAUZE - TARIFS PACK FAMILLE 2026/2027

	Tarif Hiver 25/26	Tarif Hiver 26/27
1 JOUR*	132,00 €	136,00 €
2 JOURS CONSECUTIFS	248,00 €	256,00 €
3 JOURS CONSECUTIFS	364,00 €	376,00 €
4 JOURS CONSECUTIFS + 2 DESCENTES TYROLIENNE A TARIF REMISÉS	480,00 €	480,00 €
5 JOURS CONSECUTIFS + 2 DESCENTES TYROLIENNE A TARIF REMISÉS	588,00 €	604,00 €
6 JOURS CONSECUTIFS + 2 DESCENTES TYROLIENNE A TARIF REMISÉS	688,00 €	704,00 €
7 JOURS CONSECUTIFS + 4 DESCENTES TYROLIENNE A TARIF REMISÉS	772,00 €	796,00 €
JOURNEE SUPPLEMENTAIRE (à partir de 8 jours et plus)	112,00 €	112,00 €

Pack famille = 2 adultes + 2 juniors (- de 18 ans)

** 1 jour valable hors vacances scolaires toutes zones confondues*

Journée supplémentaire : à partir du 8^e jour, et pour un séjour de 15 jours maximum

TARIFS GROUPE

	Tarif Hiver 25/26			TARIF UNIQUE Hiver 26/27
	ADULTE	JUNIOR/ET UDIANT	SENIOR	
JOURNÉE	30,40 €	25,60 €	27,20 €	28,00 €
2 JOURS CONSÉCUTIFS	56,80 €	48,00 €	51,20 €	52,00 €
3 JOURS CONSÉCUTIFS	83,20 €	70,40 €	75,20 €	76,50 €
4 JOURS CONSÉCUTIFS	109,60 €	92,80 €	98,40 €	100,00 €
5 JOURS CONSÉCUTIFS	134,40 €	114,40 €	120,80 €	123,00 €
6 JOURS CONSÉCUTIFS	156,80 €	133,60 €	140,80 €	143,50 €
7 JOURS CONSÉCUTIFS	176,80 €	150,40 €	159,20 €	162,00 €

Tarifs groupes réservés aux groupes constitués de 20 personnes et plus de type CE, associations... avec une personne référente et un paiement rattaché à la structure.

TARIFS PIETONS - SKI DE RANDONNEE

	Tarif hiver 25/26			Tarif hiver 26/27
	ADULTE	JUNIOR	SENIOR	ADULTE
PIETON (TS ALP) ALLER/RETOUR	8,50 €	6,40 €	7,40 €	8,50 €
SKI DE RANDONNEE	8,50 €			8,50 €

Ski de randonnée : Tarif 1 montée par client en ski de randonnée sur 1 appareil au choix (TSF Sauze ou TSD Brec ou TSF Alp).

TARIFS ACTIVITES ANNEXES (Site du Sauze)

	TARIF HIVER 25/26	TARIF HIVER 26/27
"1ère trace" : ouverture des pistes à 8h30 avec un pisteur et petit déjeuner dans un restaurant (mineur accompagné d'un adulte) *	24,00 €	25,00 €
Coupe-file remontées mécaniques (par jour par personnes) (vacances de février) *		10,00 €

* Prix par prestation et par personne

GOODIES (tous sites)

	TARIF HIVER 25/26	TARIF HIVER 26/27
Tour de cou	8,00 €	8,00 €
Protège-masques	5,00 €	5,00 €

TYROLIENNE

		TARIF HIVER 25/26	TARIF HIVER 26/27
SOLO	Adulte (à partir de 16 ans)	32,00 €	32 €
	Junior (de 8 à 15 ans inclus en duo et de 10 à 15 ans inclus en solo)	22,00 €	22 €
	Tarif promotionnel	22,00 €	22 €
GROUPE	Groupe constitué de type CE / CSE, association, de 10 personne et plus, hébergeur en compte - Un interlocuteur et un paiement - Prix par personne	20,00 €	20 €

TARIFS HEBERGEURS HIVER 2026/2027

Tarifs réservés aux hébergeurs ayant une habilitation tourisme, et vendant ces forfaits dans le cadre d'un produit packagé.
Tarifs TTC hors assurance.

	TARIFS PUBLICS DE BASE HIVER 2026/2027			TARIFS HEBERGEURS HIVER 2026/2027 -15% du tarif public de base			TARIFS HEBERGEURS HIVER 2026/2027 FORFAIT VALABLE ENTRE LE LUNDI ET LE VENDREDI EN JANVIER ET MARS HORS VACANCES SCOLAIRES TOUTES ZONES CONFONDUES -50% du tarif public de base			TARIFS HEBERGEURS HIVER 2026/2027 EN JANVIER ET MARS HORS VACANCES SCOLAIRES TOUTES ZONES CONFONDUES (pour les séjours 4 et 5 jours : forfaits incluant samedi et/ou dimanche) -25% du tarif public de base		
	ADULTE	ENFANT/ JUNIOR	SENIOR	ADULTE	ENFANT/ JUNIOR	SENIOR	ADULTE	ENFANT/ JUNIOR	SENIOR	ADULTE	ENFANT/ JUNIOR	SENIOR
4 heures consécutives	12,50 €	0,00 €	0,00 €									
Journée	39,00 €	33,00 €	35,00 €									
séjour 2 jours consécutifs	73,00 €	62,00 €	66,00 €	62,05 €	52,70 €	56,10 €				54,75 €	46,50 €	49,50 €
séjour 3 jours consécutifs	107,00 €	91,00 €	96,00 €	90,95 €	77,35 €	81,60 €				80,25 €	68,25 €	72,00 €
séjour 4 jours consécutifs	137,00 €	116,00 €	123,00 €	116,45 €	98,60 €	104,55 €	68,50 €	58,00 €	61,50 €	102,75 €	87,00 €	92,25 €
séjour 5 jours consécutifs	173,00 €	147,00 €	156,00 €	147,05 €	124,95 €	132,60 €	86,50 €	73,50 €	78,00 €	129,75 €	110,25 €	117,00 €
séjour 6 jours consécutifs	201,00 €	171,00 €	181,00 €	170,85 €	145,35 €	153,85 €				150,75 €	128,25 €	135,75 €
séjour 7 jours consécutifs	227,00 €	193,00 €	204,00 €	192,95 €	164,05 €	173,40 €				170,25 €	144,75 €	153,00 €
séjour journée suppl. dès le 8 ^{ème} jour.												
Maxi séjour 15 jours.	32,00 €	27,00 €	29,00 €	27,20 €	22,95 €	24,65 €				24,00 €	20,25 €	21,75 €

Gratuité : - de 5 ans et 75 ans et plus sur présentation d'un justificatif d'âge.

Enfant/junior : - 5 à 17 ans inclus, sénior : 60 à 74 ans inclus. Forfait nominatif à partir de 6 jours

Les tarifs remisés sont arrondis à la dizaine de centimes inférieure. Ces tarifs sont nets TTC hors assurance.

Support en supplément : 3 € le support

Gratuité : - de 5 ans et 75 ans et plus sur présentation d'un justificatif d'âge.

Enfant/Junior : 5 à 17 ans inclus, sénior : 69 à 74 ans inclus. Forfait nominatif à partir de 6 jours

Les tarifs remisés sont arrondis à la dizaine de centimes inférieure. Ces tarifs sont nets TTC hors assurance.

Support en supplément : 3 € le support

- **FIXE** les tarifs hiver 2026/2027 de Sainte-Anne comme suit :

SAINTE-ANNE - TARIFS HIVER 2026/2027

FORFAITS 1 HEURE - 3 HEURES - JOURS - SEJOURS

	TARIF HIVER 25/26		TARIF HIVER 26/27	
	ADULTE	JUNIOR/ ETUDIANT	ADULTE	JUNIOR/ ETUDIANT
3 HEURES CONSECUTIVES	22,50 €		24,00 €	
JOURNEE	26,00 €	22,00 €	26,50 €	23,00 €
JOURNEE DEBUTANT	12,50 €		12,50 €	
JOURNEE EVOLUTION			19,50 €	
1 HEURE	12,50 €		12,80 €	
7 HEURES LIBERTE (Sauze + Sainte-Anne)			82,00 €	70,00 €
2 JOURS CONSECUTIFS	48,00 €	41,00 €	49,00 €	42,00 €
3 JOURS CONSECUTIFS	71,00 €	60,00 €	73,00 €	62,00 €
4 JOURS CONSECUTIFS	94,00 €	80,00 €	95,00 €	81,00 €
5 JOURS CONSECUTIFS	115,00 €	98,00 €	117,00 €	99,00 €
6 JOURS CONSECUTIFS	134,00 €	114,00 €	137,00 €	116,00 €
7 JOURS CONSECUTIFS	151,00 €	128,00 €	154,00 €	131,00 €
7 JOURS LIBERTE	240,00 €	204,00 €	245,00 €	208,00 €
7 JOURS LIBERTE PROMO	204,00 €		208,00 €	

TARIFS GROUPE HIVER 2026/2027

	TARIF HIVER 25/26	TARIF HIVER 26/27
JOURNÉE	23,50 €	24,00 €
2 JOURS CONSECUTIFS	43,00 €	44,00 €
3 JOURS CONSECUTIFS	64,00 €	66,00 €
4 JOURS CONSECUTIFS	85,00 €	86,00 €
5 JOURS CONSECUTIFS	104,00 €	105,00 €
6 JOURS CONSECUTIFS	121,00 €	123,00 €
7 JOURS CONSECUTIFS	136,00 €	139,00 €

Tarifs groupes réservés aux groupes constitués de 20 personnes et plus de type CE, associations... avec une personne référente et un paiement rattaché à la structure.

JOURNEE PROMO

	TARIF HIVER 25/26	TARIF HIVER 26/27
JOURNEE ADULTE - COMITE ENTREPRISE (CE)	23,20 €	24,40 €
JOURNEE ENFANT - COMITE ENTREPRISE (CE)	21,00 €	22,10 €
JOURNEE ITALIE - SUPPORT INCLUS	21,00 €	22,10 €
JOURNEE COMMERCEANT - SAISONNIER COMMERCEANT	13,20 €	13,90 €
JOURNEE ADULTE - TRAIN DES NEIGES	19,80 €	20,80 €
JOURNEE MONITEUR ET GUIDE AUTRE STATION SUR PRESENTATION CARTE PRO+TENUE+CLIENT (s)	19,80 €	20,80 €
CONDITIONS EXCEPTIONNELLES	19,80 €	20,80 €

TARIFS CLASSE DE NEIGE

	TARIF HIVER 25/26	TARIF HIVER 26/27
3 heures consécutives / jour (matin ou après-midi)	10,30 €	11,00 €
Journée	13,20 €	14,00 €

TARIFS PIETONS - SKI DE RANDONNEE
--

	TARIF HIVER 25/26	TARIF HIVER 26/27
PIETON	4,10 €	4,20 €
SKI DE RANDONNEE	8,20 €	8,40 €

Ski de randonnée : Tarif 1 montée par client en ski de randonnée sur 1 appareil au choix (TSF MELEZET ou TSF MASTRETES).

TARIFS COLONIE / COLLEGE

	TARIF HIVER 25/26	TARIF HIVER 26/27
Accompagnateur	22,1	16,50 €
Journée	14,33 €	16,50 €

Réservé aux groupes de 10 personnes minimum, âgées de moins de 18 ans, encadrés par une structure de type lycée, centre de loisirs, colonie.

Application d'une gratuité pour 10 forfaits achetés

TARIFS PACK FAMILLE - SAINTE ANNE - HIVER 2026/2027
--

	TARIF HIVER 25/26	TARIF HIVER 26/27
1 JOUR*	92,00 €	94 €
2 JOURS CONSECUTIFS	168,00 €	172,00 €
3 JOURS CONSECUTIFS	248,00 €	256,00 €
4 JOURS CONSECUTIFS	328,00 €	332,00 €
5 JOURS CONSECUTIFS	404,00 €	408,00 €
6 JOURS CONSECUTIFS	468,00 €	480,00 €
7 JOURS CONSECUTIFS	524,00 €	540,00 €
JOURNEE SUPPLEMENTAIRE (à partir de 8 jours et plus)	76,00 €	76,00 €

Pack famille = 2 adultes + 2 juniors (- de 18 ans)

* 1 jour valable hors vacances scolaires toutes zones confondues

Journée supplémentaire : à partir du 8^e jour, et pour un séjour de 15 jours maximum

- **FIXE** les tarifs communs (Sauze et Sainte-Anne) de l'hiver 2026/2027 comme suit :

HIVER 2026/2027 - TARIFS RÉGIE

COMPLEMENTS DE TARIFS

	TARIF HIVER 25/26	TARIF HIVER 26/27
Frais d'envoi par La Poste des forfaits en avant saison (lettre suivie).	4,50 €	4,50 €
Frais de blocage d'une carte en cas de défectuosité de cette dernière suite à une utilisation anormale	5,00 €	5,00 €
Frais de dossier et de blocage dans le cas de l'émission d'un duplicata	10,50 €	10,50 €
Tarif enfant journée "oubli carte jeune" dans le cadre d'une sortie en groupe encadrée (collège, lycée, club...)	8,50 €	8,50 €
Assurance journée	3,50 €	3,50 €
Assurance saison	46,50 €	48,00 €
Support forfait rechargeable	3,00 €	3,00 €
Support usage unique non rechargeable	1,50 €	2,00 €
Support caution client en compte	1,00 €	2,00 €

REMISE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Personne en situation de handicap, présente lors du retrait et présentant une carte CMI en cours de validité	Remise de 50% sur le tarif adulte, sur les forfaits : journée, 2 jours, 3 jours, 4 jours, 5 jours, 6 jours, saison. Achat lié avec le forfait du skieur porteur du handicap.
Accompagnant (si la carte CMI mentionne le besoin d'un accompagnant) présent lors du retrait et âgé d'au moins 16 ans, limité à 1 accompagnant maximum par personne handicapée	Remise de 50% sur le tarif adulte, sur les forfaits : journée, 2 jours, 3 jours, 4 jours, 5 jours, 6 jours, saison. Achat lié avec le forfait du skieur porteur du handicap (même date de forfaits).

TARIFS VALABLES SUR TOUS LES SITES DE LA REGIE UBAYE SKI (y compris sites nordiques). Réservé aux professionnels

	TARIF HIVER 25/26	TARIF HIVER 26/27
ENGIN DE DAMAGE AVEC CHAUFFEUR	184,00 €	190,00 €
FORFAIT 1/2 JOURNEE - PRIVATISATION D'UNE REMONTEE MECANIQUE A DESTINATION DES ASSOCIATIONS SPORTIVES AFFILIEES A LA F.F.S	454,00 €	468,00 €
FORFAIT JOURNEE - PRIVATISATION D'UNE REMONTEE MECANIQUE A DESTINATION DES ASSOCIATIONS SPORTIVES AFFILIEES A LA F.F.S	908,00 €	935,00 €

- **FIXE** les spécificités 2026/2027 pour les sites de **Sainte-Anne** et du **Sauze** comme suit :

Utilisation des tarifs remisés :

- Les tarifs remisés seront utilisés dans le cadre de démarches commerciales, opérations promotionnelles, ou conditions d'exploitation dégradées (météo, enneigement, autres...).

Spécificités catégorie de clientèle :

- Tarif enfant-junior de 5 à 17 ans inclus, et tarif senior de 69 à 74 ans inclus : sur présentation d'un justificatif d'âge (site du Sauze uniquement).
- Tarif étudiant : étudiants post baccalauréat de moins de 25 ans sur présentation de la carte étudiante en cours de validité ou d'un certificat de scolarité, et d'une pièce d'identité
- Gratuité : - de 5 ans et + de 75 ans sur présentation d'un justificatif d'âge.
- Forfait séjour étudiant = forfait séjour enfant-junior (sauf pour le tarif

4 heures)

- Le forfait pack famille est valable pour 2 adultes et 2 enfants juniors de moins de 18 ans. Il est possible de rajouter un ou plusieurs enfants juniors (- de 18 ans).

- Personne handicapée : Réduction du forfait 50% sur présentation d'une carte « CMI » pour le tarif adulte journée, 6 jours et saison tarif plein et piéton. Réduction de 50% sur le tarif adulte journée, 6 jours et piéton pour l'accompagnant (achat lié au forfait handicapé) sur présentation d'un justificatif de nécessité d'accompagnement (carte CMI, certificat médical...). Achat à la même date de validité du forfait.

Horaires de validité des forfaits :

- Ponctuellement, une ou plusieurs remontées mécaniques ainsi qu'une ou plusieurs pistes pourront faire l'objet d'une fermeture plus tardive voire nocturne, sous réserve du respect des prescriptions réglementaires et en fonction des équipements dont elles auront pu faire l'objet. Dans ce cas les forfaits non horaires restent valides pendant la période d'ouverture complémentaire.

Photo :

- Une photo récente tête nue (sans lunettes de soleil ni couvre-chef) est obligatoire pour la délivrance de tout forfait saison, séjour à partir de 6 jours ainsi que le forfait 7 jours « liberté »

Tarifs / forfaits :

- Tarifs groupe (groupe constitué de 20 personnes et plus de type CE, association), tarifs agence de voyages, colonie, classe de neige : 1 gratuité pour 10 forfaits achetés.
- Les tarifs remisés sont arrondis à la dizaine de centimes inférieure.
- Les tarifs sont nets TTC hors assurance, par personne excepté pour le pack famille.
- Tout forfait est délivré sur un support, payant ou offert selon le type de forfait.
- **AUTORISE** la présidente à signer toute pièce afférente à ces tarifs et notamment les conventions de réductions promotionnelles.
- **DIT** que les recettes correspondantes sont inscrites au budget Régie Ubaye Ski – section fonctionnement - articles 7061 et 758.

Mme la Présidente – La question n° 16, il s'agit de la fixation des tarifs et des spécificités pour les ventes de forfait : Jean-Michel.

Agnès PIGNATEL a donné pouvoir à Hélène GARCIER-RICHAUD.

M. Jean-Michel TRON – La régie Ubaye Ski assure l'exploitation des domaines skiables du Sauze et de Sainte-Anne dans le cadre de missions de service public. À ce titre, elle doit garantir la continuité, la qualité et la sécurité du service, tout en veillant à l'équilibre financier de son exploitation. Dans un contexte marqué par l'évolution du coût d'exploitation, il est proposé de faire évoluer la grille tarifaire pour la saison 2026-2027 de manière mesurée et objective. Cette évolution repose, notamment, sur une inflation de +0,9 % en 2025 (de source INSEE). La prévision est de 1,5 % pour 2026. Ça repose également sur l'évolution de la masse salariale liée aux revalorisations conventionnelles et au recrutement de saisonniers. Le coût de l'électricité, qui est de 0,3719 du kilowattheure depuis mars dernier (pour rappel, en mai 2025, le coût était de 0,3388), l'évolution des coûts de maintenance, des assurances, des

contrôles réglementaires et des autres charges d'exploitation. Les tendances observées au sein de la profession (Domaines skiables de France, dit DSF) font état d'une évolution moyenne des tarifs de l'ordre de 3 %.

Afin de tenir compte de l'augmentation des coûts d'exploitation des domaines skiables, la méthode retenue consiste à appliquer une évolution moyenne des tarifs comprise entre 2 et 3 % sur les principaux forfaits. Les écarts observés résultent essentiellement de l'application d'un arrondi au demi-euro ou à l'euro afin de conserver une grille tarifaire lisible et facilement compréhensible.

Sur le tableau 1, tableau Le Sauze tarifs publics, les forfaits publics représentent le principal volume de vente de la station. L'évolution tarifaire est volontairement limitée entre 2 et 3 % pour accompagner l'augmentation des charges, tout en préservant l'attractivité du domaine. La différence de pourcentage observée résulte principalement des règles d'arrondi appliquées à la grille tarifaire.

Est-ce qu'on a des questions ? Je passe au vote sur chacun des tableaux ?

Mme la Présidente – Non, tu le feras à la fin.

M. Jean-Michel TRON – Allez, je passe à la fin. Sur le tableau 2, Le Sauze, tarifs spéciaux, cet onglet concerne des forfaits destinés, notamment, aux compétitions, aux clubs sportifs, aux groupes ou à certaines opérations promotionnelles. Les évolutions proposées permettent de maintenir un avantage tarifaire pour ces publics, tout en réduisant progressivement les écarts avec les tarifs publics, lorsque cela est nécessaire.

Le tableau 3, Le Sauze Pack famille : les packs famille conservent leur vocation sociale et commerciale en offrant une remise par rapport aux tarifs publics. Les augmentations suivent l'évolution générale de la grille, afin de maintenir cet avantage, tout en tenant compte de l'évolution des coûts de fonctionnement.

Le tableau 4, dit Le Sauze Hébergeur : les tarifs réservés aux hébergeurs demeurent calculés à partir des tarifs publics. Les remises commerciales sont maintenues pour soutenir les partenaires touristiques, tout en conservant une cohérence avec la grille générale.

Concernant le tableau n° 5, intitulé Sainte-Anne, tarifs publics, les forfaits publics de Sainte-Anne suivent la même logique que ceux du Sauze. Les augmentations sont comprises entre 2 et 3 %, permettant de compenser une partie de l'évolution des charges, tout en maintenant une offre compétitive. Les arrondis au demi-euro expliquent les différences de pourcentages constatées entre certains forfaits.

Le tableau 6, quant à lui, s'intitule Sainte-Anne Tarifs spéciaux. Les tarifs spéciaux (groupes, clubs, promotions) sont réévalués afin de maintenir une cohérence avec les tarifs publics. Les évolutions restent limitées et adaptées au volume de vente de ces produits.

Mme la Présidente – C'est-à-dire pas grand-chose...

M. Jean-Michel TRON – Oui...

Le pack famille pour Sainte-Anne : l'évolution des packs famille suit celle des forfaits publics. Cette politique permet de préserver l'attractivité de l'offre familiale et on maintient une remise significative.

Le tableau 8, il s'agit des tarifs communs. Cet onglet regroupe les prestations communes aux deux stations, les cartes mains libres, les frais administratifs, les duplicatas. Les tarifs sont maintenus lorsqu'aucune augmentation notable des coûts n'est constatée, ou ajustés de manière limitée, lorsque cela est justifié.

Sur le tableau n° 9, qui concerne la tyrolienne et les activités, les tarifs des activités annexes sont réévalués en fonction des coûts spécifiques de fonctionnement et d'entretien des installations. Les évolutions proposées permettent d'assurer la pérennité de ces activités en maintenant une offre attractive.

Pour conclure, la revalorisation modérée des tarifs pour la saison hivernale 2026-2027 permettra de contribuer à l'équilibre financier de la régie Ubaye Ski, en compensant partiellement l'augmentation des charges d'exploitation, tout en maintenant l'attractivité et la compétitivité des domaines du Sauze et de Sainte-Anne.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Mme Sandra REYNAUD – *N'y a-t-il pas une erreur sur Le Sauze, tarif Pack Famille, parce que tu disais qu'il y avait une augmentation et il y a 480-480 sur 2025, sur les quatre jours consécutifs.*

M. Jean-Michel TRON – *C'est le seul qui n'a pas bougé.*

Mme Sandra REYNAUD – *Ah d'accord, il ne bouge pas celui-là ?*

Mme la Présidente – *Non, non, il ne bouge pas. C'est une question aussi de...*

Mme Sandra REYNAUD – *Non, non, mais c'était une question...*

M. Jean-Michel TRON – *C'est le seul qui n'a pas bougé.*

M. Jean-Michel TRON – *Je passe au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.*

Aucune autre remarque n'étant émise, Monsieur Jean-Michel TRON procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

17. REGIE UBAYE SKI – FIXATION DES GRATUITES HIVER 2026/2027

Le rapporteur est Monsieur Jean-Michel TRON.

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de fixer les gratuités pour la saison d'hiver 2026/2027 pour la Régie Ubaye Ski ;

VU l'avis favorable du conseil d'exploitation de la Régie Ubaye Ski réuni le 29 juin 2026 ;

VU l'avis favorable de la commission Attractivité réunie le 30 juin 2026 ;

Sur proposition de M. Jean-Michel TRON, Vice-président délégué au pôle Attractivité et Régie Ubaye Ski,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

- **FIXE** les gratuités hiver 2026/2027 comme suit :

SAISON 2026/2027

GRATUITÉS RÉGIE UBAYE SKI

SITES DU SAUZE - SAINTE ANNE - SITES NORDIQUES

BÉNÉFICIAIRES	TITRES DE TRANSPORT	CONDITIONS
---------------	---------------------	------------

ACTIONS PROMOTIONNELLES	Animation station	Journée ou moins + activités annexes*	Programme -OT + demande de gratuité et validation directeur
	Ubaye (accueil médias) Tourisme presse	Journée ou plurijournalier ou piéton ou skieur + activités annexes*	Validation directeur
	Dotations (lots)	Journée ou pluri journalier ou saison ou activités annexes *	Signature du directeur général
	Groupes - course - dépôt CE - gratuits - CCVUSP - forfaits saisons	Support main libre	Support offert lors de l'achat des forfaits
	Clients 75 ans et + (Alpin) / 79 ans et plus (Nordique), et -5 ans	Journée ou plurijournalier ou saison	Présentation carte identité
	Représentants to	Journée activités annexes*	Validation de la Direction
	Groupes, colonie, classe de neige	1 forfait offert pour 10 achetés (de même durée journée ou séjour)	Validation responsable des caisses

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES	Attente délivrance de forfait (Tour opérateur...)	Journée ou moins	Validation responsable des caisses
	Interventions techniques	Journée ou moins	Accord écrit du directeur d'exploitation
	Original assurance pour	Journée ou moins	Attestation de récupération du forfait signée par le client
	Propriétaires et indivisions	Tous forfaits de la station concernée	Selon acte notarié ou convention spécifique
	Perte de forfait	Duplicata de forfait suivant le titre + support	Déclaration de perte + recherche sur logiciel des ventes

ACCORDS PARTENAIRES	Compétiteurs et officiel courses FIS et FFS nationales de ligue ou de comité départemental	Journée ou plurijournalier + support	Demande écrite du club et validation directeur
	Autres courses (club-associations ...)	Journée ou moins	Pour les officiels, sur demande écrite du club (limite à 20 par jour) et validation directeur
	PSIG - PGHM - gendarmerie	Forfait journée gratuit	Dans le cadre d'une intervention en service et en tenue
	Pôle espoir - DDCSPP - FFS	Journée ou moins	Liste des athlètes et entraîneurs fournie en début de saison
	DSF	Journée ou moins	Accord national sur présentation de la carte DSF
	Club partenaires de la station	Saison de la station concernée	Sur accord préalable réservé aux dirigeants - limité à 5 pour le GSSB, 3 pour le SCSA et 2 pour les autres club
	Cité scolaire	Journée	Profs EPS non-entraîneurs et entraîneurs extérieurs lors des séances d'entraînement de la cité scolaire - liste visée par le directeur de la Régie
	Cité scolaire	Saison 3 stations	Profs EPS entraîneurs - entraîneurs à l'année et saisonniers - sur présentation du forfait saison moniteur et/ou liste visée par le directeur de la Régie

	Professeurs des écoles dans le périmètre de la CCVUSP	Journée	Sur sortie scolaire, demande écrite de l'école
	Employés et propriétaires restaurant d'altitude	2 montées piétons par jour	Sur liste visée par le directeur d'exploitation et sur présentation du contrat de travail et liste nominative fournie par le restaurateur

<u>INVITÉS</u>	Invités Présidente	Journée	Demande écrite de la Présidente
-----------------------	--------------------	---------	---------------------------------

L'ensemble de ces gratuités s'entend sans assurance

* Activités annexes = 1 descente en tyrolienne ou 1 "1^{re} trace".

- **AUTORISE** la présidente à signer toute pièce afférente à ces tarifs et notamment les conventions de réductions promotionnelles.

M. Jean-Michel TRON – La question n° 17, c'est la fixation des gratuités 2026-2027.

Mme la Présidente – Tout comme l'an dernier.

M. Jean-Michel TRON – Exactement. Il n'y a pas de changement par rapport à ce qui a été effectué en 2025-2026. Vous avez le tableau de l'ensemble des gratuités, qui n'a pas connu de modification.

Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de question, je passe au vote. Des abstentions ? Des votes contre. Je vous remercie.

Aucune remarque n'étant émise, Monsieur Jean-Michel TRON procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

18. REGIE UBAYE SKI – SITES DU SAUZE ET DE SAINTE-ANNE – CLÉ DE REPARTITION DE LA VENTE DES FORAITS COMMUNS ENTRE LES DEUX STATIONS – HIVER 2026/2027

Le rapporteur est Monsieur Jean-Michel TRON.

Le Conseil Communautaire,

CONSIDERANT qu'il convient de fixer une clef de répartition entre les sites de ski alpin du Sauze et de Sainte-Anne, applicable au produit de la vente des forfaits communs aux deux stations pour la saison 2026/2027 ;

VU l'avis favorable du conseil d'exploitation de la Régie Ubaye Ski réuni le 29 juin 2026 ;

Sur proposition de Monsieur Jean-Michel TRON, Vice-président délégué au pôle Attractivité et Régie Ubaye Ski,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

- **FIXE**, pour la saison 2026/2027, la clé de répartition de l'ensemble des forfaits communs aux deux sites comme suit :
 - **75 % : Site du Sauze**
 - **25 % : Site de Sainte-Anne**
- **PRECISE** que cette répartition sera reconduite les années suivantes ;
- **PRECISE** qu'une éventuelle modification de cette répartition fera l'objet d'une nouvelle délibération ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

M. Jean-Michel TRON – Et enfin, la dernière, la clé de répartition des sites du Sauze et de Sainte-Anne, concernant la vente des forfaits. Celle qui avait été choisie, c'était 75 % pour le site du Sauze et 25 % pour le site de Sainte-Anne. Pas de changement par rapport à la saison dernière.

Pas de questions ? On passe au vote. Des abstentions ? Des votes contre ? Merci à tous.

Aucune remarque n'étant émise, Monsieur Jean-Michel TRON procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

QUESTIONS DIVERSES

Mme la Présidente – Merci beaucoup. Nous avons épuisé les sujets de l'ordre du jour.

Donc ce que je vous ai indiqué tout à l'heure, pour pouvoir le noter : pour Mesdames et Messieurs les Maires, le Bureau aura lieu le 10 septembre à 09h00. Le 14 septembre, nous avons le CE de la régie à 16h00 (vous avez vu, c'est 16h00 maintenant, par rapport à l'observation qui a été faite pour les socio-pros, 16h00, ça permettra entre deux services de venir à la régie Ubaye Ski avec bonheur). Le 15 septembre, les commissions permanentes de 08h00 à 19h00. Et le 22 septembre, Conseil communautaire, a priori à 18 00, sauf si on a vraiment beaucoup de sujets à l'ordre du jour : dans ce cas-là, je vous proposerai d'anticiper un petit peu la séance pour ne pas finir trop tard.

Sinon, sur les principaux rendez-vous qui nous attendent avant la fin de la semaine, vous l'avez vu, nous avons le COPIL Natura 2000 jeudi à 10h00. Mesdames, Messieurs les Maires, nous avons une réunion sur la présentation du SCoT à 13h30. Et nous avons également par la suite la présentation des feuilles de route par les vice-présidents, dans la foulée du SCoT, parce que nous n'avons pas eu le temps de terminer. Je vous rappelle, pour les membres du CA d'Ubaye Tourisme, à 19h30, nous avons une invitation à une soirée de cohésion avant le lancement de la saison, jeudi soir, à 19h30, au Restaurant du Golf. Vendredi matin, je bouleverse le planning, puisque Monsieur le Ministre en charge du logement est en déplacement dans le département et j'aurai l'honneur de l'accompagner ainsi que de déjeuner avec lui.

M. Jean-Michel TRON – Donc vendredi matin, Monsieur ROUX risque d'être là-bas aussi...

Mme la Présidente – Exactement, vous pouvez déjà abandonner les visites avec Monsieur Jean Yves ROUX, il fera sa campagne plus tard !

Nous avons la restitution du Réseau des Colporteurs qui va m'être faite, peut-être. Ça nous permet aussi d'avancer sur le Réseau des Colporteurs. J'ai une confirmation de date, puisqu'on a fait un petit peu bouger. Voilà pour la séance.

Le 13 au matin, pour les membres du CA d'Ubaye Tourisme, vous avez reçu une convocation à 09h30, pour les membres d'Ubaye Tourisme.

Qu'est-ce qu'on avait d'autre à dire ? À partir de là, sachez que je serai en congés pour la semaine du 14 juillet, mais je vous invite quand même, si vous avez un peu de temps, à venir boire un apéro, puisqu'il s'agit de la fête du village, le 14 juillet de La Condamine-Châtelard à 11h00 et vous êtes tous conviés si vous avez envie d'un moment de convivialité. C'est aussi là où on peut discuter et parler, c'est quand même là aussi où on privilégie des moments d'échanges directs. N'hésitez pas à venir sur La Condamine, le 14.

Après, pour le reste, pour la haute vallée de l'Ubaye, le 16, nous avons une réunion d'écoles, mais ça ne concerne pas le Conseil communautaire.

Parfait, du coup, nous sommes en trêve estivale. Les équipes tournent, la collectivité ne sera fermée que les 13, 14 juillet et 15 août, sinon la collectivité peut répondre, puisqu'elle maintient un service d'ouverture. Je vous remercie beaucoup et encore merci pour votre constance.

Une dernière information : le collaborateur de cabinet intègre les services de la Communauté de communes le 2 septembre. Il s'agit de Monsieur DEROM Arnaud, qui intègre la collectivité. Nous avons eu de très bons candidats. Nous avons fait appel à nos indics pour savoir si c'étaient de très bons candidats. J'ai écouté tout le monde et c'est Monsieur DEROM qui intègre la collectivité : ancien directeur de cabinet de grandes municipalités, il choisit l'installation dans la vallée de l'Ubaye pour un choix de famille, car sa conjointe a également un poste sur Gap. Donc nous avons la chance d'avoir quelqu'un de très qualifié et de très expérimenté, dans un choix de vie.

Merci beaucoup. Belle soirée à tout le monde !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

La secrétaire de séance
Sarah ZUMTANGWALD



La Présidente,
Élisabeth JACQUES

